



Assurons
un monde
plus ouvert



Bilan RSE

2021

Extrait du document
d'enregistrement
universel

1

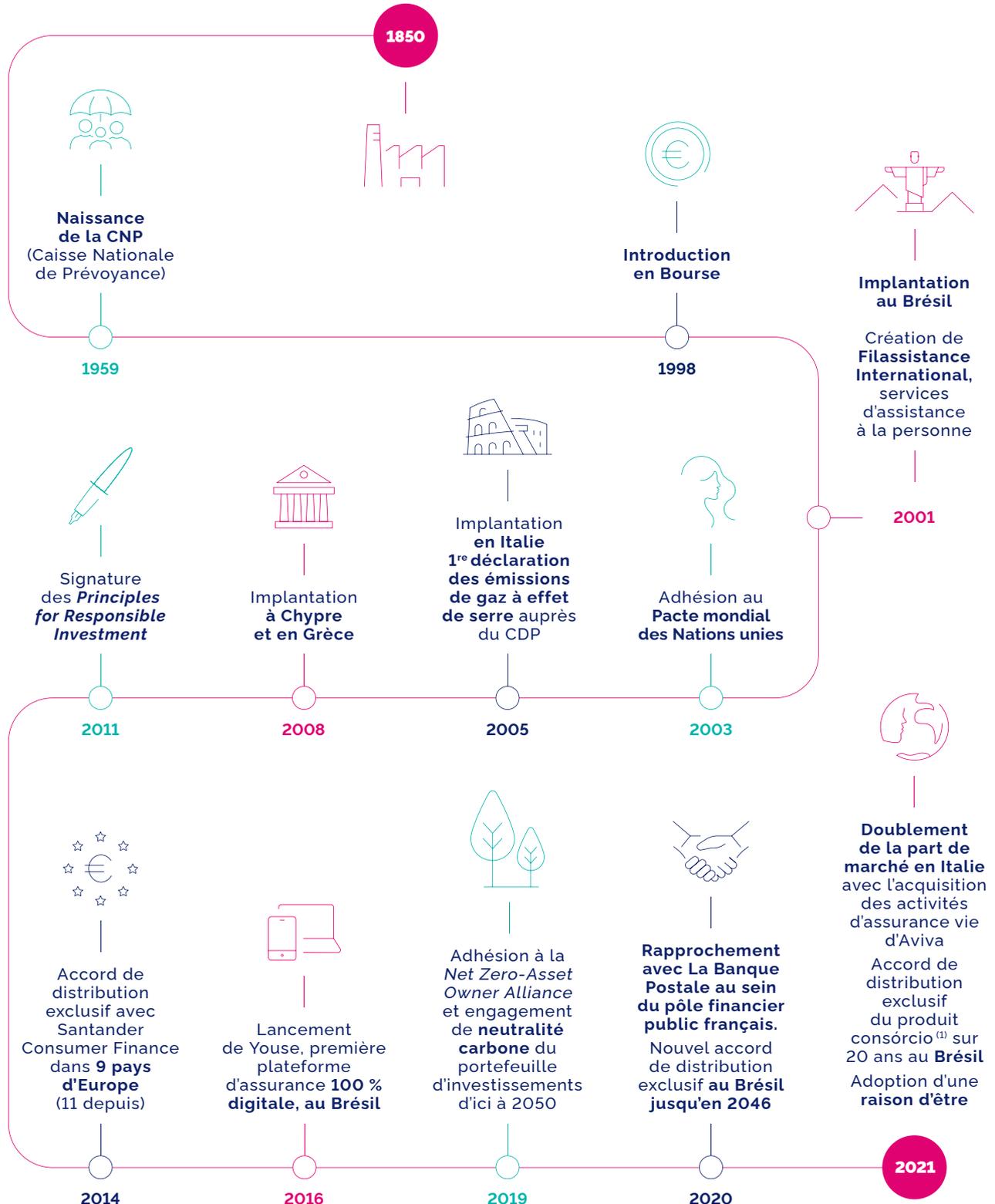
Présentation du groupe CNP Assurances

1.1	Histoire : dates clés	6	1.6	Notre gouvernance	18
1.2	Nos métiers	7	1.6.1	Notre actionnariat	18
1.2.1	Assureur	7	1.6.2	Les règles de gouvernance	18
1.2.2	Investisseur	7	1.6.3	Le conseil d'administration	19
1.3	Notre raison d'être	8	1.7	Nos performances et nos impacts	20
1.4	Notre modèle d'affaires	10	1.7.1	Des positions clés sur nos marchés	20
1.4.1	Multipartenarial	12	1.7.2	Une trajectoire rentable	22
1.4.2	International	13	1.7.3	Une trajectoire inclusive	23
1.4.3	Responsable	14	1.7.4	Une trajectoire durable	24
1.5	Notre stratégie	16	1.7.5	Des performances reconnues	25
1.5.1	Nos défis et nos atouts	16	1.8	L'organisation du groupe CNP Assurances	26
1.5.2	Nos chantiers prioritaires	16	1.8.1	Nos organigrammes simplifiés en Europe et en Amérique latine	26
1.5.3	Redéploiement des expertises	17			

1.1 Histoire : dates clés

Des Caisses Nationales de Retraite et de Prévoyance du 19^e siècle au Groupe international d'aujourd'hui, il y a 170 ans d'ouverture au monde.

Création des Caisses Nationales de Retraite et de Prévoyance pour généraliser la protection des salariés



(1) Ce produit reprend les mécanismes d'un plan d'épargne et d'une tontine pour obtenir des prêts à taux avantageux.

1.2 Nos métiers

1.2.1 Assureur

Assureur de personnes, c'est le premier métier de CNP Assurances. Il recouvre la prévoyance, la protection de l'emprunteur en cas de coup dur, la dépendance et la santé, ainsi que l'épargne à travers l'assurance vie qui permet de financer des projets de vie, et la retraite supplémentaire. Autant de solutions qui protègent et facilitent les parcours de vie des particuliers, des salariés, des fonctionnaires et des professionnels indépendants.

En France, l'assurance de personnes représente près de 70 % ⁽¹⁾ du marché, à côté de l'assurance IARD (incendie, accidents et risques divers) qui désigne la protection des biens. Une expertise que CNP Assurances a développée au Brésil et à Chypre, et qu'elle s'apprête à embrasser plus largement dans le cadre du rapprochement avec La Banque Postale.

1.2.2 Investisseur

C'est le deuxième métier de CNP Assurances, qui l'envisage et l'exerce sous deux angles spécifiques.

En investisseur de long terme : CNP Assurances gère les risques des assurés en les mutualisant et sécurise l'argent de leurs primes dans le temps. L'horizon de ses placements en témoigne, il s'agit de dettes d'État longues, d'infrastructures d'envergure nationale (réseau de transport d'électricité, réseau de fibre, réseau de distribution d'eau), d'actions et d'obligations dans des entreprises diversifiées géographiquement et sectoriellement.

En investisseur responsable : animée par la vocation citoyenne du Groupe, CNP Assurances cherche à augmenter les impacts positifs et à réduire les impacts négatifs de ses investissements sur la société et la planète. Elle sélectionne et gère ses actifs à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, exclut certaines entreprises impliquées dans le charbon, le pétrole, le gaz, le tabac et les armes, veille au respect des droits de l'homme et de la parité femmes-hommes dans les entreprises dont elle est actionnaire.



36 millions
d'assurés ⁽²⁾
en prévoyance/protection ⁽³⁾
et
11 millions
**en épargne/retraite
dans le monde**



+ de 400 Md€
investis dans tous les secteurs

89 %
**des actifs gérés
avec des critères ESG** ⁽⁴⁾

(1) Données clés 2020, FFA, juillet 2021

(2) Estimations fondées pour partie sur le nombre de contrats sous gestion

(3) Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD (incendie, accidents et risques divers)

(4) Environnementaux, sociaux et de gouvernance

1.3 Notre raison d'être

Les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques du 21^e siècle suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures. Pionniers de la protection des salariés au 19^e siècle, membres du pôle financier public français et filiale de La Banque Postale, nous avons un rôle à jouer.

Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

C'est notre raison d'être, elle conjugue l'humanisme, l'éthique et l'esprit d'innovation qui animent les femmes et les hommes du groupe CNP Assurances. Partout où nous sommes présents, en Europe et en Amérique latine, elle éclaire nos décisions et guide nos actions. Inscrite dans nos statuts, elle nous engage tous.

Elle se traduit par un engagement vis-à-vis de chacune de nos parties prenantes. Ces engagements, déclinés en objectifs concrets, qui seront mesurés via des indicateurs chiffrés. Ils démontreront l'utilité de CNP Assurances pour toutes nos parties prenantes. **Voici nos engagements :**



Clients

Rendre accessible à chaque personne une solution de protection, quelle que soit sa situation, et être présent lorsque nos assurés ont besoin de nous



Partenaires

Construire avec nos partenaires des solutions performantes et innovantes qui font progresser la protection



Collaborateurs

Accompagner le développement de nos collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes ses diversités

Nos engagements

Société

Contribuer à créer une société inclusive et durable où chacun peut trouver sa place



Actionnaires

Générer de manière responsable une performance économique durable

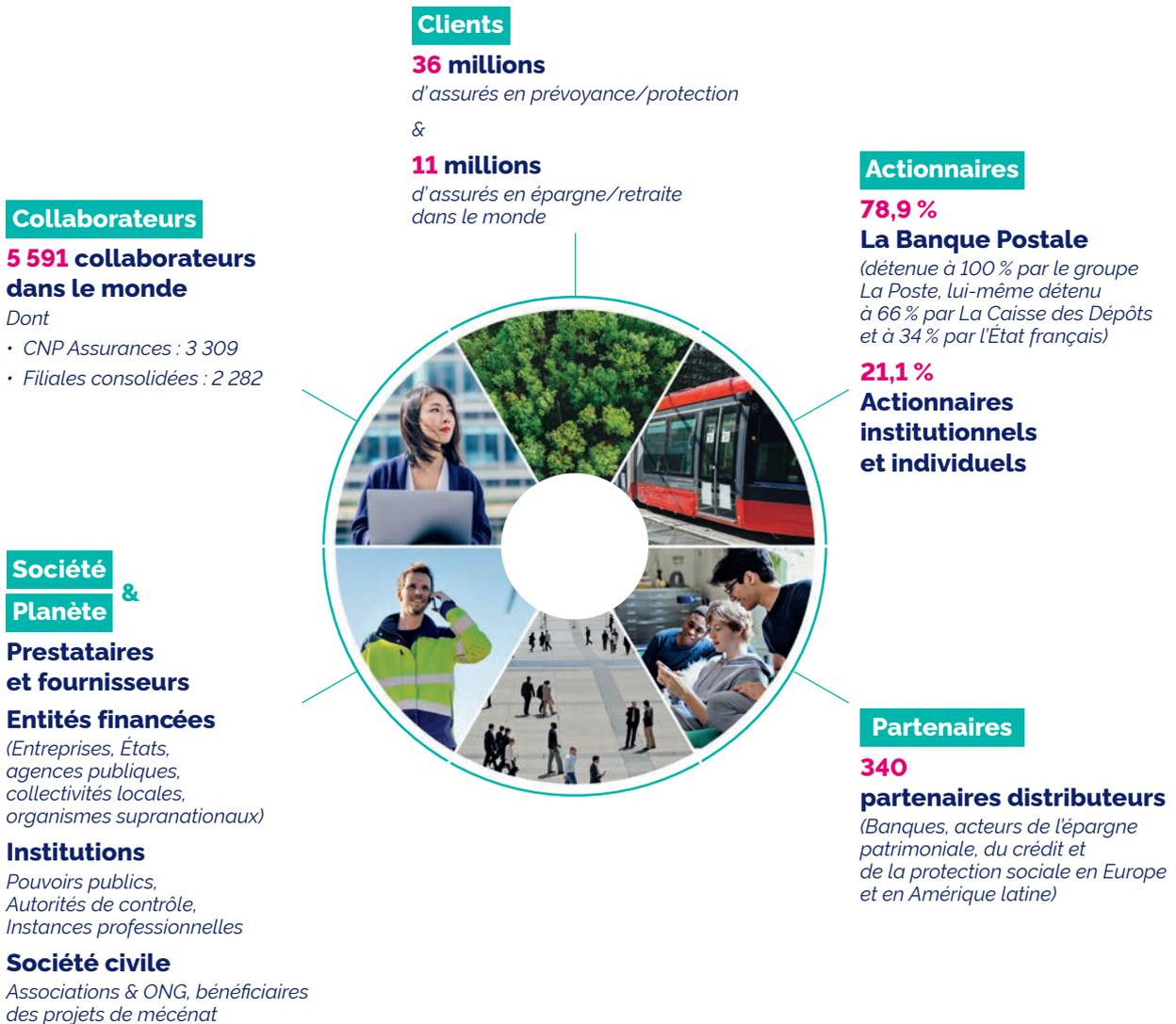


Planète

Agir contre le réchauffement climatique et préserver le vivant en étant un acteur engagé de la transition écologique

Panorama de nos parties prenantes

La raison d'être de CNP Assurances irrigue ses relations avec son écosystème.



Au cœur du pôle financier public français

Dans le cadre de la constitution du pôle financier public aux côtés de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste, La Banque Postale est devenue l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances en 2020. Ce rapprochement offre de multiples perspectives. Il met CNP Assurances en prise directe avec le client final et lui offre une opportunité d'innovation

de premier ordre. L'intégration des activités IARD ⁽¹⁾ de La Banque Postale fera de CNP Assurances un assureur complet. L'appartenance au pôle financier public français conforte la vocation citoyenne de CNP Assurances et son engagement à agir pour une société inclusive et durable, en repoussant les limites de l'assurabilité.

(1) Incendie, accidents et risques divers

1.4 Notre modèle d'affaires

Le groupe CNP Assurances place sa raison d'être au cœur de sa stratégie et déploie un modèle d'affaires à haute valeur ajoutée pour ses clients, ses partenaires, ses collaborateurs et la société.

Notre ambition

ÊTRE L'ASSUREUR LE PLUS UTILE

POUR CHACUNE DE NOS PARTIES PRENANTES

Nos atouts

36 millions d'assurés
en prévoyance/protection
et **11 millions** en épargne/retraite
dans le monde

Un double leadership
en France et au Brésil

Une position solide
en Europe et très renforcée en Italie

**Le renouvellement de
nos grands partenariats
de distribution**

**Notre appartenance
au pôle financier public**
et la vocation citoyenne
de notre Groupe

**L'expertise pointue
des 5 591 collaborateurs**
tant en matière d'assurance
que d'investissements

**Une situation
financière solide**

Nos défis



**Développer
notre singularité**
pour nous rendre indispensables
dans la chaîne de valeur



**Changer notre mix
d'activités** pour consolider
notre solvabilité et notre
profitabilité face aux taux bas



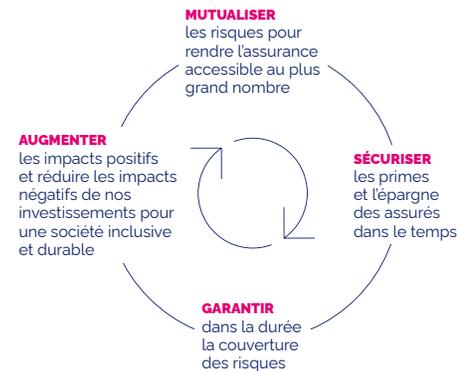
**Trouver des relais
de croissance**
et de nouveaux partenariats,
en particulier à l'international

Notre mission

Protéger, dans la durée,
les personnes et tout
ce qui compte pour elles

Notre activité

**Assureur & investisseur
responsables**



Notre création de valeur

Clients

- 27,8 Md€ de prestations versées
sous forme de capital ou de rente

Partenaires distributeurs,
prestataires, fournisseurs

- 4,1 Md€ de commissions et d'achats

Collaborateurs

- 0,5 Md€ de salaires versés

Actionnaires et créanciers
obligataires

- 1,4 Md€ de dividendes et d'intérêts

Société

- 0,7 Md€ d'impôt sur les sociétés *

Planète

- 19,9 Md€ d'encours
d'investissements verts à fin 2021

* CNP Assurances contribue par ailleurs
au budget des Etats des pays dans lesquels
elle est implantée par le biais d'autres taxes

Nos chantiers prioritaires

Être en conquête vis-à-vis
des clients et des partenaires,
avec les collaborateurs

Être l'assureur le plus utile
et singulier pour renverser
la perception de notre métier

Incarner notre raison d'être au
quotidien par des engagements
durables et inclusifs

Construire un modèle à très
haute valeur ajoutée en matière
d'expérience client et partenaire

Devenir un assureur complet
(Vie et IARD), international
et intégré

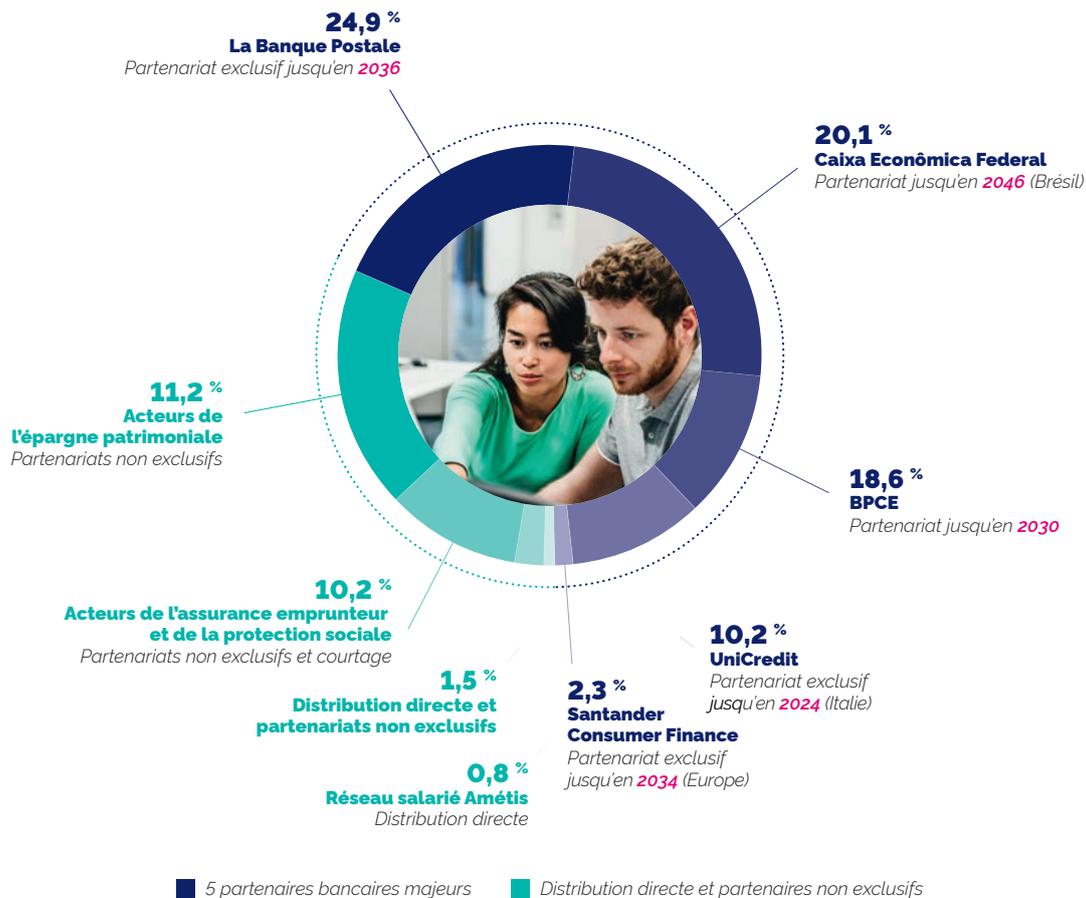
1.4.1 Multipartenarial

Le multipartenariat fait partie de l'ADN de CNP Assurances, il illustre son esprit d'ouverture et de coopération, il soutient son esprit de conquête.

CNP Assurances co-conçoit ses solutions avec des partenaires qui les distribuent. Leur connaissance fine des besoins de leur clientèle conjugée à la capacité d'innovation et la proximité relationnelle de CNP Assurances garantissent la haute valeur ajoutée du modèle pour ses partenaires et pour les clients.

Répartition du chiffre d'affaires par partenaire distributeur

au 31 décembre 2021



Cinq partenaires bancaires de long terme

En France, les produits sont distribués par La Banque Postale et BPCE ⁽¹⁾, partenaires historiques de CNP Assurances qui partagent ses valeurs d'intérêt général.

À l'international, des joint-ventures associent CNP Assurances à des acteurs bancaires dotés d'un réseau de distribution étendu qui garantit l'accessibilité des solutions au plus grand nombre.

340 partenaires en France et un réseau de distribution en propre

Assureur privilégié du monde de la protection sociale (plus de 100 acteurs : mutuelles, institutions de prévoyance, associations), CNP Assurances conçoit des solutions qui valorisent leur vocation et confortent leur différence. Plus de 200 acteurs du crédit immobilier et 40 acteurs en épargne patrimoniale font également confiance à CNP Assurances.

76,1 %
du chiffre d'affaires

23,9 %
du chiffre d'affaires

(1) Banques Populaires et Caisses d'Épargne

1.4.2 International

Sixième assureur européen et troisième assureur brésilien, CNP Assurances protège les personnes et tout ce qui compte pour elles en s'adaptant aux réalités économiques, sociétales et culturelles de chaque pays.

Europe

4 189 collaborateurs

dont 3 379 en France

22 millions d'assurés

en prévoyance/protection

8 millions d'assurés

en épargne/retraite

• de 65 ans en Europe

Ils représentent **20 %**
de la population *

* Source : Ined, estimation 2021



Amérique latine

1 402 collaborateurs

dont 1 293 au Brésil

14 millions d'assurés

en prévoyance/protection

3 millions d'assurés

en épargne/retraite

- de 24 ans au Brésil

Ils représentent

37 % de la population *

* Source : CIA World Factbook, estimation 2021



1.4.3 Responsable

Fort de sa raison d'être, le Groupe développe son utilité pour chacune de ses parties prenantes. Sa politique d'investissement contribue à une croissance économique durable, ses garanties assurantielles à la protection du plus grand nombre et sa politique de ressources humaines à l'engagement professionnel des collaborateurs.

Démarche RSE

Le Groupe s'efforce d'identifier et de maîtriser ses impacts (positifs et négatifs) sur la société et sur la planète à travers sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Celle-ci répond à 14 enjeux, en ligne avec les Objectifs de développement durable des Nations unies et plus particulièrement 6 d'entre eux.

Pour en savoir plus, voir chapitre 5 Responsabilité sociétale et environnementale

Clients & partenaires

- Accompagner les évolutions sociales et sociétales
- Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assureur
- S'engager pour la satisfaction de nos clients
- Assurer une bonne éthique des affaires
- Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde

Société

- Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investisseur
- Être un acheteur responsable
- Développer des actions à impact sociétal
- Veiller au respect des droits de l'homme

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



109 pays exclus des investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

Collaborateurs

- Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques
- Proposer des conditions de travail favorables

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



57 % des femmes parmi les administrateurs et **36 %** au sein du Comex

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



95 % des collaborateurs employés en CDI et **98 %** couverts par une convention collective

Planète

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Protéger la biodiversité
- Réduire notre empreinte environnementale

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



89 % des investissements passés au crible ESG

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



19,9 Md€ d'encours d'investissements verts à fin 2021

1.5 Notre stratégie

Pour atteindre son ambition d'être l'assureur le plus utile pour chacune de ses parties prenantes, CNP Assurances déploie sa stratégie de conquête.

1.5.1 Nos défis et nos atouts

Trois défis majeurs challengent le modèle d'affaires de CNP Assurances et l'incitent à accélérer sa transformation.

- **Développer sa singularité** vis-à-vis de ses partenaires et du client final, afin de se rendre indispensable dans la chaîne de valeur.
- **Changer son mix d'activités** pour rester solvable et profitable face aux taux bas, en transformant les encours d'épargne-retraite, en diversifiant ses activités vers le risque et en adaptant le pilotage du compte propre.
- **Trouver des relais de croissance** et de nouveaux partenariats, en particulier à l'international compte tenu de la maturité du marché français.

CNP Assurances bénéficie de solides atouts.

Avec 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde, CNP Assurances bénéficie d'un **double leadership** en France et au Brésil, où il figure parmi les tout premiers assureurs du pays ⁽¹⁾. Sa gestion prudente et l'expertise pointue de ses collaborateurs, en matière d'assurance et d'investissement, lui valent **une situation financière très robuste** validée par les meilleures notations du marché ⁽²⁾. Le renouvellement récent de ses principaux partenariats lui ouvre **des perspectives de long terme**, tout comme le rapprochement avec La Banque Postale, qui consacre son appartenance au grand pôle financier public et confirme sa vocation citoyenne.

1.5.2 Nos chantiers prioritaires

Incarner notre raison d'être au quotidien par des engagements durables et inclusifs

Apporter au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie, c'est le cœur de la raison d'être de CNP Assurances. Elle constitue le premier moteur de sa singularité et de sa stratégie de conquête. Dans le contexte post-pandémique où les assureurs ont été interpellés sur leur utilité, elle donne à CNP Assurances l'occasion de démontrer la sienne en prenant des engagements fermes vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes, et en les déclinant en objectifs concrets qui seront déployés en 2022 ⁽³⁾.

Être l'assureur le plus utile et singulier pour renverser la perception de notre métier

La raison d'être de CNP Assurances constitue un puissant moteur d'innovations de nature à changer le regard sur le métier d'assureur.

Pour être utile au plus grand nombre, CNP Assurances s'attelle à **repousser les limites de l'assurabilité**, en remettant le principe de large mutualisation au cœur de son métier, en

approfondissant sa maîtrise des risques, et en incitant à des comportements préventifs pour intégrer des risques plus importants. Place à la simplicité et à la transparence, CNP Assurances veut **devenir le champion de la pédagogie** des contrats et des garanties. Les temps forts de la vie, et en particulier la survenance d'un sinistre, seront l'occasion de **prouver l'utilité de CNP Assurances** au client en lui apportant empathie et soutien *via* une posture d'écoute, des solutions d'indemnisation et un accompagnement personnalisé.

Construire un modèle à très haute valeur ajoutée en matière d'expérience client et partenaire

Le deuxième moteur de la conquête de CNP Assurances est la construction d'un modèle d'affaires à très haute valeur ajoutée pour les clients et les partenaires. Il s'agit de porter le modèle opérationnel à l'excellence.

Vis-à-vis des partenaires, l'objectif est d'être force de proposition pour contribuer au développement de leurs affaires et de s'insérer dans le modèle relationnel de chacun d'eux, qu'il soit *low-cost* ou très haut de gamme.

Vis-à-vis des clients, les solutions aux moments de vie importants feront la différence. Elles combineront à la fois les produits, les services et l'expérience vécue par le client et les partenaires dans leur utilisation. La qualité de service irréprochable parachèvera l'expérience.

Le nouveau modèle de CNP Assurances tient en un **socle robuste, modulable *via* des briques complémentaires** pour proposer à ses partenaires et au client des services numériques et humains à forte valeur d'usage.

Être en conquête vis-à-vis des clients et des partenaires, avec les collaborateurs

Être l'assureur le plus utile permettra à CNP Assurances de partir confiant à la conquête des marchés, des clients et des partenaires. Ces conquêtes ne pourront se faire qu'avec et pour les collaborateurs, et le déploiement d'une nouvelle culture d'entreprise.

La nouvelle ambition challenge en effet l'organisation et le fonctionnement interne. Elle induit une évolution des comportements, des modes de management et des états d'esprit.

CNP Assurances engage la construction d'un modèle de transformation qui place l'humain et ses comportements au cœur de la performance.

(1) Voir dans le présent document, le paragraphe 1.7.1 - Des positions clés sur nos marchés

(2) Voir dans le présent document, le paragraphe 1.7.5 - Des performances reconnues

(3) Voir dans nos résultats annuels 2021 du 17 février 2022, la partie - Développer notre singularité en incarnant notre raison d'être.

Devenir un assureur complet (Vie et IARD), international et intégré

Le rapprochement avec La Banque Postale offre un potentiel de diversification vers les activités de risque, grâce à l'intégration des activités non-vie de LBP, qui permet d'opérer un changement de paradigme en devenant un assureur complet.

Au-delà de la France, où la priorité absolue face aux taux bas est de transformer les encours d'épargne-retraite en proposant des Unités de compte et des alternatives attractives aux fonds euros, CNP Assurances accélère sa recherche de relais de croissance et de partenariats à l'international. En Amérique latine, il s'agit avant tout d'épouser la croissance naturelle du marché brésilien, à la fois en s'adossant au potentiel d'équipement des 92 millions de

clients de la Caixa Econômica Federal, mais aussi en développant le modèle ouvert. CNP Assurances étudiera également les possibilités de développement au-delà du Brésil et de l'Argentine. En Europe, il s'agit de renforcer et diversifier les partenariats, et de généraliser l'extension vers le modèle ouvert, en s'appuyant sur l'implantation actuelle dans onze pays européens avec Santander Consumer Finance, la récente acquisition de certaines filiales d'Aviva en Italie et sa présence à Chypre et en Espagne.

Fonctionner en groupe intégré, sans être centralisé, sera l'ultime étape de la conquête du groupe CNP Assurances. L'animation des filières métier à l'échelle du Groupe et le développement de la transversalité permettront de partager les meilleures pratiques entre pays et *business units* pour optimiser la conquête de CNP Assurances, et de développer l'agilité nécessaire pour faire face à la pression réglementaire.

Une démarche RSE confortée

Membre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 et a relevé ses objectifs à horizon 2025, notamment : réduire de 25 % supplémentaires l'empreinte carbone de son portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct et de 10 % supplémentaires celle de son portefeuille immobilier détenu en direct.

En 2021, CNP Assurances a publié l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissements et signé le *Finance for Biodiversity Pledge* avec des engagements renforcés en matière de protection de la biodiversité, en particulier mesurer l'empreinte biodiversité de 100 % de son

portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct d'ici fin 2023 et de 100 % de son patrimoine forestier d'ici fin 2025.

Sa note de 100/100 à l'index de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en 2021 et son classement dans le Top 15 du Palmarès 2020 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 saluent l'engagement de CNP Assurances, qui s'est fixée de nouveaux objectifs à horizon 2025 : 50 % de femmes au sein du Cercle Impact rassemblant le premier cercle de managers de l'entreprise, 50 % de femmes au sein du comité exécutif (à une personne près) et 45 % de femmes au sein des cadres de direction.

1.5.3 Redéploiement des expertises

L'organisation de CNP Assurances a été repensée pour soutenir son développement et sa transformation.

Le Groupe est structuré en cinq *business units*. Deux d'entre elles sont en charge du développement international (en Amérique latine d'une part, en Europe hors France d'autre part). Les trois autres assurent le développement en France avec les différents partenaires et canaux de distribution.

Deux nouvelles directions expertes ont été créées pour impulser, accompagner et sécuriser le développement. La direction de la transformation stratégique assure le suivi de l'exécution de la stratégie. Elle intègre la dimension RSE et le développement par croissance externe. La direction technique et innovation a pour mission d'accélérer la transformation de l'offre de solutions (produits et services) pour les clients et partenaires.

1.6 Notre gouvernance

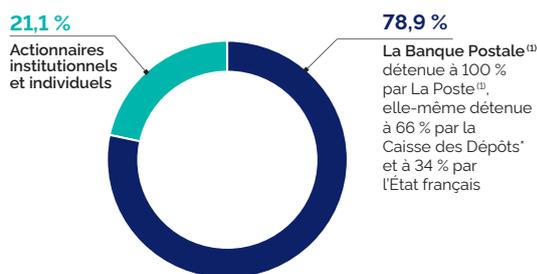
1.6.1 Notre actionnariat

La constitution du grand pôle financier public le 4 mars 2020 a conduit CNP Assurances à être détenue directement (et indirectement via sa filiale à 100 % SF2) et majoritairement par La Banque Postale, à hauteur de 62,84 % du capital social.

Cette participation a été portée le 16 décembre 2021 à 78,9 % après le rachat des 16,1 % du capital de CNP Assurances détenus par le Groupe BPCE conformément à l'annonce du 28 octobre 2021 de La Banque Postale portant sur le projet d'acquérir les actions de CNP Assurances détenues par le groupe BPCE et de déposer, auprès de l'AMF, une offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires minoritaires de CNP Assurances au prix de 21,90 € par action, en visant le retrait obligatoire de la cote, si les conditions sont réunies. Voir dans le présent document, le paragraphe 3.1 – Faits marquants 2021 et le chapitre 7 – Capital et actionnariat.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE CNP ASSURANCES

au 31 décembre 2021 (en pourcentage de capital détenu)



(1) Société anonyme

* Surveillance et garantie de cette personne morale de droit public sui generis par l'autorité législative aux termes de l'article L. 518-2 du code monétaire et financier

Dans le cadre de leur mandat, les commissaires aux comptes de CNP Assurances ont émis le 3 mars 2022 leur rapport sur les conventions réglementées (Voir dans le présent document le paragraphe 6.6) qui traite notamment des flux financiers avec cet actionnariat.

1.6.2 Les règles de gouvernance

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont principalement régies par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration. Voir aussi le chapitre 6 – Gouvernement d'entreprise.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance et de société cotée, CNP Assurances applique, dans le fonctionnement de ses instances, les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des marchés financiers.

Les fonctions de présidente du conseil d'administration et celles de directeur général sont dissociées au sein de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007. Ce mode de gouvernance permet une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

1.6.3 Le conseil d'administration

COMPOSITION AU 16 FÉVRIER 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

17

Administrateurs

Assistent également aux réunions du conseil :

Stéphane Dedeyan, directeur général,
Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, second dirigeant effectif,
Thomas Béhar, directeur financier Groupe, membre du comité exécutif,
Marie Grison, secrétaire générale Groupe, membre du comité exécutif,
Corinne Foy, secrétaire du conseil d'administration et **Ali Saou**, représentant du comité social et économique.

Profil des administrateurs

Présentation synthétique du conseil d'administration



53,33 %
Taux de féminisation ⁽⁴⁾



33,33 %
Taux d'indépendance ⁽⁴⁾



58 ans
Âge moyen

9 administrateurs proposés par La Banque Postale

Yves Brassart
Bertrand Cousin ⁽¹⁾
Sonia de Demandolx ⁽²⁾
Nicolas Eyt
François Géronde ⁽¹⁾
Philippe Heim ⁽¹⁾
La Banque Postale représentée par Perrine Kaltwasser
Christiane Marcellier ⁽²⁾
Philippe Wahl ⁽¹⁾

1 administrateur proposé par BPCE

Laurent Mignon ⁽¹⁾

2 administrateurs représentant les salariés

Laurence Guitard
Chahan Kazandjian

5 administrateurs indépendants ⁽³⁾

Véronique Weill
Amélie Breitburd ⁽¹⁾
Marcia Campbell
Stéphane Pallez
Rose-Marie Van Lerberghe

Les commissaires aux comptes :

Frédéric Trouillard-Mignen de PricewaterhouseCoopers Audit et **Jean-Claude Pauly** de Mazars

Activités du conseil *



14
Nombre de réunions



91 %
Taux de participation



2h
Temps moyen de réunion

(1) Mandats soumis à nomination/ratification/renouvellement à l'assemblée générale du 22 avril 2022

(2) Administratrices proposées par La Banque Postale sans en être ni salariées ni mandataires sociales

(3) Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

(4) Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément aux articles 9.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

* (données chiffrées au 31 décembre 2021)

1.7 Nos performances et nos impacts

CNP Assurances conjugue rentabilité et responsabilité sur tous ses marchés.

1.7.1 Des positions clés sur nos marchés



1^{er}

en assurance emprunteur
en France ⁽¹⁾

2^e

en assurance vie
en France ⁽²⁾

3^e

assureur
brésilien ⁽³⁾

6^e

assureur
européen ⁽⁴⁾

(1) Top 10 de l'assurance emprunteurs par le chiffre d'affaires (y compris acceptations), Argus de l'assurance, septembre 2021

(2) Données clés 2020, FFA, juillet 2021

(3) Données novembre 2021, SUSEP (Autorité de contrôle brésilienne du marché de l'assurance)

(4) Données décembre 2021, site Bloomberg, comptes annuels consolidés de chaque société, classement par la taille des encours

En France

L'assurance de personnes représente 70 % du marché total de l'assurance en 2020 ⁽¹⁾ vs 74 % en 2019.

Acteur de référence de l'assurance vie ⁽¹⁾

Le marché de l'assurance vie et capitalisation reste concentré et dominé par les bancassureurs qui devancent les assureurs traditionnels et les mutualistes. En 2020, les cinq premiers acteurs, dont CNP Assurances, détenaient plus de 52 % du marché. CNP Assurances est le deuxième acteur en assurance vie avec 11 % du marché ⁽¹⁾ (- 1,2 pt vs 2019).

Sur le marché de la gestion privée, le Groupe développe des offres innovantes pour de multiples partenaires distributeurs (banques privées et à réseaux, *family offices*, sociétés de gestion privée, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine indépendants).

Acteur majeur de la retraite supplémentaire ⁽²⁾

Arial CNP Assurances, filiale commune avec AG2R La Mondiale, est le seul assureur dédié à la retraite supplémentaire en France avec 943 000 assurés, près de 21 000 entreprises et 18,2 Md€ d'encours à fin 2020. Spécialiste de la retraite collective, elle accompagne les entreprises en matière de stratégie sociale et d'engagements de très long terme. Elle conçoit, commercialise et gère tout type de dispositif : plan d'épargne retraite, régimes à prestations définies, assurance vie collective article 82, gestion/externalisation des passifs sociaux.

Leader de l'assurance emprunteur ⁽³⁾

CNP Assurances est le leader sur le marché de plus en plus atomisé de l'assurance emprunteur. Le Groupe est partenaire de 204 établissements financiers, courtiers, acteurs de l'économie sociale et mutuelles, qui proposent des assurances de Groupe et des assurances individuelles. Le Groupe propose un large choix de garanties (décès, incapacité de travail,

invalidité, perte d'emploi, budget, services d'accompagnement ou d'assistance) qui assurent une protection élargie des emprunteurs en cas de coup dur. Les parcours digitalisés en souscription comme en prestation offrent aux assurés un accès multicanal et simplifient leurs opérations. CNP Assurances est en pointe sur les sujets d'inclusion et d'assurabilité des emprunteurs, notamment *via* ses actions au sein de la Commission AERAS.

Pionnier de l'assurance dépendance ⁽⁴⁾

CNP Assurances a été l'un des premiers assureurs à se préoccuper des enjeux de dépendance. Le Groupe est l'un des leaders en assurance collective avec 9 % du marché, en cinquième position en assurance individuelle en garantie principale et unique (stable vs 2019). Sa gamme de produits à adhésion obligatoire ou facultative permet d'anticiper les besoins financiers et d'accompagnement en cas de perte d'autonomie.

La différence par les services

CNP Assurances accorde une attention particulière aux services intégrés à ses offres, tant pour ses partenaires que pour les assurés, et s'appuie sur des filiales dédiées à l'accompagnement des personnes.

Au sein du groupe Assurance, Filassistance International développe une offre de services à la personne qui combine le digital et la relation humaine grâce à un réseau de 10 000 prestataires. Plus de 8 millions de personnes peuvent bénéficier de ses prestations *via* leur contrat.

Lyfe est la plateforme digitale de services et de conseils en santé, bien-être et bien vieillir de CNP Assurances. Elle complète la protection sociale des adhérents et des salariés de ses partenaires mutuelles, courtiers et entreprises. Son offre – prévention, coaching bien-être, aide aux aidants, téléconsultation 7j/7 et 24h/24, accès à des réseaux de santé en moins de 72 heures – facilite l'accès aux soins et la préparation de la retraite.

(1) Données clés 2020, FFA, juillet 2021

(2) Les données chiffrées relèvent du périmètre Arial CNP Assurances, hors retraite supplémentaire d'AG2R La Mondiale

(3) Top 10 de l'assurance emprunteurs par le chiffre d'affaires (y compris acceptations), Argus de l'assurance, septembre 2021

(4) Les contrats de prévoyance en 2020, FFA, octobre 2021

En Europe

Actif dans 16 pays ⁽¹⁾, le groupe CNP Assurances est le sixième assureur européen ⁽²⁾.

Avec UniCredit en Italie ⁽³⁾

En Italie, deuxième marché de CNP Assurances en Europe, le partenariat noué avec UniCredit, à travers la filiale CNP UniCredit Vita, court jusqu'en 2024. Il couvre le centre et le sud de l'Italie, la Sardaigne et la Sicile avec une gamme complète de produits d'assurance de personnes. En 2021, suite à l'acquisition de l'activité d'assurance vie d'Aviva en Italie, CNP Assurances est devenue le cinquième assureur sur le marché italien de l'assurance vie, avec un doublement de sa part de marché qui devrait atteindre près de 6 %.

Avec Santander Consumer Finance dans onze pays européens

Santander Consumer Finance distribue l'assurance emprunteur de CNP Assurances dans onze pays d'Europe.

Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée en Allemagne, l'autre moitié provenant pour l'essentiel de l'Espagne, la Pologne, l'Italie et les pays scandinaves.

Un développement en modèle ouvert

CNP Cyprus Insurance Holdings bénéficie d'un marché de l'assurance chypriote en croissance ⁽⁴⁾. Le marché de l'assurance non-vie est en hausse de 4 % sur un an par rapport à fin septembre 2020. CNP Asfaltiki est leader sur ce segment et conserve sa part de marché de 13,7 % à fin septembre 2021 grâce à la hausse de sa collecte de 4 %, tirée par l'activité Auto. Le marché chypriote de l'assurance vie est en progression de 10 % sur un an à fin septembre 2021. CNP Cyprialife est le deuxième assureur vie avec une part de marché à fin septembre 2021 de 24 % (comme en septembre 2020) et une hausse de 5 % de sa collecte.

En Amérique latine

L'activité de CNP Assurances au Brésil se développe en partenariat avec Caixa Econômica Federal (CEF), deuxième banque publique du pays, qui joue un rôle social et économique majeur auprès de la population brésilienne et est implantée sur tout le territoire.

Sur un marché sud-américain en croissance

Le renouvellement des accords de CNP Assurances avec son partenaire historique, Caixa Econômica Federal a donné lieu en 2021 au lancement de deux nouvelles filiales : Caixa Consórcios et Caixa Vida e Previdência. Cette dernière porte à elle seule 80 % de l'activité de CNP Assurances au Brésil.

L'accord de distribution non exclusif de produits de capitalisation et d'assurance dentaire signé avec Correios, la poste brésilienne, ouvre également de nouvelles perspectives de développement.

Le Brésil est le deuxième marché de CNP Assurances. Le Groupe y opère par ailleurs la première compagnie d'assurances 100 % digitale, Youse.

Dans le cadre de ses partenariats avec la CEF, Caixa Vida e Previdência propose des produits individuels et collectifs en retraite, assurance emprunteur consommation et en prévoyance. Caixa Consórcios développe son activité *consórcios* ⁽⁵⁾. CNP Seguros Holding Brasil, malgré la sortie de l'assurance emprunteur immobilier des accords de partenariat avec la CEF, poursuit la gestion de son important portefeuille sur ce segment.

En phase avec les nouveaux besoins ⁽⁶⁾

Caixa Vida e Previdência (CVP) propose des produits d'assurance pour les entreprises et pour les particuliers, la nouvelle classe moyenne brésilienne en tête. Particulièrement active sur ses marchés, la filiale est, à fin novembre 2021, le troisième assureur brésilien avec 11,9 % de part de marché, le deuxième assureur retraite avec 23 % (versus 22,2 % en 2020) de part de marché et le deuxième en assurance emprunteur consommation avec 14,8 % de part de marché (versus 5,4 % en 2020). Elle est également le 6^e assureur en prévoyance avec 5,7 % du marché, en légère baisse par rapport à 2020 (6,9 %).

CNP Seguros Holding Brasil conserve sa place de leader en assurance emprunteur immobilier avec 52,7 % de part de marché à fin novembre 2021 (versus 57,5 % en 2020).

Sur un marché très concentré, la part du Groupe au global progresse de 1,4 pt en un an, tirée par la retraite, pour s'établir à environ 13,5 % à fin novembre 2021 versus 12,1 % en 2020.

Pionnière de l'assurance 100 % digitale

Youse, la plateforme 100 % digitale de CNP Seguros Holding Brasil, commercialise en direct des produits d'assurance automobile, multirisque habitation et prévoyance. À fin 2021, elle a conquis plus de 185 400 clients, détenteur de plus de 268 600 polices actives.

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède

(2) Source : Bloomberg, à fin novembre 2021, comptes annuels consolidés de chaque société, classement par la taille des encours

(3) Source : ANIA, Association nationale des entreprises d'assurances (Italie), décembre 2021

(4) Source : documents des conseils d'administration des deux filiales et IAC (Insurance Association of Cyprus) pour les données de marché à fin septembre 2021

(5) Ce produit reprend les mécanismes d'un plan d'épargne et d'une tontine et permet aux participants d'obtenir des prêts à taux avantageux

(6) Les données du marché de l'assurance par branche sont issues des bases de la SUSEP, l'autorité de contrôle brésilienne du marché de l'assurance, novembre 2021 : www2.susep.gov.br/menuestatistica/SES/principal.aspx

1.7.2 Une trajectoire rentable ⁽¹⁾

CNP Assurances bénéficie d'une forte dynamique commerciale sur toutes les zones, d'une très bonne solidité financière avec un taux de couverture du SCR ⁽²⁾ à 217 %. La réorientation du business mix vers les unités de compte (UC) se poursuit avec une part à 51,3 % dans le chiffre d'affaires.

Le résultat net par action dépasse son niveau record de 2019.

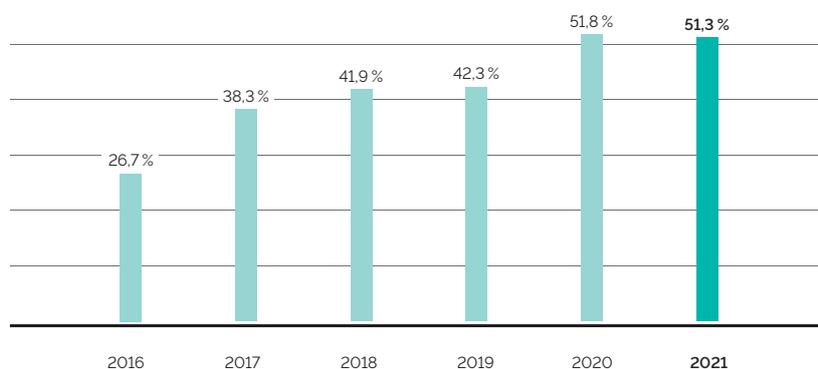
RÉSULTAT NET PAR ACTION

(en €/action)



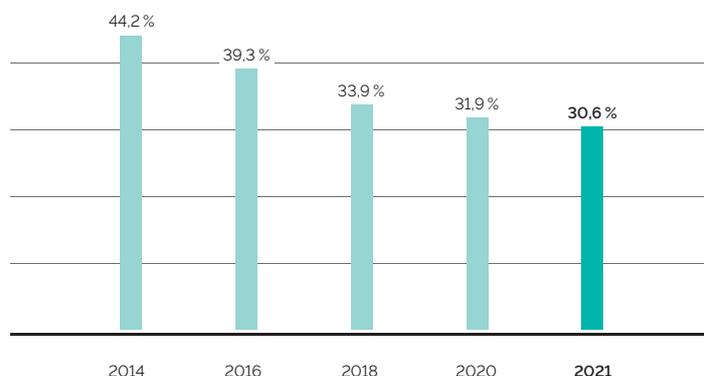
La transformation des encours d'épargne/retraite en unités de compte (UC) s'accélère significativement en France. Le taux d'UC dans la collecte (Groupe) reste très élevé.

TAUX D'UNITES DE COMPTE DANS LA COLLECTE GROUPE



L'année 2021 est par ailleurs marquée par des transferts PACTE significatifs et en forte progression à 6,3 Md€. La maîtrise du coefficient d'exploitation se confirme, notamment en France.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION ⁽³⁾ EN FRANCE



(1) Voir l'ensemble des indicateurs financiers dans les annexes/glossaire de ce document

(2) Capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement)

(3) Cet indicateur mesure l'efficacité opérationnelle en termes de frais de gestion. Il se calcule en divisant les frais de gestion par le produit net d'assurance. Une baisse du ratio traduit une amélioration de l'efficacité opérationnelle

1.7.3 Une trajectoire inclusive

Engagée par sa raison d'être à apporter une solution de protection au plus grand nombre, y compris les plus fragiles, CNP Assurances repousse les limites de l'assurabilité.

Facilitateur d'accès à l'assurance

Le Groupe déploie des produits simples aux tarifs attractifs, en phase avec les besoins et les usages, de l'épargne à la retraite sans oublier la micro-assurance pour les plus fragiles.

Dès 2011, la filiale brésilienne a lancé les premiers produits de micro-assurance du pays. Aujourd'hui, avec Amparo, elle couvre en assurance décès plus de 670 000 personnes.

Engagée à repousser les limites de l'assurance et attachée au caractère inclusif de ses contrats, CNP Assurances est depuis longtemps favorable à l'extension du choix donné aux emprunteurs.

Son modèle fondé sur une mutualisation importante des risques garantit l'accès à l'assurance aux emprunteurs y compris plus fragiles. Ainsi, CNP Assurances offre des solutions de garanties emprunteur à plus de 99,6 % des demandeurs.



14 millions

**d'assurés
en prévoyance/protection**
en Amérique latine

+ de 99,6 %

**des demandeurs
en assurance emprunteur**
ont reçu une offre de solution
de garanties emprunteur



+ de 79 000 jeunes

**ont bénéficié
des actions de la Fondation**
CNP Assurances en 2021
pour l'égalité des chances en santé

100/100

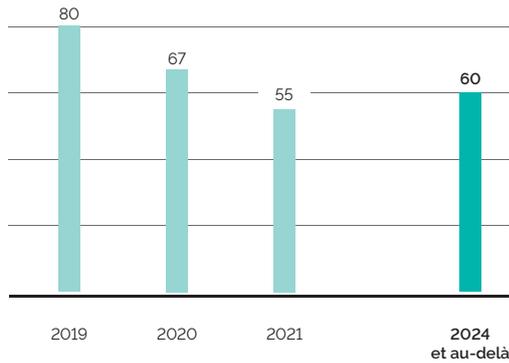
**en matière d'égalité salariale
femmes-hommes**
Après avoir obtenu 99/100
pendant trois années consécutives,
CNP Assurances atteint la note
maximale pour l'année 2021

1.7.4 Une trajectoire durable ⁽¹⁾

Engagée par sa raison d'être à agir contre le réchauffement climatique, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

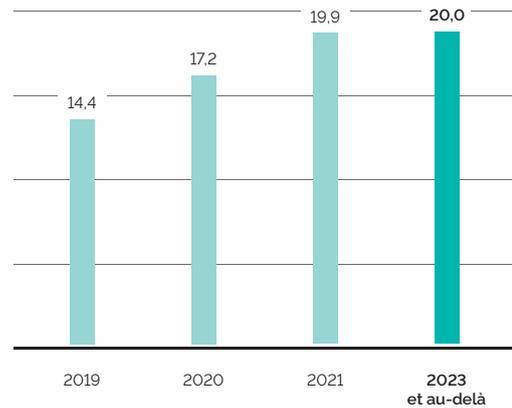
RÉDUCTION DE 31 % DE L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE PORTEFEUILLE ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES DEPUIS 2019

(kgeqCO /k€ investi)



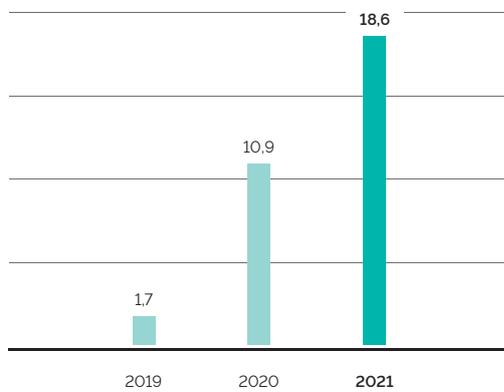
FORTE CROISSANCE DE NOS INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.

(encours en milliards d'euros)



FORTE HAUSSE DES INVESTISSEMENTS DE NOS ASSURÉS DANS DES UNITÉS DE COMPTE BÉNÉFICIAIRES D'UN LABEL DE FINANCE DURABLE

(encours en milliards d'euros)



(1) Voir tous les indicateurs extra-financiers dans le chapitre 5 – Responsabilité sociétale et environnementale

1.7.5 Des performances reconnues

Les principales agences de notation financière et extra-financière saluent la performance du groupe CNP Assurances.

LES NOTATIONS FINANCIÈRES ATTESTENT LA SOLIDITÉ DE CNP ASSURANCES :

Fitch Rating

Financial Strength Rating
(Décembre 2021)

A+

Perspective stable

Standard & Poor's

Financial Strength Rating
(Novembre 2021)

A+

Perspective stable

Moody's

Financial Strength Rating
(Mars 2021)

A1

Perspective stable

LES NOTATIONS ESG ⁽¹⁾ RECONNAISSENT LA QUALITÉ DE LA DÉMARCHÉ RSE DE CNP ASSURANCES :

MSCI

(Décembre 2021)

AAA

Meilleure notation
du secteur de l'assurance

ISS ESG

(Octobre 2021)

B-

Meilleure notation
du secteur de l'assurance

V.E

(Avril 2021)

59/100

6° sur 51 assureurs
en Europe

(1) Environnemental, social et de gouvernance

1.8 L'organisation du groupe CNP Assurances

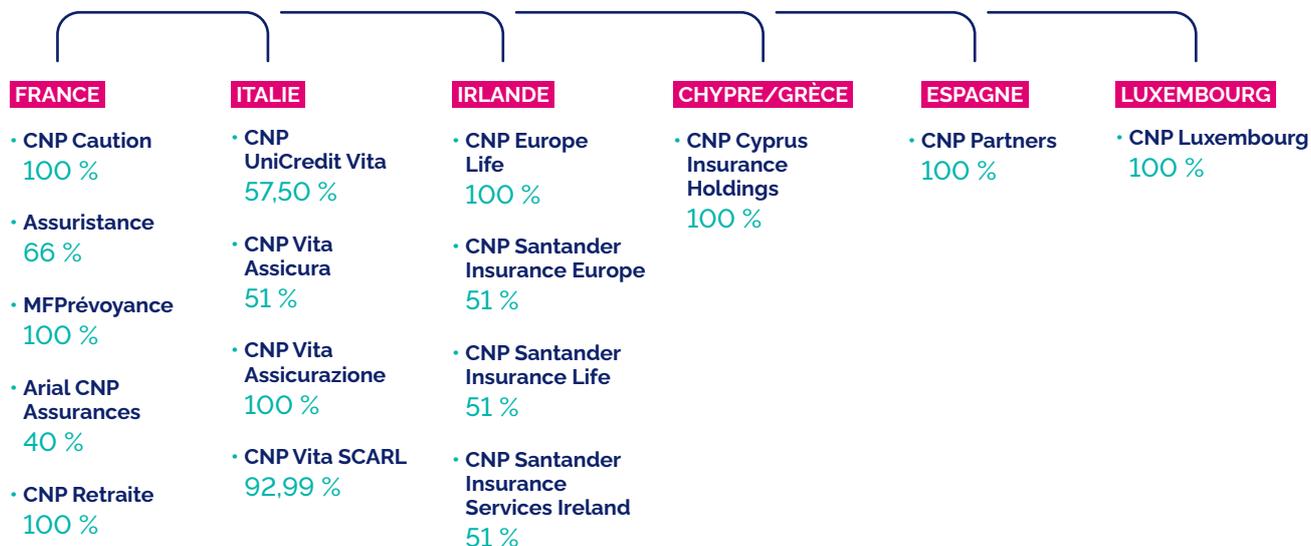
1.8.1 Nos organigrammes simplifiés en Europe et en Amérique latine ⁽¹⁾

LE GROUPE CNP ASSURANCES EN EUROPE



Nos principales filiales d'assurance **en Europe**

détenues à 100 % ou en partenariat



Une présentation plus exhaustive des principales filiales du groupe CNP Assurances est présente dans les notes 4.5 à 4.6 des comptes consolidés.

CNP Assurances a conclu des pactes d'actionnaires avec Assuristance, Ariel CNP Assurances, CNP Santander Insurance Europe, CNP Santander Insurance Life, CNP Santander Insurance Services Ireland, CNP UniCredit Vita et CNP Vita Assicura.

Pour des informations sur les risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé, voir les notes 24 à 26 des annexes aux comptes consolidés ainsi que la description des facteurs de risque (Voir dans le présent document, chapitre 2).

Les partenariats stratégiques et nos positions de marché en Amérique latine et en Europe hors de France sont détaillés pages 20 et 21.

(1) Les pourcentages indiqués représentent à la fois les fractions de détention directe et indirecte du capital et des droits de vote de chaque filiale

LE GROUPE EN AMÉRIQUE LATINE



Nos principales filiales
d'assurance **en Amérique latine**

détenues à 100 % ou en partenariat



(1) Pourcentage de détention directe et indirecte du capital de chaque filiale.

(2) Pourcentage de détention des droits de vote.

Une présentation plus exhaustive des principales filiales du groupe CNP Assurances est présentée dans les notes 4.5 à 4.6 des comptes consolidés.

Pour des informations sur les risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé, voir les notes 24 à 26 des annexes aux comptes consolidés ainsi que la description des facteurs de risque (chapitre 2).

Les dirigeants de CNP Assurances n'exercent pas les mêmes fonctions exécutives dans les principales filiales du Groupe.

La présidente Véronique Weill et le directeur général Stéphane Dedeyan sont administrateurs des filiales brésiliennes

CNP Seguros Holding Brasil et Holding XS1 (Caixa Vida e Previdência). Stéphane Dedeyan est administrateur et vice-président du conseil d'administration de XS5 Administradora de Consórcios.

Les partenariats stratégiques et nos positions de marché en Amérique latine et en Europe hors de France sont détaillés pages 20 et 21.

Pour CNP Seguros Holding Brasil, Holding XS1, XS5 Administradora de Consórcios et CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Assurances a conclu des pactes d'actionnaires.

5

Responsabilité sociétale et environnementale

incluant la déclaration de performance extra-financière **DPEF**

Introduction	236	5.4 Note méthodologique DPEF	294
5.1 Modèle d'affaires DPEF	237	5.4.1 Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires	294
5.2 Démarche de responsabilité sociétale et environnementale	237	5.4.2 Méthodologie d'analyse des enjeux et des risques extra-financiers	294
5.2.1 Historique de nos engagements	237	5.4.3 Méthodologie de collecte des données extra-financières	294
5.2.2 Des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations unies	238	5.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière DPEF	296
5.2.3 Instances de gouvernance de notre démarche RSE	239	5.6 Glossaire	300
5.2.4 Dialogue avec nos parties prenantes	240	5.7 Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière DPEF	302
5.2.5 Actions de sensibilisation et de formation aux enjeux du développement durable	241	5.8 Table de concordance avec la <i>Task Force</i> <i>on Climate-related Financial Disclosure</i>	303
5.2.6 Notations ESG	242	5.9 Informations relatives au règlement taxonomie DPEF	304
5.2.7 Présence dans des indices de marché ESG	242	5.9.1 Indicateurs relatifs à la souscription	304
5.3 Enjeux et risques extra-financiers DPEF	243	5.9.2 Indicateurs relatifs aux investissements	305
5.3.1 Être un assureur responsable	246		
5.3.2 Être un employeur attractif	261		
5.3.3 Avoir un impact sociétal positif	272		
5.3.4 Avoir un impact environnemental positif	280		

Introduction

Depuis plus de 170 ans, CNP Assurances œuvre au quotidien pour construire avec ses partenaires des solutions complètes et innovantes de protection permettant à chacun d'avancer sereinement dans la vie. Face à des besoins variés de protection, le groupe CNP Assurances couvre deux segments d'activité complémentaires, l'épargne/retraite d'une part et la prévoyance/protection d'autre part, et déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale sur l'ensemble de ses activités.

Les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques, qui suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures et d'exclusions, font émerger de nouveaux besoins de couverture d'assurance. Dans ce contexte, CNP Assurances souhaite contribuer à une société inclusive et durable. En témoigne sa raison d'être inscrite dans ses statuts en avril 2021 après une phase de recueil des attentes de ses parties prenantes :

« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »

Cette ambition se traduira par des engagements et des objectifs précis, définis en étroite concertation avec les différentes entités du Groupe qui auront à court, moyen et long termes la responsabilité de les mettre en œuvre. Ces engagements et ces objectifs en lien avec la raison d'être permettront de démontrer l'attention portée par CNP Assurances à l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans un souci de transparence, CNP Assurances fait le choix de publier de manière volontaire sa déclaration de performance extra-financière. Le présent chapitre en détaille les volets économique (5.3.1 « Être un assureur responsable »), social (5.3.2 « Être un employeur attractif »), sociétal (5.3.3 « Avoir un impact sociétal positif ») et environnemental (5.3.4 « Avoir un impact environnemental positif »).

Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (5.5 « Rapport de l'organisme tiers indépendant »). Une note méthodologique (5.4 « Note méthodologique ») précise le périmètre et la méthode de collecte, de contrôle et de consolidation des données.

Chiffres clés de la déclaration de performance extra-financière 2021

Économique

- 36 millions d'assurés en prévoyance/protection et 11 millions en épargne/retraite
- 0,2 % de taux de refus en assurance emprunteur
- 671 433 contrats de micro-assurance au Brésil
- 217,9 Md€ d'encours des supports en euros et en unité de compte faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR)
- + 34 de *Net Promoter Score (NPS)*

Social

- 5 591 collaborateurs dans le monde
- 95 % de collaborateurs en CDI
- 46 % de femmes parmi les cadres
- 7 % de collaborateurs en situation de handicap
- 100/100 d'index d'égalité salariale femmes-hommes

Sociétal

- 89 % des actifs financiers gérés avec des filtres ESG
- 109 pays exclus de notre portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

- 2 201 résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a voté
- 22 % des résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a exprimé un vote négatif
- 2,5 M€ de contributions financières versées pour soutenir des actions à impact sociétal

Environnemental

- 63 252 teqCO₂ d'émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne (scope 1, 2 et 3 hors émissions liées au portefeuille d'investissements)
- 4 006 096 teqCO₂ d'émissions de gaz à effet de serre liées au portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct (scope 3)
- 14 % des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie
- 5 % des investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie sans prise en compte de données estimées, et 16 % avec l'intégration de données estimées par le fournisseur de données Sequantis
- 84 % des dialogues avec les entreprises ayant abordé les enjeux climatiques

5.1 Modèle d'affaires **DPEF**

Cette partie est présentée dans le chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

5.2 Démarche de responsabilité sociale et environnementale

5.2.1 Historique de nos engagements

Depuis sa création, le groupe CNP Assurances est engagé dans le respect des droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). En adhérant au Pacte mondial des Nations unies dès 2003, CNP Assurances a réitéré son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement. CNP Seguros Holding Brasil au Brésil, CNP UniCredit Vita en Italie et CNP Partners en Espagne ont également adhéré au Pacte mondial. CNP Assurances a par ailleurs obtenu en 2021 le niveau *Global Compact Advanced*⁽¹⁾, plus haut niveau en matière de responsabilité sociale et environnementale du Pacte mondial, se plaçant ainsi parmi les 11 % d'entreprises dans le monde et 10 % d'entreprises en France ayant obtenu ce niveau.

En tant qu'investisseur responsable, CNP Assurances a adhéré en 2011 aux Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment*) des Nations unies.

En tant qu'assureur responsable, CNP Assurances a également adhéré en 2020 aux Principes pour une assurance responsable (*Principles for Sustainable Insurance*) des Nations unies. CNP Seguros Holding Brasil a par ailleurs adhéré à ces principes dès 2015.

Au cours des dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du *Montreal Carbon Pledge*, elle a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions cotées détenues en direct en décembre 2015 et s'est engagée à la réduire. En devenant membre en 2019 de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 et a publié en 2021 des objectifs à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

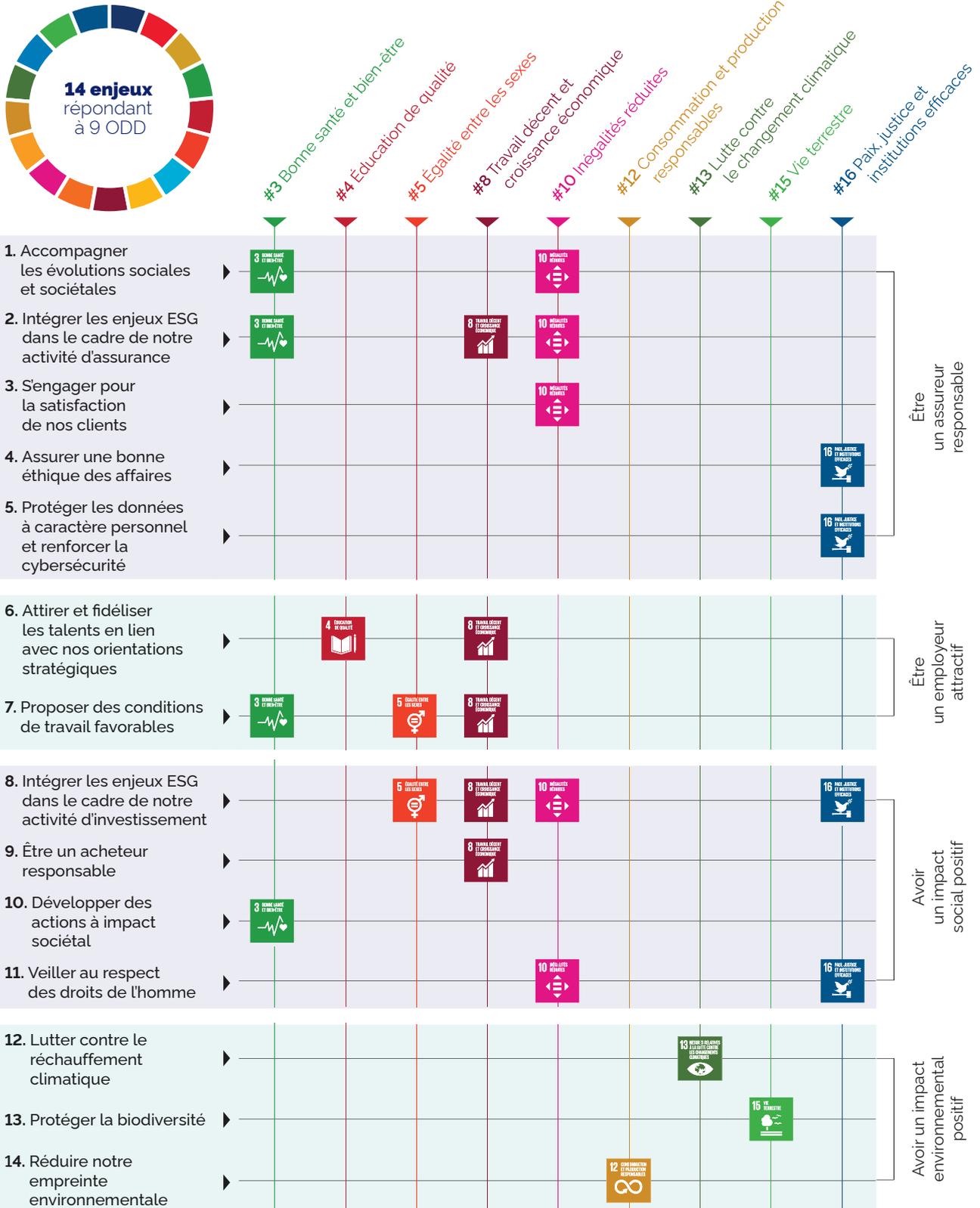
La démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances repose sur quatre axes :

- des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ;
- l'implication des instances de gouvernance ;
- un dialogue avec les parties prenantes ;
- des actions de sensibilisation et de formation de nos collaborateurs et de nos clients aux enjeux du développement durable.

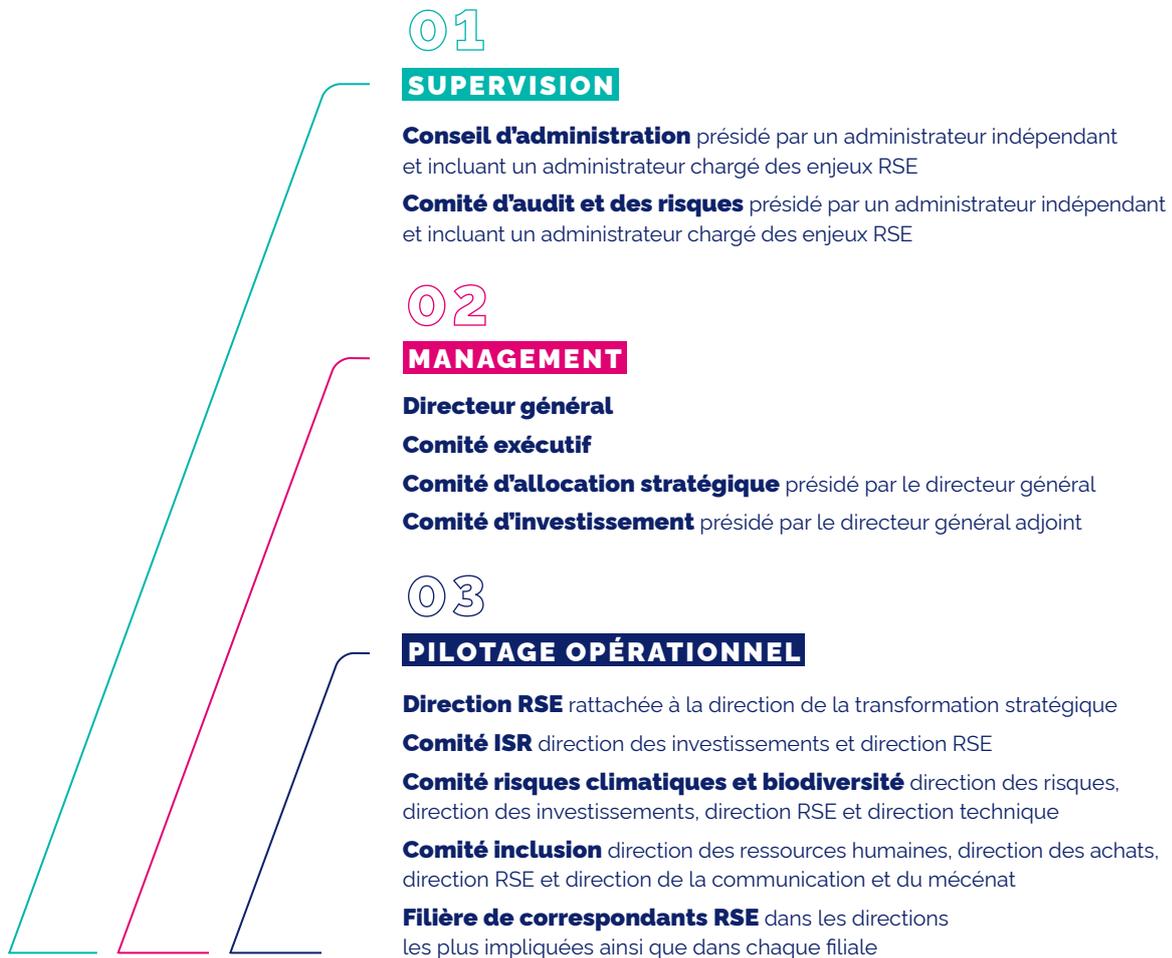
(1) *Renouvellement annuel par le directeur général de l'engagement auprès du Pacte mondial, description des actions et mesure des résultats sur les quatre thèmes du Pacte mondial (droits de l'homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption), évaluation par un tiers externe, intégration de standards de transparence, communication sur la mise en œuvre de 21 critères avancés et des meilleures pratiques liées à la stratégie, la gouvernance, l'engagement des parties prenantes, la contribution aux objectifs de développement durable, le respect et la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial*

5.2.2 Des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations unies

Face aux enjeux environnementaux et sociaux, CNP Assurances contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030. La démarche RSE du Groupe est ainsi structurée autour de 14 enjeux répondant à neuf ODD.



5.2.3 Instances de gouvernance de notre démarche RSE



5.2.4 Dialogue avec nos parties prenantes



CLIENTS

Attentes

- Adéquation de l'offre à leurs besoins
- Transparence des produits
- Qualité de service
- Offres inclusives et accessibles
- Protection des données à caractère personnel

Moyens de dialogue

- Centres de relations clients
- Enquêtes de satisfaction
- Communauté *You and Us*
- Observatoire CNP Assurances
- Site internet



PARTENAIRES

Attentes

- Relations équilibrées et durables
- Performance économique
- Qualité de service

Moyens de dialogue

- Comités de partenariat
- Échanges réguliers



COLLABORATEURS

Attentes

- Gestion des carrières et rémunération
- Développement personnel et formation
- Environnement de travail
- Diversité et inclusion
- Santé et sécurité
- Protection des données à caractère personnel

Moyens de dialogue

- Dialogue avec les représentants du personnel et le comité social et économique
- Réunions d'équipe
- Entretiens annuels d'évaluation
- Enquêtes qualité de vie au travail
- Dispositif d'alerte



ASSOCIATIONS & ONG

Attentes

- Protection des consommateurs
- Respect des droits de l'homme
- Lutte contre la corruption
- Lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité

Moyens de dialogue

- Dialogue avec les associations et ONG dans le cadre de la Fondation CNP Assurances et de l'Instituto CNP Brasil
- Dialogue avec les associations de malades dans le cadre de l'assurance emprunteur
- Dialogue avec les associations et ONG environnementales



ACTIONNAIRES

Attentes

- Performance financière
- Engagements RSE
- Maîtrise des risques
- Transparence et dialogue

Moyens de dialogue

- Assemblée générale
- Conseil d'administration
- Relations investisseurs
- Résultats trimestriels



FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

Attentes

- Relations équilibrées et durables
- Respect des délais de paiement

Moyens de dialogue

- Dialogue avec les fournisseurs dans le cadre des appels d'offre et du suivi des prestations
- Comité de suivi de la sous-traitance
- Dialogue avec les *asset managers* sur les enjeux ESG



AUTRES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Attentes

- Partage de bonnes pratiques
- Veille réglementaire
- Valorisation du secteur de l'assurance auprès de l'ensemble des parties prenantes

Moyens de dialogue

- Fédération française de l'assurance (FFA)
- Groupement français des bancassureurs
- *Insurance Europe*



POUVOIRS PUBLICS & AUTORITÉS DE CONTRÔLE

Attentes

- Contribution au financement de l'économie
- Création d'emplois
- Respect des lois et des règlements
- Protection de l'environnement

Moyens de dialogue

- Collège des superviseurs
- Échanges réguliers
- Participation aux travaux de place
- Réponse aux enquêtes et aux consultations de place



5.2.5 Actions de sensibilisation et de formation aux enjeux du développement durable

Sensibilisation et formation de nos collaborateurs

Les enjeux du développement durable font l'objet d'actions de sensibilisation et de formation dédiées afin de conforter leur ancrage dans la culture d'entreprise et les pratiques quotidiennes des collaborateurs :

- En France :
 - CNP Assurances a conclu en 2019 avec trois organisations syndicales représentatives un accord d'intéressement qui couvre la période 2019-2021. L'intéressement est une dimension importante de la politique sociale de CNP Assurances : ce dispositif permet de faire le lien entre la performance de l'entreprise et la contribution de chaque collaborateur. CNP Assurances a toujours retenu comme indicateurs de calcul de l'intéressement des actions alignées avec la démarche RSE de l'entreprise. L'indicateur retenu en 2021 concerne une formation obligatoire sur la finance durable qui a été suivie par 2 487 collaborateurs. La formation a abordé les enjeux du développement durable, les attentes de consommateurs et des épargnants en matière de développement durable, les fondamentaux et les labels de la finance durable.
 - Suite aux réflexions menées en 2019 avec les collaborateurs, CNP Assurances a lancé en 2020 le programme interne « GreenActions, tous acteurs du changement ». Celui-ci a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale du fonctionnement interne de l'entreprise *via* une démarche de sobriété. Plusieurs actions ont été menées autour de trois thèmes : encourager le tri sélectif, réduire l'utilisation du plastique à usage unique, réduire la pollution numérique. Une campagne de sensibilisation des collaborateurs a été déployée tout au long de l'année (campagnes d'affichage, organisation de conférences avec des experts, articles postés sur les réseaux sociaux).
 - En 2021, dans le cadre du programme « GreenActions, tous acteurs du changement », CNP Assurances a diffusé à l'ensemble des collaborateurs en France et à l'International une charte du Groupe afin de réduire son empreinte environnementale. Les collaborateurs sont invités à respecter sept principes pour agir en faveur de l'environnement dans le cadre de leur vie professionnelle (1. Je trie et je recycle mes déchets ; 2. Je supprime le plastique à usage unique ; 3. Je réduis la pollution numérique ; 4. J'économise le papier ; 5. J'économise l'eau ; 6. Je réduis ma consommation d'énergie ; 7. Je privilégie les mobilités durables).
 - Le groupe CNP Assurances a organisé en septembre 2021 son premier *World Clean-Up Day*. Organisé sous forme d'un challenge entre filiales, il a eu lieu simultanément en France, en Italie, en Espagne, à Chypre, au Brésil et en Argentine, et a mobilisé 244 collaborateurs volontaires et engagés qui ont collecté et recyclé 2,7 tonnes de déchets à travers six pays.
- CNP Assurances a organisé en 2021 un challenge éco-responsable pour inciter ses collaborateurs à trier et recycler le contenu de leurs armoires. 36 tonnes de papier ont ainsi été recyclés et 3 671 arbres plantés par CNP Assurances.
- Des ateliers sur la Fresque du Climat ont été organisés en novembre 2021 pour une soixantaine de collaborateurs de CNP Assurances. Basés sur l'intelligence collective, ces ateliers ont pour objet de faire comprendre les causes et conséquences du changement climatique en interagissant en petit groupe.
- Une quinzaine de la qualité de vie au travail « Prenons soin les uns des autres ! » a été organisée comme chaque année par CNP Assurances en associant les collaborateurs à différentes sensibilisations. Une conférence sur la consommation responsable a été notamment organisée pour tous les collaborateurs.
- Dans les filiales du Groupe, différentes actions de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE ont été mises en place :
 - Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil poursuit d'année en année la sensibilisation des collaborateurs sur le tri sélectif notamment *via* une campagne de collecte de déchets électroniques. En 2021, l'entreprise a collecté 800 kg de déchets électroniques et, grâce à la participation des collaborateurs dans le cadre du *World Clean-Up Day* organisé par le Groupe, en a collecté 600 kg supplémentaires. Au total, 1 400 kg ont ainsi été recyclés par l'ONG *Programando o Futuro*.
 - En Argentine, le programme Multiplicar vise depuis 2015 à renforcer les comportements responsables des collaborateurs *via* des actions de sensibilisation et de formation. En 2019, la réduction des inégalités dans les métiers de l'assurance et de la finance a été introduit dans le programme. Par ailleurs, la filiale poursuit son soutien à la mobilité durable, ses formations sur le recyclage et la réduction de la consommation de plastique à usage unique. Depuis 2020, des travaux ont été initiés sur l'égalité des sexes et la diversité.
 - En Italie, CNP UniCredit Vita a déployé le programme interne « GreenActions, tous acteurs du changement » à travers une campagne d'affichage digitale ayant pour protagoniste des collaborateurs volontaires et promouvoir les principes et les actions énoncées dans la charte du Groupe afin de réduire son empreinte environnementale.

Sensibilisation de nos clients

- Tous les ans, CNP Assurances, forte de ses engagements, promeut dans plus de 11 millions de courriers à destination des assurés (adressé par courriers postaux ou disponibles en ligne) son adhésion au Pacte mondial ainsi que sa stratégie d'investisseur responsable.
- En 2021, CNP Assurances a rédigé et mis en ligne sur son site Internet une brochure sur l'épargne responsable, qui explique de manière pédagogique aux assurés et au grand public les offres d'assurance vie et de retraite responsables de CNP Assurances, notamment les différentes catégories d'unités de compte vertes, responsables et solidaires ainsi que l'investissement responsable à travers le fonds euro.
- Depuis mars 2021, conformément au règlement européen SFDR, lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie de CNP Assurances ou de l'une de ses filiales européennes, le client est informé sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de son contrat.
- Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil présente les enjeux sociaux et environnementaux du Groupe et ses résultats sur son site web. Elle poursuit depuis plusieurs années une communication sur la consommation responsable auprès des assurés et sur les réseaux sociaux et intègre le sceau *Carbon Free* dans ses imprimés, indiquant ainsi à ses assurés la compensation des émissions de CO₂ de ses opérations.
- En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros utilise les réseaux sociaux et les événements commerciaux pour sensibiliser ses assurés et ses courtiers à la prévention, la santé mais aussi la mobilité durable et la protection de l'environnement.

5.2.6 Notations ESG

La qualité de la démarche RSE de CNP Assurances est reconnue par les agences de notations extra-financières. Le tableau suivant présente les dernières notations ESG de CNP Assurances (toutes non-sollicitées).

Agence de notation	Notation ESG de CNP Assurances	Échelle de notation ESG	Commentaire
CDP Climat	B (2021)	D - à A	Notation moyenne du secteur financier : B
ISS ESG	Prime B- (2021)	D - à A +	Meilleure notation du secteur de l'assurance
MSCI	AAA (2021)	CCC à AAA	Meilleure notation du secteur de l'assurance
PRI	A (2020)	E - à A +	Module stratégie et gouvernance
ShareAction	BBB (2021)	D à AAA	3 ^e sur 39 assureurs vie dans le monde
S&P Global CSA	56/100 (2021)	0 à 100	34 ^e sur 127 assureurs dans le monde
Sustainalytics	Risque faible (2020)	Risque très élevé à risque négligeable	23 ^e sur 261 assureurs dans le monde
V.E.	59/100 (2021)	0 à 100	6 ^e sur 51 assureurs en Europe

5.2.7 Présence dans des indices de marché ESG

L'action CNP Assurances fait partie de plusieurs indices de marché ESG regroupant les entreprises bénéficiant des meilleures notations ESG. Elle fait notamment partie des indices européens ou mondiaux suivants :

- MSCI Europe ESG Leaders, MSCI World ESG Leaders ;
- FTSE4Good Europe, FTSE4Good Developed ;
- Euronext V.E. Europe 120, Euronext V.E. Eurozone 120 ;
- Morningstar Europe Sustainability, Morningstar Eurozone Sustainability, Morningstar Global Markets Sustainability, Morningstar Developed Europe Low Carbon Risk ;
- Ethibel Sustainability Excellence Europe.

5.3 Enjeux et risques extra-financiers **DPEF**

Dans un souci de transparence, CNP Assurances fait le choix de publier de manière volontaire sa déclaration de performance extra-financière (DPEF) dans laquelle elle expose ses enjeux et risques extra-financiers.

Les politiques et plans d'action associés à chacun de ces enjeux et risques s'articulent notamment avec les réglementations mises en place ces dernières années, telles que l'article 29 de la loi énergie climat, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), le règlement général sur la protection des données (RGPD), le règlement taxonomie et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR).

L'analyse intègre également une dimension dynamique permettant d'anticiper les enjeux et risques pouvant être matériels, à court, moyen et long terme. La digitalisation, l'allongement de la durée de vie, les nouveaux modes de consommation et le changement climatique concourent notamment à faire évoluer le métier d'assureur de personnes. CNP Assurances veille ainsi à adapter son modèle d'affaires afin de le pérenniser.

La méthodologie d'analyse des risques extra-financiers a reposé sur trois grandes étapes structurantes au cours desquelles les parties prenantes internes de CNP Assurances ont été impliquées et consultées :

1. en partant d'un univers générique de risques extra-financiers, construit à l'aune de standards et de référentiels internationaux, un univers restreint de risques a été défini, en cohérence avec le secteur d'activité, l'implantation géographique et les enjeux du Groupe. Pour ce faire, des entretiens ont été menés auprès de plusieurs directions (risques, ressources humaines, conformité, investissements) et des filiales ;
2. chaque risque extra-financier a ensuite fait l'objet d'une cotation selon les deux critères : le niveau de gravité (pour les activités, collaborateurs ou assurés de CNP Assurances) et la probabilité d'occurrence ;
3. à l'aune des différents couples niveau de gravité – probabilité d'occurrence, les risques extra-financiers de CNP Assurances ont été hiérarchisés.

À partir de cette analyse, **onze risques principaux regroupés en neuf enjeux prioritaires** ont été identifiés pour le Groupe, son activité, ses collaborateurs, ses clients, et plus généralement ses parties prenantes.

La cartographie des risques extra-financiers a été mise à jour et approuvée en 2020 par le comité exécutif de CNP Assurances.

Nos engagements	Enjeux prioritaires et autres	Risques principaux identifiés	ODD
ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE 5.3.1	DPEF Accompagner les évolutions sociales et sociétales 5.3.1.1	Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé Le métier d'assureur de personnes implique une prise en compte et un suivi des évolutions sociales et sociétales. En effet, l'allongement de la durée de vie, l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques et la propagation de la Covid-19 ont des répercussions sur le quotidien des assurés et de leurs proches. L'incapacité à mettre en adéquation les produits d'assurance et les services d'assistance avec ces évolutions constituerait un risque aussi bien en termes de positionnement de marché que de satisfaction des assurés.	 
	DPEF Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance 5.3.1.2	Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produits, souscription, tarification, réassurance) L'absence ou la défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance pourrait représenter un risque aussi bien en termes de sinistralité que de réponse aux attentes des clients et de positionnement de marché. Par ailleurs, au regard des évolutions réglementaires récentes et à venir, le risque de non-respect d'une réglementation en matière d'ESG applicable aux contrats d'assurance pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes.	  

Nos engagements	Enjeux prioritaires et autres	Risques principaux identifiés	ODD
	<p>DPEF</p> <p>S'engager pour la satisfaction de nos clients</p> <p>5.3.1.3</p>	<p>Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponses aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres</p> <p>Ne pas accorder une importance centrale à la satisfaction des clients et ne pas maintenir une relation à la fois de confiance et de proximité pourraient avoir un impact sur la création de valeur du Groupe. Par ailleurs, informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est crucial. Les produits proposés, ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients, doivent garantir au Groupe un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré ou au souscripteur de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées et des propositions commerciales qui lui sont faites. Le manque de transparence des offres vis-à-vis des clients peut se matérialiser par un risque réglementaire et constituerait également un frein à la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe.</p>	
	<p>DPEF</p> <p>Assurer une bonne éthique des affaires</p> <p>5.3.1.4</p>	<p>Corruption, conflit d'intérêt, transparence fiscale</p> <p>Fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme</p> <p>Au regard des évolutions réglementaires, le risque associé à ces thématiques de corruption, conflit d'intérêt, transparence fiscale, fraude, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et des poursuites pénales. Il pourrait également porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.</p>	
	<p>DPEF</p> <p>Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité</p> <p>5.3.1.5</p>	<p>Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité</p> <p>Compte tenu des récentes évolutions réglementaires, notamment au sein de l'Union européenne, le risque réglementaire se traduisant par un défaut de protection des données à caractère personnel des assurés ou des collaborateurs pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes, et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.</p> <p>Par ailleurs, le risque de vulnérabilité des systèmes informatiques en matière de cybersécurité pourrait conduire à des fuites de données à caractère personnel, à une interruption ou un ralentissement du service rendu aux assurés, à une indisponibilité temporaire ou définitive de certaines applications informatiques, à des rançons ou à des fraudes externes. Il pourrait également porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.</p>	
<p>ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF</p> <p>5.3.2</p>	<p>DPEF</p> <p>Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques</p> <p>5.3.2.1</p>	<p>Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers</p> <p>L'incapacité à attirer et fidéliser les talents et à développer les compétences des collaborateurs menacerait la poursuite de l'activité du Groupe, à l'heure où le métier d'assureur de personnes est en pleine évolution.</p>	 
	<p>DPEF</p> <p>Proposer des conditions de travail favorables</p> <p>5.3.2.2</p>	<p>Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination</p> <p>Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs</p> <p>Le risque de harcèlement au travail, de discrimination, de non-respect de la réglementation relative à la durée du travail ainsi qu'à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs, notamment dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et des poursuites pénales. Il pourrait également porter atteinte à la marque employeur du groupe CNP Assurances.</p>	  

Nos engagements	Enjeux prioritaires et autres	Risques principaux identifiés	ODD
<p>AVOIR UN IMPACT SOCIÉTAL POSITIF 5.3.3</p>	<p>DPEF</p> <p>Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement 5.3.3.1</p>	<p>Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial)</p> <p>L'absence ou la défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement pourrait représenter un risque aussi bien en termes de rendement et de valorisation à long terme des actifs que de positionnement de marché. Par ailleurs, au regard des évolutions réglementaires récentes et à venir, le risque de non-respect d'une réglementation en matière d'ESG applicable aux investissements pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes.</p>	   
	<p>Être un acheteur responsable 5.3.3.2</p>		
	<p>Développer des actions à impact sociétal 5.3.3.3</p>		
	<p>Veiller au respect des droits de l'homme 5.3.3.4</p>		 
<p>AVOIR UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF 5.3.4</p>	<p>DPEF</p> <p>Lutter contre le réchauffement climatique 5.3.4.1</p>	<p>Absence ou de défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)</p> <p>Les risques liés aux effets du changement climatique peuvent prendre plusieurs formes : le risque physique, le risque de transition et le risque de responsabilité. Ces risques peuvent impacter à court, moyen ou long terme l'ensemble des activités du groupe CNP Assurances : valorisation et rentabilité de nos investissements, chiffre d'affaires et sinistralité de nos contrats d'assurance, adaptation de notre fonctionnement interne.</p>	
	<p>Protéger la biodiversité 5.3.4.2</p>		
	<p>Réduire notre empreinte environnementale 5.3.4.3</p>		

5.3.1 Être un assureur responsable

Depuis sa création en 1850, CNP Assurances développe des solutions de gestion des risques et d'assurance innovantes nécessaires à la résilience de la société et des personnes face aux enjeux d'allongement de la durée de vie, d'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, de protection contre les maladies et les accidents, de préparation de la retraite et d'évolution des régimes de protection sociale.

Régulièrement, CNP Assurances adapte ses produits et ses services aux attentes toujours plus larges d'un monde en évolution rapide, et veille à les rendre accessibles au plus grand nombre grâce à la mutualisation des risques.

L'intégration des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale dans nos opérations d'assurance repose sur :

- l'accompagnement des évolutions sociales et sociétales ;
- l'intégration des enjeux ESG dans l'activité d'assurance ;
- l'engagement pour la satisfaction et la transparence des offres vis-à-vis de nos clients ;
- une bonne éthique des affaires et le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- la protection des données à caractère personnel et le renforcement de la cybersécurité.

5.3.1.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales **DPEF**

Risque de non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé

Le Groupe accentue son mouvement de diversification stratégique, que ce soit à travers l'évolution de ses partenariats, de celle de son mix produits ou à travers son développement en Europe et en Amérique latine.

En France, CNP Assurances est un acteur de longue date et de référence sur le secteur de la protection de la personne, et dispose de relations établies avec un grand nombre d'acteurs de la protection sociale. Afin de mieux répondre aux enjeux liés à l'allongement de la durée de vie, à l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, à l'évolution des régimes de base et de la réglementation en matière de protection sociale complémentaire, le Groupe a lancé deux chantiers stratégiques dédiés à l'assurance emprunteur et à la protection sociale, et créé une direction technique et innovation.

Elle intervient auprès des entreprises, des collectivités locales, des institutions de prévoyance, des mutuelles (fonctions publiques, interprofessionnelles, libérales, retraite, anciens combattants), des associations, des courtiers, des travailleurs indépendants et des particuliers en tant qu'apporteur de solutions en assurances de personne, service, assistance et accompagnement.

Parce que les enjeux liés à l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé, telles que la dépendance ou la perte d'autonomie,

entraînent des répercussions majeures sur le quotidien des assurés et de leurs proches, CNP Assurances a pour volonté d'enrichir ses offres en continu et d'en faciliter l'accès et la lisibilité.

La loi PACTE, promulguée en mai 2019, vise à développer le marché français de l'épargne retraite supplémentaire en harmonisant et en simplifiant les produits proposés aux particuliers et aux entreprises. CNP Assurances est pleinement impliquée dans la mise en œuvre de la loi PACTE en partenariat avec ses différents distributeurs. De nouveaux plans épargne retraite (PER) ont été lancés afin d'accompagner nos assurés dans la préparation de leur retraite. Les PER de CNP Assurances proposent la gestion financière par horizon, la transférabilité des droits et la possibilité de choisir une sortie en rente ou en capital.

Depuis janvier 2020, la réglementation 100 % Santé facilite l'accès aux soins et aux prestations de nos assurés français. À cet égard, CNP Assurances a adapté ses offres et contrats d'assurance aux caractéristiques du 100 % Santé. CNP Assurances cherche ainsi d'une part à avoir une bonne compréhension des besoins actuels et futurs de ses clients, et d'autre part, à développer des produits d'assurances, des services d'assistance et des actions de prévention incluant ces enjeux.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Nombre d'assurés en prévoyance/protection	36 millions	36 millions	Groupe
Nombre d'assurés en épargne / retraite	12 millions	11 millions	Groupe
Encours des contrats de retraite	37,7 Md€	37,3 Md€	CNP Assurances
Taux de refus en assurance emprunteur 	0,2 %	0,2 %	CNP Assurances
Nombre de bénéficiaires auxquels les prestations de Filassistance sont proposées	Plus de 8 millions	Plus de 8 millions	CNP Assurances

L'étude des besoins actuels et futurs des assurés

Pour être à l'écoute de ses parties prenantes, et en premier lieu de ses assurés, CNP Assurances et ses principales filiales réalisent régulièrement des études qualitatives et quantitatives afin d'anticiper les conséquences des évolutions sociales et démographiques pour son activité d'assureur de personnes.

Depuis 2017, CNP Assurances dispose d'une plateforme digitale : la communauté *You and Us*. Cette communauté permet des échanges avec 150 membres actifs sur les usages et les attentes de différentes générations (Y, X, et *Baby-Boomers*). Cet espace d'écoute et de co-création permet notamment de dégager des premières tendances des évolutions sociétales.

L'Observatoire CNP Assurances mis en place en 2020 au début de la pandémie de Covid-19 continue de mener ses travaux auprès d'un panel de Français. Il étudie les nouveaux comportements des Français, leurs préoccupations et leurs attentes en matière de relation et d'offre d'assurance vie et de prévoyance. Les travaux de cet observatoire permettent de nourrir les réflexions et les prises de décisions de l'entreprise, de ses filiales et de ses partenaires.

Illustrations

La dépendance et l'allongement de la durée de vie, deux thématiques au cœur des réflexions

CNP Assurances a été parmi les premiers assureurs à mettre en œuvre une couverture pour assurer la perte d'autonomie. L'évolution de ce risque, qui est un enjeu d'importance, fait l'objet de réflexions et d'ateliers de concertation avec nos clients et nos partenaires.

La dépendance fait régulièrement partie des sujets traités par les employeurs dans le cadre de la protection sociale apportée à leurs salariés. CNP Assurances propose une offre globale qui allie un socle d'assurance collective et de service, complété de garanties individuelles pour répondre à la situation de chacun.

Le gouvernement français a annoncé en 2020 la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale consacrée à l'autonomie, ce qui constitue une avancée notable. Certes, son financement et les modalités associées restent encore à calibrer mais, inéluctablement, cette création marque la volonté de progresser dans la prise en charge de la perte d'autonomie. Si, à moyen terme, les filières et équipements d'accompagnement devraient être densifiés et les emplois mieux valorisés, en parallèle, les finances publiques ne seront pas en mesure d'assumer les coûts liés à la perte d'autonomie de tous nos concitoyens et les familles n'auront pas toutes la surface financière suffisante pour absorber le reste à charge de leurs aînés.

Ces enjeux plaident incontestablement pour le recours aux solutions assurantielles en renfort. C'est pourquoi CNP Assurances s'est mobilisée dès 2018 sur le sujet de l'assurance dépendance en se fondant sur son ancrage historique auprès des mutuelles de la fonction publique. Pour financer la perte d'autonomie, CNP Assurances a ainsi défendu l'idée d'une solution universelle fondée sur la répartition provisionnée, premier pas dans le parcours d'équipement en assurance dépendance.

C'est sur cette base que la solution portée en commun par la Fédération française de l'assurance (FFA) et la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a été construite. La FFA en fait la promotion, par exemple en publiant en décembre 2021 un livre blanc intitulé « Construire une nouvelle solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge » dont le principal objectif est de présenter cette nouvelle initiative de la profession de l'assurance.

Il s'agit de viser la mise en place d'une couverture universelle du risque de dépendance pour l'ensemble de la population. Cela permettrait de massifier l'assurance et d'éviter toute sélection à l'entrée. Compte tenu du coût du risque, qui croît

fortement avec l'âge, une mutualisation des risques la plus large possible serait nécessaire afin d'instaurer un mécanisme de solidarité intergénérationnelle.

Aussi, une assurance dépendance adossée aux contrats de complémentaire santé est la piste qui a été retenue par la profession. Cela permettrait de faire entrer dans l'assurance les individus suffisamment tôt, de renouveler la population couverte du fait des entrées de nouvelles générations et de pouvoir proposer un niveau de prime accessible au plus grand nombre. Le contrat d'assurance par répartition serait accessible, tant au niveau des conditions d'adhésion que de prime. Ce mécanisme permettrait de générer une couverture accessible à ceux qui en auront le plus besoin le moment venu, c'est-à-dire aux catégories les plus modestes.

Dans un contrat par répartition, les primes de l'année sont destinées à faire face aux sinistres de l'année en les provisionnant. Outre les sinistres déjà survenus, l'assureur n'a pas d'engagement au-delà de l'année, et l'assuré n'est plus couvert si sa garantie n'est pas renouvelée. Les primes peuvent évoluer dans le temps en fonction du vieillissement de la population assurée. Le pilotage du portefeuille est plus facile et la prime est modique pour l'assuré.

Notre responsabilité en tant qu'assureur est d'être en mesure de piloter le portefeuille sur un horizon très long. La perte d'autonomie étant un risque dynamique de très long terme, il est essentiel de pouvoir intégrer dans le temps les évolutions démographiques, sociétales et médicales, et ne pas les reporter sur les générations futures d'assurés. C'est pourquoi nous avons réalisé des projections à horizon 40 ans afin de tester la robustesse dans le temps de cette solution.

La robustesse du système exige une base de mutualisation la plus large et la plus pérenne possible. Pour ces raisons, il nous semble inévitable de faire cotiser les actifs et de mettre en place la répartition le plus tôt possible. Ainsi, en fonction de l'âge à partir duquel il faudra commencer à cotiser, le coût d'une telle couverture pour une rente de 500 € par mois en cas de dépendance totale pourrait commencer à 10 € par mois. Pour verser aux Français en dépendance totale dans l'année une rente mensuelle de 500 € durant toute leur période de dépendance, le budget annuel est estimé à 5 Md€.

Une telle couverture universelle créerait en outre un appel d'air pour des offres complémentaires visant la protection de nos aînés, des offres complètes d'accompagnement et de produits d'assurance pour le maintien dans l'autonomie et le soutien des aidants en garanties principales comme en option. Pour ce faire, la construction d'un partenariat public-privé est indispensable. Il implique la mise en œuvre d'un référentiel commun à tous les opérateurs et compréhensible par tous les assurés. Sur ce chantier aussi, CNP Assurances est déterminée à jouer un rôle essentiel.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros considère l'allongement de l'espérance vie comme un facteur clé de développement et de mise à jour des produits. Cette variable est toujours présente dans les préoccupations des partenaires commerciaux et par conséquent CNP Assurances Compañía de Seguros s'attache à répondre à leurs besoins. Ainsi, en 2019 la compagnie s'est attachée à étendre l'âge d'expiration des produits de 75 à 90 ans. Les produits à destination des seniors sont étendus, spécialement dans le segment accidents personnels. Tous les principaux canaux de distribution proposent une offre pour les seniors.

Des services d'assistance et de prévention ciblés pour un véritable accompagnement des assurés

Considérant qu'il est de sa responsabilité d'accompagner les assurés tout au long de leur vie, CNP Assurances a été précurseur en intégrant des prestations d'assistance et de prévention ciblées dans ses contrats d'assurance vie-épargne et dépendance dès 2003. Trois exemples viennent illustrer cette démarche :

- Détenue à 66 % par CNP Assurances, Filassistance International continue également de développer son offre de services de proximité à la personne dont les prestations sont proposées à plus de 8 millions de bénéficiaires dans tous les domaines de l'assistance, depuis les services classiques aux plus innovants, en combinant les nouvelles technologies de l'information et de la communication avec ses savoir-faire et son cœur de métier qu'est la relation humaine. Filassistance International met ainsi en application son rôle de facilitateur de vie en s'appuyant sur un réseau de 10 000 prestataires sélectionnés pour leur efficacité, leurs compétences et leur sens de l'accueil. Une équipe médico-psycho-sociale composée de psychologues, d'assistants de service social, et de médecins, permet en interne d'assurer une prise en charge globale de l'adhérent qui fait appel à ses services. Filassistance International propose par ailleurs des programmes de prévention sur la perte d'autonomie et les risques cardiovasculaires. Elle offre aussi des services d'écoute et d'accompagnement des aidants, des personnes souffrant d'affection de longue durée ou de cancer.

Filassistance International poursuit l'enrichissement de ses offres par l'intégration de services qui complètent ses prestations d'assistance : c'est le cas de la téléconsultation par exemple, qui a été particulièrement utile pendant la crise sanitaire. D'autre part, lors des périodes de confinement, l'exclusion relative à la pandémie existante dans certains contrats a été levée pour permettre la prise en charge des assurés et un service d'assistance psychologique a été largement déployé. Enfin, Filassistance International digitalise ses offres, par la création, le développement et la promotion de sites Internet pour ses partenaires. Dans un langage simple et clair, ces sites permettent aux assurés de connaître en quelques clics les garanties auxquelles ils ont droit afin de leur apporter davantage de transparence et de pédagogie sur leurs contrats souscrits.

- La plateforme digitale Lyfe propose des services santé, bien-être et bien-vieillir qui permettent de faciliter l'accès aux soins et la préparation de la retraite. Destinée aux salariés des entreprises clientes et aux adhérents des mutuelles et institutions de prévoyance partenaires de

CNP Assurances, Lyfe propose des offres de services en complément des contrats santé, prévoyance, retraite et assistance : *coaching* bien-être, aide aux aidants, téléconsultation multicanale sept jours sur sept et 24 heures sur 24, RDV dans des centres de soins en moins de 72 heures, estimation du cumul de régimes de pensions de retraite. Par ailleurs, Lyfe diffuse régulièrement de l'information à ses bénéficiaires sur le thème du bien-être ou du bien-vieillir.

Une offre d'assurance adaptée aux risques de santé de tous

Grâce à sa longue expérience en assurance de personnes, CNP Assurances dispose d'une base de connaissance des risques particulièrement riche. Cela lui permet d'affiner et d'actualiser régulièrement sa politique de sélection des risques en tenant compte de l'état de santé de chaque assuré afin d'accepter et de mutualiser autant que possible les couvertures invalidité et incapacité. Attachée à l'inclusivité de ses contrats, CNP Assurances fonde son modèle sur une mutualisation importante des risques, permettant en particulier de garantir un accès à l'assurance aux plus fragiles. Cette capacité de CNP Assurances à faire jouer la mutualisation des risques au bénéfice de ses clients a permis de réduire de 40 % en dix ans la part des propositions d'assurance emprunteur avec surprime. Le taux de refus en assurance emprunteur est maintenu à 0,2 % depuis plus de dix ans.

S'agissant des risques de santé aggravés en France, CNP Assurances œuvre avec résolution pour la mise en œuvre effective de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé). Une couverture invalidité est proposée, dans les termes prévus par la convention, aux clients auxquels il n'a pas été possible de garantir l'incapacité ou l'invalidité initialement inscrite au contrat.

Les équipes de CNP Assurances sont très investies dans la convention AERAS, et en particulier dans les différentes améliorations récentes de celle-ci : amélioration du droit à l'oubli, mise à jour de la grille de référence qui liste les pathologies pour lesquelles l'assurance est accordée aux personnes qui en ont souffert ou en souffrent sans surprime ni exclusion de garantie, ou en limitant les surprimes.

Ces nouveaux dispositifs doivent, sous certaines conditions, éviter aux anciens malades du cancer d'avoir à déclarer leur ancienne pathologie aujourd'hui guérie et leur éviter une surprime ou une exclusion de garantie. Ainsi, lorsqu'ils souscrivent une assurance emprunteur, les anciens malades du cancer sont assurés aux conditions générales du contrat, sans majoration de tarif ni exclusion, si la fin du protocole thérapeutique date de plus de cinq ans pour les cancers diagnostiqués jusqu'à l'âge de 21 ans, et de plus de dix ans pour les autres cancers. Les questionnaires de santé ont été adaptés de manière à attirer l'attention des clients sur ce dispositif. Parallèlement, CNP Assurances applique la grille de référence, modifiée en mars 2021, permettant de rapprocher du tarif normal les personnes ayant contracté certaines pathologies, cancéreuses ou autres, et travaille avec l'ensemble des assureurs à son élargissement.

Caixa Vida e Previdência propose quant à elle un produit intégrant un bilan de santé comprenant une visite préventive annuelle gratuite auprès d'un gynécologue appartenant à un réseau accrédité présent dans les principales capitales des états du Brésil.

Suivi des risques émergents

Suivi des risques sociaux émergents

En tant qu'assureur et investisseur responsable, CNP Assurances a une mission de protection et d'accompagnement de ses assurés, et plus largement des citoyens, pour faire face aux différentes évolutions sociétales, parmi lesquelles la fin du modèle de la famille unique et des parcours de vie linéaires ou encore la perte d'autonomie liée au vieillissement de nos sociétés.

Ces changements sociétaux sont structurants pour l'écosystème formé par le grand pôle financier public. CNP Assurances et ses partenaires s'engagent en effet à faciliter l'autonomie des jeunes, à valoriser l'épargne de la génération pivot et à accompagner les personnes âgées face aux défis de l'allongement de la vie et au risque de dépendance.

Dans une démarche d'identification et de prévention de ces risques, une enquête a été menée auprès des collaborateurs de CNP Assurances qui participent aux travaux de prospective stratégique, afin de nourrir une analyse prospective sur le thème « Familles, générations et liens sociaux à horizon 2030 ». Les travaux réalisés dans le cadre de cette enquête ont donné lieu à la publication par CNP Assurances d'un cahier de la prospective en mars 2020, nourris d'une analyse fine des tendances lourdes, des phénomènes émergents et des

signaux faibles sur ces sujets. Ce cahier a pour but de sensibiliser le grand public aux risques émergents inhérents à la thématique étudiée. À l'occasion de la publication du cahier, une matinée de la prospective et de la recherche a été organisée par CNP Assurances.

Par ailleurs, une série d'ateliers a été organisée auprès des différentes parties prenantes afin d'explorer les actions stratégiques à mener pour répondre à ces nouveaux risques. Ces ateliers ont fait émerger trois projets devant être mis à l'agenda prochainement.

Suivi des risques émergents en matière de santé

Acteur majeur du marché de la protection des personnes, CNP Assurances a mis en place un dispositif de veille et de suivi des pathologies et risques sanitaires émergents, qui réunit les médecins, les actuaires et les équipes commerciales en charge de cette activité.

Dans le cadre de ce dispositif de veille, l'apparition d'une pathologie non identifiée jusqu'alors est analysée par CNP Assurances sous deux angles complémentaires : d'une part en fonction des données scientifiques disponibles, et d'autre part en fonction des principes de large mutualisation des risques qui guident la politique de sélection de CNP Assurances, avec pour objectif l'assurabilité la plus étendue.

5.3.1.2 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance DPEF

Risque d'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produit, souscription, tarification, réassurance)

L'absence ou la défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance pourrait représenter un risque aussi bien en termes de sinistralité que de réponse aux attentes des clients et de positionnement de marché. Par ailleurs, au regard des évolutions réglementaires récentes et à venir, le risque de non-respect d'une réglementation en matière d'ESG applicable aux contrats d'assurance pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes. En septembre 2020, CNP Assurances a signé les *Principles for Sustainable Insurance* (PSI). Elle s'engage ainsi à intégrer les critères ESG dans ses prises de décisions, à sensibiliser ses clients et ses différents partenaires à leur déploiement, à coopérer avec les pouvoirs publics, les autorités de régulation et l'ensemble des parties prenantes pour les promouvoir dans l'ensemble de la société.

Attachée à défendre les principes du Pacte mondial, CNP Assurances s'interdit de développer toute activité commerciale dans 109 pays pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés.

En assurance de personnes, l'action directe des assurés en faveur de l'environnement et d'une économie durable passe par le choix d'investir leur épargne ou leur retraite dans des supports en euro et en unité de compte durables : ceux-ci sont proposés depuis de nombreuses années dans les contrats de CNP Assurances. Conformément à la loi PACTE, CNP Assurances propose dans tous ses contrats d'assurance vie multi-supports des supports en unité de compte labélisés ISR, Greenfin et Finansol. Par ailleurs, conformément au règlement européen SFDR, CNP Assurances publie sur son site Internet la classification SFDR de chaque contrat d'assurance vie et de retraite, ainsi que des supports en euros et en unités de compte qu'ils proposent. Pour les contrats distribués par son réseau salarié Amétis, CNP Assurances publie également sur son site Internet la politique d'intégration des risques de durabilité dans le conseil en assurance et les informations sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le conseil en assurance.

Le groupe CNP Assurances propose par ailleurs, en Europe et en Amérique latine, des contrats d'assurance accessibles au plus grand nombre. Cet engagement s'appuie sur la volonté d'éviter l'exclusion financière grâce à la mutualisation des risques.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Nombre de contrats de micro-assurance	514 361	671 433	Brésil
Part des encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable ⁽¹⁾	41 %	57 %	CNP Assurances
Encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable ⁽²⁾ ✓	10,9 Md€	18,6 Md€	CNP Assurances
Dont encours des supports en unité de compte labélisés ISR (investissement socialement responsable) ✓	10,9 Md€	18,6 Md€	CNP Assurances
Dont encours des supports en unité de compte labélisés Greenfin (finance verte) ✓	0,9 Md€	1,5 Md€	CNP Assurances
Dont encours des supports en unité de compte labélisés Finansol (finance solidaire) ✓	0,2 Md€	0,3 Md€	CNP Assurances
Encours des supports en euro et en unité de compte faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR)	NA	217,9 Md€	Groupe hors Amérique latine ⁽³⁾
Encours des supports en euro et en unité de compte ayant un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR)	NA	4,4 Md€	Groupe hors Amérique latine

(1) Unités de compte correspondant à des OPCVM

(2) Une unité de compte peut bénéficier de plusieurs labels : les montants par label ne peuvent donc pas être additionnés

(3) Le règlement SFDR ne s'applique que dans les États de l'Union européenne

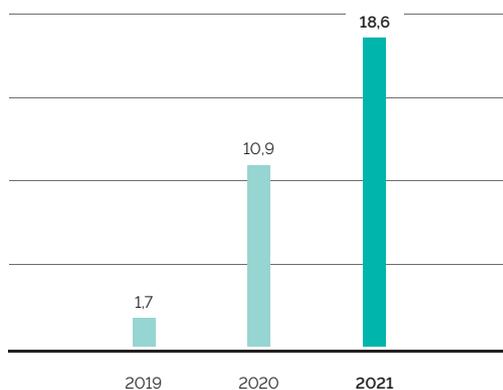
Illustrations

Des produits d'épargne-retraite durables

En 2021, 6 Md€ de primes ont été versés par les assurés de CNP Assurances sur des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable. L'encours de ces supports en unité de compte atteint 18,6 Md€ à fin 2021, en hausse de 70 % par rapport à l'année précédente. Cette très forte augmentation s'explique à la fois par la demande des assurés de supports d'épargne responsable, ainsi que par les efforts des sociétés de gestion, notamment LBPAM et Ostrum AM pour labéliser et intégrer une stratégie d'investissement responsable dans les fonds existants. En complément, 278 M€ de supports en unité de compte de la filiale CNP Luxembourg bénéficient d'un label de finance durable.

ENCOURS DES SUPPORTS EN UNITÉ DE COMPTE DE CNP ASSURANCES BÉNÉFICIAIRE D'UN LABEL DE FINANCE DURABLE

(en milliards d'euros)



Le règlement européen SFDR demande aux assureurs de communiquer aux clients la classification SFDR de chaque contrat d'assurance vie et de retraite, ainsi que des supports en euros et en unités de compte qu'ils proposent :

- à fin 2021, parmi les encours des supports en euro du groupe CNP Assurances soumis au règlement SFDR et disposant d'une classification SFDR, 97 % font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) ;
- à fin 2021, parmi les encours des supports en unité de compte du groupe CNP Assurances soumis au règlement SFDR et disposant d'une classification SFDR, 47 % font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) et 10 % ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR).

En France, une offre adaptée aux besoins des personnes à faibles revenus

CNP Assurances s'attache à offrir des solutions d'épargne accessibles au plus grand nombre : certains contrats d'assurance vie distribués en France demandent un montant minimum à la souscription de 75 €.

CNP Assurances propose depuis plusieurs années des contrats dépendance mutualisés. La particularité de ces contrats, dits par répartition, est leur accessibilité maximale. Grâce à la mutualisation inter-risque et intergénérationnelle, la garantie est proposée sans sélection médicale à tous les

membres du groupe assuré (seuls les risques déjà survenus sont écartés). La tarification assise sur l'ensemble de la population couverte et par grande tranche d'âge permet des montants de primes modérées à la portée du plus grand nombre. Ce type de dispositif garantit ainsi un premier niveau de protection face à la perte d'autonomie.

Par ailleurs, CNP Assurances est membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateurs d'entreprise, et coassureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse première assurance ».

ATD Quart-Monde et CNP Assurances proposent depuis 2016 un contrat obsèques destiné aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Ce contrat élaboré avec la participation des personnes concernées, a permis de tenir compte de leurs besoins réels et ainsi de définir un panier de biens nécessaires et suffisants pour des obsèques dans la dignité. L'enjeu consiste à fixer une prime mensuelle accessible aux personnes très pauvres (0,5 € mensuel pour les jeunes jusqu'à 30 ans, 13 € mensuels après 70 ans). Contrairement aux contrats classiques, les mensualités n'évoluent pas selon l'âge. Il peut être souscrit jusqu'à l'âge de 80 ans, la limite de la garantie étant fixée à la fin de l'année des 90 ans de l'adhérent. Au-delà, le fonds de solidarité créé pour le contrat pourra prendre le relais.

Dans les filiales, des produits de micro-assurance innovants

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência est la première entreprise à avoir implanté un produit de micro-assurance obsèques sur le marché en commercialisant en 2011 le produit Amparo, qui couvre aujourd'hui plus de 670 000 personnes. Le Groupe propose aussi deux produits pour les personnes à faible revenu : un produit de retraite permettant des versements mensuels à 35 R\$, soit environ 6 €, et une assurance habitation à taux réduit. De même, à Chypre, CNP Cyprus Insurance Holding propose des assurances auto et habitation spécifiques à prime modeste.

Des garanties à avantage sociétal

CNP Assurances propose dans le cadre de certains contrats individuels d'assurance emprunteur un accompagnement de l'assuré tout au long de son prêt dans les moments importants de sa vie : des garanties famille sont accordées lors des événements heureux, comme la naissance ou l'adoption d'un enfant, ou lors de moments difficiles, comme l'accompagnement en cas d'enfant malade ou d'un parent dépendant.

Une assurance perte d'emploi est commercialisée depuis 2017 dans l'offre emprunteur de La Banque Postale offrant une prise en charge efficace, car couplée à celle de Pôle emploi sans délai de franchise. Au plus près des clients, la garantie assure un versement pendant une durée maximum de 18 mois, permettant ainsi une sécurité complémentaire aux situations particulières. La prise en charge est de 60 % de la mensualité de remboursement de l'emprunt, bien au-dessus de nombre d'offres concurrentes qui se situent à 50 %.

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência propose des prestations en cas de maladies graves avancées sans déduction du capital assuré ou encore des médicaments gratuits en cas d'hospitalisation ou accueil aux urgences. En 2017, elle a sorti sa gamme « Caixa Facile », souscrite notamment dans les distributeurs électroniques, proposant des prestations obsèques, des réductions sur les médicaments ou une assistance diététique. Les offres du Groupe ont été complétées d'une couverture en cas de grossesse multiple et d'une protection en cas de perte d'emploi pour maintenir la couverture de prévoyance de la famille.

5.3.1.3 S'engager pour la satisfaction de nos clients DPEF

Risque d'incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponses aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres

Assureur de personnes, le Groupe accorde naturellement une importance centrale à la satisfaction de ses clients professionnels et particuliers, ainsi qu'à celle de ses partenaires distributeurs, en veillant à maintenir une relation de confiance et de proximité tout en revoyant sans cesse ses pratiques commerciales et ses offres.

Satisfaire au mieux les assurés est l'un des engagements forts du groupe CNP Assurances pour contribuer à une société durable. Celui-ci a vocation à se décliner tout au long de la relation client grâce à une politique Groupe et des procédures de traitement des réclamations, ainsi que par des actions mises en place au sein du Groupe sur :

- l'écoute des besoins des assurés et notamment la digitalisation des processus ;
- l'évaluation de la satisfaction client ;
- le suivi des demandes et des requêtes des assurés.

La transformation digitale représente à la fois un défi et une opportunité pour CNP Assurances de transformer les services rendus aux assurés, en leur proposant des solutions toujours plus proches de leurs attentes. Elle bouscule l'expérience client, et permet plus que jamais de personnaliser leur protection.

La montée en puissance de la digitalisation a des conséquences sur les populations, leurs modes de vie et leurs emplois. Cette forte dynamique de changement amène à renouveler les modalités de protection des personnes et à concevoir des services nouveaux tant dans leur nature que dans la manière de les offrir.

Compte tenu du modèle d'affaires de CNP Assurances, la présentation des opérations d'assurance vie est le plus souvent réalisée par des partenaires distributeurs.

Les produits proposés ainsi que les documents précontractuels, contractuels et commerciaux présentés aux clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré (ou au

souscripteur) de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites. Par ailleurs, alors que la digitalisation de la gamme de produits d'assurance proposée par le Groupe se poursuit, informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est d'autant plus crucial. Le manque de transparence des offres constituerait ainsi un frein à la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe et endommagerait l'image de marque de CNP Assurances auprès des clients à la fois professionnels et individuels, tout en fragilisant la protection fournie aux clients, *via* la fourniture d'offres peu appropriées à leurs besoins.

CNP Assurances et ses filiales disposent de procédures de lancement de produit comprenant la vérification de la conformité du produit, en adéquation avec les besoins des clients, ainsi que des modalités de commercialisation du produit.

De plus, tout vecteur de communication à caractère publicitaire (document à caractère publicitaire, spot publicitaire radio ou télé, communication *via* un réseau social, etc.) doit délivrer une information :

- exacte : l'information doit restituer une présentation équilibrée des caractéristiques du produit entre ses avantages et ses inconvénients ou risques ;
- claire : l'information doit décrire les caractéristiques du produit avec un vocabulaire compréhensible par la cible de clientèle ;
- non trompeuse : l'information ne doit pas induire en erreur par une présentation déformée du produit pour favoriser sa vente.

Via la procédure de validation des documents publicitaires, la direction de la conformité Groupe met en œuvre les contrôles pour que CNP Assurances délivre aux clients et prospects une information exacte, claire et non trompeuse.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Note moyenne de satisfaction issue des enquêtes clients ⁽¹⁾	4,3/5	4,3/5	CNP Assurances
Net Promoter Score ⁽²⁾ (NPS) ✓	NA	+ 34	CNP Assurances
Part des clients adressant une réclamation à CNP Assurances	0,1 %	0,1 %	CNP Assurances
Part des avis rendus par le médiateur de la FFA confirmant la position de CNP Assurances suite à une réclamation	67 %	65 %	CNP Assurances
Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en première instance	72 %	71 %	CNP Assurances
Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en appel	72 %	73 %	CNP Assurances
Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en cassation	100 %	84 %	CNP Assurances
Taux de formation du personnel commercial éligible à la directive sur la distribution en assurance (DDA)	99 %	100 %	CNP Assurances

(1) Le périmètre des enquêtes diffère d'une année sur l'autre

(2) Le Net Promoter Score (NPS) mesure l'intention de recommandation des clients à partir de la question suivante : « Sur une échelle de 0 à 10, quelle est la probabilité que vous recommandiez ce produit ou ce service à un proche ? » Le NPS correspond au pourcentage de clients ayant noté de 9 à 10 (promoteurs) diminué du pourcentage de personnes ayant noté de 0 à 6 (détracteurs). Il se mesure sur une échelle de - 100 à + 100. Il est calculé sur la base de réponses aux enquêtes espace client Amétis, espace client Caisse d'Epargne, espace bénéficiaire, espace prestation assurance emprunteur et parcours adhésion emprunteur

Illustrations

Écoute des besoins et évaluation de la satisfaction de nos clients

Différents types d'enquêtes sont menées en continu, ou de manière périodique par CNP Assurances, tant auprès de nos clients (prospects, assurés et bénéficiaires) qu'auprès des partenaires-distributeurs. Elles permettent d'obtenir un diagnostic complet de la satisfaction client. Un programme de déploiement de nouvelles enquêtes est en cours afin à terme de couvrir l'ensemble des parcours clients principaux.

CNP Assurances a renforcé ses ambitions en termes de satisfaction client avec la création en 2020 d'une direction de l'expérience client et la création en 2021 d'un tableau de bord client trimestriel. Cette direction porte dans ses missions l'animation d'une démarche transverse dans l'entreprise avec la mise en place de dispositifs de mesure de l'expérience client, l'analyse de leurs résultats, la garantie de leur bonne prise en compte, et la structuration du recueil des attentes du client.

Depuis 2020, une méthode d'analyse sémantique a été élaborée et testée en pilote sur les verbatim clients de deux enquêtes en continu. Cette analyse permet d'avoir une appréciation qualitative du niveau de satisfaction client *via* l'étude des émotions. L'objectif est de déployer cette analyse sémantique sur l'ensemble des enquêtes.

En 2021, CNP Assurances a capté au travers de son dispositif de mesure (enquêtes continues, enquêtes ponctuelles et baromètres) le niveau de satisfaction de plus de 38 000 répondants pour une note moyenne de satisfaction de 4,3/5.

Le tableau de bord mis à disposition des différentes entités de l'entreprise en 2019 pour le partage du niveau de la satisfaction client a poursuivi son enrichissement en 2021.

Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil réalise des enquêtes mensuelles de suivi et d'analyse de la satisfaction du client. Les évaluations concernant le centre de relation (serveur vocal interactif, web chat et WhatsApp) : les critères évalués sont les temps de réponse, la clarté des informations, la résolution des problèmes, le niveau de satisfaction client à

l'égard du service (*Customer Satisfaction Score*), l'indice d'effort client (*Customer Effort Score*) et la recommandation de marque (*Net Promoter Score*).

En Argentine, CNP Compania Seguros a cette année renforcé son processus de satisfaction client : lancement de nouveaux canaux de contacts et amélioration des systèmes de mesure.

En Espagne, CNP Partners a réalisé en 2021 des enquêtes de satisfaction clients avec un taux de participation de 10 % et un NPS de + 12 (compris entre - 100 et 100).

En Italie, CNP UniCredit Vita a été récompensée aux « Future Bancassurance Awards 2021 » dans la catégorie « Customer Experience » du prix « Développement de solutions de conseil intégré en matière de protection et investissement ».

Suivi des réclamations et des contentieux

La notion de réclamations adoptée par CNP Assurances regroupe toute expression de mécontentement, fondée ou non, portant sur la qualité perçue par le client d'un produit ou d'un service. CNP Assurances s'est engagée à répondre dans les deux mois suivant la date de réception de la réclamation. Chacune des réclamations reçues est analysée afin d'en tirer des enseignements pour améliorer la qualité de service et le délai de traitement. Le nombre de réclamations reste modeste et concerne moins de 0,1 % des assurés de CNP Assurances.

Le Groupe dispose d'équipes dédiées au traitement des réclamations. Des outils ont été déployés afin d'affiner leur suivi. Conformément à la décision de place, la médiation de CNP Assurances est assurée par la Médiation de l'assurance au sein de la Fédération française de l'assurance (FFA). En 2021, le médiateur de la FFA a rendu 300 propositions de solution sur des dossiers présentés par des assurés de CNP Assurances et a confirmé la position de CNP Assurances dans 65 % des cas.

Enfin, CNP Assurances compte 1 242 contentieux en cours à fin 2021. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances en 2021 est de 71 % en première instance, 73 % en appel et 84 % en cassation.

Transparence des offres vis-à-vis de nos clients

Les procédures de lancement de produit ont été révisées en 2018 suite à la directive sur la distribution en assurance. Ce texte place la protection de la clientèle au cœur des préoccupations de l'assureur afin que les contrats proposés au public répondent aux besoins spécifiques de leur marché cible, et ce pendant toute la durée de vie d'un produit. Ainsi, par exemple, les procédures nouveaux produits/Modifications significatives de produits existants chez CNP Assurances permettent de vérifier si le produit n'a pas de répercussions défavorables pour les clients, ou encore favorisent la bonne gestion des conflits d'intérêt. Des tests sont effectués, avant d'introduire ces produits sur le marché ou de leur apporter des adaptations importantes, ou encore si le marché cible a changé de manière significative.

Ces tests comprennent une recherche, dans les réclamations reçues des clients, d'incompréhensions liées à la présentation des garanties dans les documents contractuels de produits similaires déjà commercialisés. L'examen de ces réclamations permet donc, le cas échéant, de faire évoluer les documents contractuels vers une meilleure lisibilité.

En prévoyance, les tests peuvent consister à vérifier si les garanties proposées ne sont pas redondantes avec celles d'un autre produit détenu par l'assuré, ou encore si le contrat s'adaptera aux événements de la vie du client, par exemple une évolution de sa situation familiale.

CNP Assurances met à la disposition de ses distributeurs tous les renseignements utiles sur le produit d'assurance et sur le processus de validation du produit, y compris le marché cible et la stratégie de distribution.

CNP Assurances vérifie avec ses distributeurs si ses produits sont bien diffusés auprès de clients appartenant au marché cible prédéfini et réexaminera régulièrement les produits d'assurance qu'elle propose ou commercialise, en tenant compte de tout événement qui pourrait influencer sensiblement sur le risque potentiel pesant sur le marché cible défini, afin d'évaluer au minimum si le produit continue de correspondre aux besoins du marché cible défini et si la stratégie de distribution prévue demeure appropriée.

La création de produits adaptés aux besoins du marché et la surveillance continue de cette adéquation est un enjeu stratégique, essentiel à la préservation de la confiance des clients, et des partenaires ainsi qu'à la réputation de CNP Assurances.

Pour cela, les clients finaux ainsi que les partenaires peuvent être mis à contribution en amont du projet. De l'expression des besoins à l'expérience utilisateur, CNP Assurances accorde beaucoup de soin aux avis et retour de ses clients finaux.

CNP Assurances s'attache à vérifier la conformité des documents contractuels, commerciaux et publicitaires. Une bande dessinée digitale sur le rappel des principes incontournables en matière de documents à caractère publicitaire a été réalisée en 2021, en support de la procédure de validation des documents publicitaires. Des équipes dédiées, en coopération avec les experts juridiques, s'assurent de la conformité des produits et des opérations d'assurance et accompagnent la mise en application des évolutions juridiques.

Éthique de l'intelligence artificielle

CNP Assurances s'est fixé cinq principes de conduite pour renforcer l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de ses activités opérationnelles, notamment ses relations avec les assurés et les bénéficiaires. CNP Assurances :

- place la protection des données et de la vie privée au cœur de ses préoccupations ;
- utilise des outils d'IA de façon transparente ;
- est vigilante sur l'équité de ces outils en luttant contre toute forme de biais ou de discrimination ;
- utilise les outils d'IA de façon responsable en contrôlant notamment leur fiabilité et leurs impacts ;
- place l'humain au cœur de ses outils et processus d'IA.

Pour s'assurer que ces principes soient bien respectés par l'ensemble des métiers, CNP Assurances a mis en place un dispositif de gouvernance : un responsable de l'éthique de l'IA a été nommé en 2020 et un comité pluridisciplinaire d'éthique de l'IA a été mis en place.

CNP Assurances a remporté en 2020 le trophée de bronze de l'innovation technologique pour sa plateforme d'intelligence artificielle éthique *by design*.

Cette plateforme permet de monitorer en temps réel, *via* des tableaux de bord et KPI personnalisables, dans des conditions de sécurité, de traçabilité de partage optimales, l'usage de l'intelligence artificielle chez CNP Assurances. En constante évolution, cette plateforme s'inscrit dans les valeurs de l'entreprise notamment en termes d'éthique.

5.3.1.4 Assurer une bonne éthique des affaires DPEF

Risque de corruption, conflit d'intérêt, manque de transparence fiscale

En assurant une bonne éthique des affaires, CNP Assurances s'engage pour la protection des intérêts de ses parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, délégataires de gestion, partenaires distributeurs et gestionnaires d'actifs) et le respect de l'intérêt général.

À ce titre, elle réitère son engagement à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Au regard des évolutions réglementaires dans les pays dans lesquels le Groupe opère, le risque de corruption, trafic d'influence ou de conflits d'intérêt dans le cadre des relations avec les tiers peut se matérialiser par des amendes significatives et des poursuites pénales à l'encontre de CNP Assurances et de ses dirigeants.

Ainsi, le code de conduite Groupe C@pEthic traduit dans chaque langue où opère CNP Assurances et accessible sur son site Internet rappelle le principe de la tolérance zéro face aux actes de corruption et de trafic d'influence. Les politiques Groupe de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts de gestion des cadeaux et/ ou avantages ont été diffusées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international. Les filiales peuvent les compléter par leurs propres procédures locales, mais les politiques constituent le socle minimum applicable dans toutes les filiales.

Par ailleurs, selon les instructions de l'Agence française anticorruption (AFA), une cartographie Groupe du risque de corruption a été établie, et les filiales alignent leurs cartographies locales sur celle du Groupe.

CNP Assurances a formé ses collaborateurs sur ces sujets et s'assure d'un dispositif robuste en la matière.

CNP Assurances adhère depuis 2003 au Pacte mondial des Nations unies et affirme son engagement à respecter les valeurs fondamentales, et notamment à lutter contre la corruption.

Le groupe CNP Assurances est l'un des acteurs de référence sur le marché français de l'assurance de personnes. Présent dans 13 juridictions fiscales en Europe et en Amérique latine, CNP Assurances s'attache à adopter une position transparente et responsable au regard des questions fiscales.

Pour garantir le respect des normes relatives à la lutte contre l'évasion fiscale CNP Assurances a édicté sa propre politique fiscale. La politique fiscale de CNP Assurances vise notamment à harmoniser les pratiques fiscales au niveau du Groupe et à s'assurer du respect des règles de conformité du Groupe avec la législation fiscale des pays où CNP Assurances est implanté. Cette politique fiscale, alignée sur celle de son actionnaire de référence La Banque Postale, comprend notamment les principes suivants :

- le respect de la législation fiscale applicable aux activités du Groupe conformément aux lois nationales et aux conventions fiscales ;
- la mise en œuvre par CNP Assurances d'une politique fiscale conforme à sa stratégie de développement responsable ainsi que la mise en place d'opérations conformes aux intentions du législateur.

Afin de garantir le respect de la politique fiscale, la direction fiscale du Groupe accompagne les équipes opérationnelles dans l'exercice de leurs activités. Elle réalise régulièrement une analyse des risques fiscaux afin d'adopter une position conforme à la législation fiscale.

Enfin, CNP Assurances engage une politique stricte afin de s'assurer qu'aucune implantation du Groupe ne soit autorisée dans l'un des états figurant sur la liste interne des pays considérés comme non adéquats pour exercer des activités. Cette liste contient notamment les États et territoires non coopératifs (ETNC) tel que listés sur la liste officielle française.

CNP Assurances s'est investie dans la mise en place des réglementations visant à assurer une meilleure transparence fiscale pour le compte de ses clients (*Foreign Account Tax Compliance Act* et *Common Reporting Standard*) ou pour son propre compte (déclaration pays par pays). CNP Assurances mène également les diligences nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du plan BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) de l'OCDE ainsi que de la directive DAC 6 (*Directive for Administrative Cooperation*).

La politique fiscale Groupe a fait l'objet d'une refonte en 2021 et a été validée par le conseil d'administration en septembre 2021. Elle a été diffusée à toutes les filiales et mise en ligne sur le site cnp.fr au dernier trimestre 2021. CNP Assurances publie également un rapport de transparence fiscale.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Part des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence sur les deux dernières années	NA	93 %	CNP Assurances
Charge d'impôts sur les sociétés	689 M€	682 M€	Groupe
Dont charge d'impôts sur les sociétés en France	339 M€	382 M€	France
Dont charge d'impôts sur les sociétés en Amérique latine	315 M€	258 M€	Amérique latine
Dont charge d'impôts sur les sociétés en Europe hors France	35 M€	42 M€	Europe hors France

Illustrations

Le code de conduite du groupe CNP Assurances, C@pEthic est l'un des outils de CNP Assurances pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence et comporte notamment les règles encadrant les cadeaux et les avantages dans l'entreprise. Il est accessible sur le site Internet cnp.fr et sur l'Intranet, de même que la lettre aux tiers « Engagement pour une éthique des affaires » signée du directeur général et du directeur conformité Groupe de CNP Assurances.

Tout nouvel arrivant doit prendre connaissance de l'ensemble des codes et politiques de conformité et suivre les modules de formation conformité obligatoires.

Des codes, procédures, spécifiques peuvent également être déclinés opérationnellement : à titre d'exemple, un guide de déontologie achats rappelle en pratique les principes d'actions pour les situations clés du métier des achats.

Le processus de communication interne à CNP Assurances prévoit la diffusion *via* l'Intranet de brèves mensuelles rappelant les principales règles et comportements à adopter. Des bandes dessinées digitales sont réalisées depuis 2019 sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, l'encadrement liés aux cadeaux et avantages fixés par les instances dirigeantes, les conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude, la protection des données et cela se poursuivra sur 2022 sur l'ensemble des domaines de conformité.

Depuis 2018, le dispositif d'alerte a été déployé à l'échelle du Groupe et traduit dans toutes les langues utilisées dans nos filiales afin de permettre à tout collaborateur, et conformément aux exigences de la loi Sapin 2, de remonter tout cas au déontologue. Au choix du collaborateur et selon la législation locale, les alertes peuvent être remontées de manière anonyme ou nominative. Depuis sa mise en place, aucun fait de corruption ou de trafic d'influence n'a été détecté.

Pour renforcer son dispositif de lutte contre les conflits d'intérêts, CNP Assurances a lancé en France une campagne de déclaration des conflits d'intérêts sur l'ensemble de ses collaborateurs.

Cette vigilance déontologique se retrouve également dans la gestion des investissements de CNP Assurances : l'indice de corruption des pays mesuré par *Transparency International* est un des critères ESG d'exclusion des investissements. La lutte contre la corruption se traduit également par une clause type prévoyant l'engagement commun de CNP Assurances et du tiers à agir contre la corruption, y compris auprès des propres fournisseurs et sous-traitants de ce dernier.

CNP Assurances participe à des actions de mécénat et sponsoring fortement encadrées par la direction générale, toujours en accord avec notre code de conduite Groupe. Une convention de mécénat existe et la clause anticorruption y est présente.

Lobbying responsable

Le lobbying des entités du Groupe consiste à participer à différents organismes professionnels liés au secteur de l'assurance, à participer aux rencontres dans le cadre des représentations diplomatiques de la France pour les filiales internationales et à faire valoir les positions de CNP Assurances auprès des autorités françaises et européennes. CNP Assurances agit à son propre titre ou passe par les organisations de place, notamment la Fédération française de l'assurance (FFA) et les acteurs européens du secteur de l'assurance (Insurance Europe, CFO Forum). Des collaborateurs de CNP Assurances participent à des groupes de travail de ces organisations.

Le groupe CNP Assurances participe aux défis de la société civile en intervenant dans la recherche et les débats, notamment en France sur la retraite et la dépendance, et en finançant des cercles de réflexion (*think tanks*) chargés de contribuer au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

CNP Assurances est membre de *Finance for Tomorrow* (Paris Europlace), de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et de l'initiative financière du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI). Certains collaborateurs de CNP Assurances participent à des groupes de travail de ces initiatives, dont l'un des objectifs est de dialoguer avec les gouvernements pour encourager la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique.

En tant que membre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'engage à aligner ses propres activités de lobbying avec les objectifs de l'Accord de Paris, et à quitter ou dénoncer toute organisation dont elle serait membre et dont les activités de lobbying ne seraient pas alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans un souci de transparence constante, CNP Assurances est inscrite sur le registre de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et à ce titre se conforme à l'exigence de la déclaration adressée chaque année à cette autorité.

CNP Assurances est également inscrite sur le registre de transparence de l'Union européenne, une base de données répertoriant les organisations qui cherchent à influencer le processus législatif et de mise en œuvre des politiques des institutions européennes. Il permet ainsi au public d'exercer une surveillance et offre la possibilité aux citoyens de suivre les activités des représentants d'intérêts. En tant qu'organisation inscrite sur le registre de la transparence, CNP Assurances est liée par un code de conduite commun.

Le tableau suivant présente le montant des contributions financières versées par CNP Assurances à des organismes professionnels des *think tanks* et des chaires et fondations de recherche. CNP Assurances ne finance aucun parti politique ou campagne électorale.

Contributions financières versées	2020	2021	Périmètre
Organismes professionnels	3 531 710 €	3 738 678 €	CNP Assurances
<i>Think tanks</i>	185 120 €	199 851 €	CNP Assurances
Chaires et fondations de recherche	500 000 €	500 000 €	CNP Assurances
Partis politiques et campagnes électorales	0 €	0 €	CNP Assurances

Risque de fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le respect des mesures de sanctions économiques et financières internationales constituent un enjeu majeur pour CNP Assurances. L'ensemble des risques liés à la sécurité financière, incluant les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de non-respect des sanctions et de fraude peuvent entraîner des amendes significatives, de graves pertes financières, des poursuites pénales mais également des atteintes importantes à la réputation et à l'image du Groupe.

Ces risques concernent toutes les parties prenantes de CNP Assurances : clients, fournisseurs, partenaires distributeurs et délégataires de gestion, gestionnaires d'actifs et en tout premier lieu les collaborateurs de l'entreprise.

En tant qu'acteur financier, le groupe CNP Assurances s'implique fortement en matière de sécurité financière au travers des politiques Groupe et de procédures cadres qui se déclinent ensuite pour l'ensemble des activités de CNP Assurances en France, et dans ses filiales en France et à l'international. Conformément à son engagement d'assureur et d'investisseur responsable et à son statut d'entreprise publique, CNP Assurances a par ailleurs défini une liste de pays sensibles dont certains sont exclus en matière d'investissements, comprenant les pays écartés au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ceux sous embargo ou faisant l'objet de sanctions financières, les pays non coopératifs en matière fiscale et les pays identifiés comme paradis fiscaux sur la base des analyses de *Tax Justice Network*.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Part des collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment sur les deux dernières années ✓	NA	89 %	CNP Assurances
Part des collaborateurs formés à la lutte contre la fraude	NA	89 %	CNP Assurances

Illustrations

Le modèle d'affaires déployé par CNP Assurances pour ses activités en France, dans lequel un grand nombre d'opérations est réalisé par les partenaires distributeurs et/ou délégataires de gestion, détermine les conditions de contrôle déployées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de respect des mesures de sanctions économiques et financières (LCB-FT) et de lutte contre la fraude (LCF). Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent les tâches confiées par l'assureur à son intermédiaire. Des comités spécialisés se tiennent régulièrement avec les deux grands partenaires LBP et BPCE de façon à suivre leur bonne application.

Avec l'appui d'une filière dédiée d'une cinquantaine de personnes (équipe sécurité financière, correspondants et experts métiers dans les *business units* et fonctions Groupe), le service sécurité financière de la direction de la conformité Groupe est chargé du déploiement, du pilotage et de la bonne mise en œuvre des dispositifs LCB-FT et LCF des activités du siège de CNP Assurances. Le service sécurité financière a également pour mission de déployer le programme de supervision des dispositifs de sécurité financière des filiales du Groupe et de s'assurer que le programme global du Groupe est aligné avec ceux de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale. Les politiques Groupe et les procédures en matière de sécurité financière sont revues, mises à jour régulièrement et accessibles à tout collaborateur sur l'Intranet. Elles sont partagées avec l'ensemble des filiales afin que ces

dernières les intègrent à leur propre dispositif, en veillant à adapter les procédures cadre aux contraintes réglementaires locales et à l'organisation de la filiale concernée.

Dans le cadre des évolutions réglementaires nombreuses et de plus en plus fréquentes, CNP Assurances continue à se doter de moyens importants pour poursuivre le renforcement de son dispositif LCB-FT en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires. Ses objectifs principaux sont de consolider l'organisation des contrôles des opérations réalisées et de mettre en application les nouvelles exigences réglementaires. Ainsi, depuis 2017, le dispositif du siège a été profondément revu sur la plupart de ses composantes : procédures, outils, ressources, plan de formation.

L'information et la formation de ses collaborateurs sont l'un des éléments fondamentaux des dispositifs LCB-FT et LCF de CNP Assurances. À ce titre, depuis 2019, la direction de la conformité Groupe de CNP Assurances s'est particulièrement investie en lançant des campagnes de communication, avec un format innovant de BD digitales couvrant les différents domaines de conformité, ces campagnes se sont poursuivies en 2020 et 2021. En 2021, CNP Assurances a complètement retravaillé ses modules de *e-learning*, conçus en collaboration avec la Fédération française de l'assurance, et plusieurs grands assureurs de la place pour ce qui concerne la formation en matière de LCB-FT, en y intégrant notamment les impacts liés à la mise en œuvre de la cinquième directive LCB-FT. CNP Assurances veille également à intégrer dans les parcours de formation des nouveaux entrants les modules de formation relative à la sécurité financière.

5.3.1.5 Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité DPEF

Risque de défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité

Suite à l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) en 2018, le groupe CNP Assurances a mis en place une politique de protection des données à caractère personnel. Cette politique Groupe est applicable à toutes les entités du groupe CNP Assurances se situant aussi bien dans l'Union européenne qu'en dehors.

Cette politique contient des éléments sur les principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel (DCP) et sa gouvernance. Elle a été validée dans sa version initiale par le comité exécutif de CNP Assurances et est d'application directe par toutes les filiales du Groupe. Les principes de cette politique s'appliquent par le biais de conventions, à l'ensemble des sous-traitants du Groupe y compris les délégataires et partenaires.

La politique Groupe est centrée sur les règles et principes essentiels de la protection des DCP. Les sujets opérationnels sont pris en compte dans une procédure propre à chaque entité du Groupe, et adaptée à l'organisation et aux particularités de cette dernière, complétant ainsi le dispositif mis en place.

La politique Groupe de protection des données à caractère personnel intègre notamment les thèmes suivants :

- le respect des principes fondamentaux de la protection des DCP détaillés dans le RGPD ;
- la sécurité des données à caractère personnel ainsi que les grands principes en cas de violation de données à caractère personnel (déclaration au régulateur et/ou aux personnes concernées lorsque cela est nécessaire, documentation des cas) ;
- l'encadrement des transferts de données et traitement transfrontaliers ;
- l'encadrement des traitements présentant des risques particuliers pour les personnes concernées. À titre d'exemple, les traitements des DCP qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les convictions religieuses ou philosophiques ainsi que le traitement des données génétiques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les traitements des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, sont interdits ;
- la gouvernance de la protection des DCP au sein de CNP Assurances ;
- la sensibilisation des personnes traitant des DCP ;
- les aspects relatifs au reporting et aux contrôles.

Tous ces principes sont ensuite détaillés dans une procédure cadre et des procédures propres à chaque sujet (par exemple : procédure d'exercice des droits des personnes concernées, procédure en cas de violations de DCP, procédure de qualification et contractualisation avec les tiers, procédure « Privacy By Design » ou encore procédure de contrôle en interne du DPO).

Le risque cyber se définit comme tout risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation de l'entreprise en raison d'une défaillance des systèmes d'information (SI). Le risque cyber fait l'objet d'un suivi continu au sein de CNP Assurances et sa couverture est régulièrement questionnée par des experts dédiés afin de s'adapter de manière agile à un environnement changeant.

À ce titre, le dispositif de couverture du risque cyber a été renforcé depuis 2020. Des mesures préventives ont été adoptées, notamment :

- l'approbation d'une politique de classification de la donnée permettant ainsi de spécifier le niveau de criticité des informations (public, privé, confidentiel) ;
- la restriction des flux entrants et sortants en bloquant les ports USB et les accès aux messageries personnelles, en anonymisant les données et en chiffrant les communications audio ;
- la mise en place d'un correspondant sécurité dans chaque *business unit* pour harmoniser la diffusion et la remontée de l'information à une granularité plus élevée, utilisation de la méthode d'analyse de risques eBIOS Risk Manager et mise en place d'une politique de *clean desk* ;
- un nouveau référentiel de sécurité des mots de passe ;
- le renforcement de la prise en compte du risque cyber dans la nouvelle politique de management des crises et de la continuité d'activité (MCCA) validée par le conseil d'administration du 23 septembre 2021 ;
- un exercice de simulation d'une attaque de *phishing* visant CNP Assurances ;
- une formation en novembre 2021 des administrateurs de CNP Assurances à la cybersécurité.

Ces mesures préventives ont été complétées tout au long de l'année 2021 d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Part des collaborateurs formés à la protection des données à caractère personnel sur les deux dernières années ✔	ND	66 %	CNP Assurances
Taux de certification des comptes utilisateurs internes ✔	100 %	100 %	CNP Assurances
Taux de formation des collaborateurs à la cybersécurité	ND	92 %	CNP Assurances

Illustrations

Protéger les données à caractère personnel

Inconsciente de l'importance de la protection du patrimoine informationnel de ses assurés et de ses collaborateurs, CNP Assurances a nommé un correspondant informatique et libertés (CIL) dès 2006 en lui donnant les moyens d'exercer sa mission au sein du Groupe. Les actions menées durant ces dernières années ont permis de mettre en place une gouvernance des DCP, de créer et de formaliser les processus associés, de répondre avec diligence à l'exercice des droits des personnes concernées, et de sensibiliser les acteurs internes à la protection des DCP.

Il convient de noter qu'une politique particulière de protection des données de santé est mise en place depuis 2008, consistant à chiffrer en stockage toutes ces données dites sensibles pour en garantir une meilleure sécurité.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement à compter du 25 mai 2018 a fait l'objet d'un projet transversal de mise en conformité au sein du groupe CNP Assurances. Ce projet a sollicité de 2017 à 2019 plus de 150 personnes associant tous les métiers impactés : informatique, juridique, ressources humaines, centres de clientèle, marketing, actuariat, communication etc.

S'agissant de la gouvernance des DCP, depuis mai 2018, un *Data Protection Officer* (DPO) a été nommé au sein de chaque filiale pour poursuivre et amplifier au sein du Groupe le projet du déploiement du RGPD. CNP Assurances a également nommé le *Data Protection Officer* Groupe en 2018 qui a en charge le pilotage de la conformité de la protection des données à caractère personnel au sein du Groupe. Le DPO est rattaché hiérarchiquement au directeur de la conformité Groupe et fonctionnellement au directeur de l'Expérience Client et des systèmes d'information.

Par ailleurs, le DPO Groupe participe à de nombreuses instances relatives aux risques ou aux traitements comme le comité de sécurité des systèmes d'information piloté par le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ou les comités pilotage et qualité de sous-traitance. Le DPO Groupe a également été associé aux travaux dans le cadre du rapprochement avec La Banque Postale.

En 2021, un comité dédié à la protection des DCP (*Cap Privacy*) s'est réuni régulièrement, présidé par le directeur de la conformité Groupe et le directeur de l'expérience client et des systèmes d'information. Ses missions sont de suivre le déploiement des actions déterminées et d'en assurer la cohérence globale, d'arbitrer les points remontés et de valider les grandes orientations avec une fréquence trimestrielle. Les membres permanents de ce comité sont le RSSI, le DPO et le *Chief Data Officer*.

Il existe également un comité dédié au réseau interne des correspondants (Relais Informatique et Libertés) à la Protection des DCP, le comité RIL. Il est animé par le DPO et se réunit toutes les six semaines.

Enfin, le bilan de l'activité du service DPO est présenté annuellement par le directeur de la conformité Groupe au comité d'audit et des risques et par le DPO au comité social et économique (CSE). Par ailleurs, les sujets majeurs et réalisations sont présentés trimestriellement au comité exécutif par le directeur de la conformité Groupe. Des reportings réguliers sont également réalisés auprès des instances de La Banque Postale et de la Caisse des Dépôts.

Concernant les processus de conformité des DCP au sein du Groupe, tous les nouveaux documents collectant ce type de données (bulletin d'adhésion, avenant administratif ou financier, etc.) s'intègrent dans un processus de validation préalable par le DPO qui examine la proportionnalité et la nature des données collectées ainsi que la transparence de l'information sur les droits des assurés dans les documents ou les écrans de souscription en ligne. Ce processus permet de s'assurer que la collecte et le traitement des données se limitent aux finalités déclarées aux personnes concernées et que, lorsque cela est nécessaire, le consentement explicite des personnes concernées est demandé (par exemple dans le cas de collecte de données de santé dans le cadre de l'assurance emprunteur). Il en est de même avec les conditions générales des contrats qui intègrent depuis longtemps les clauses sur la protection des DCP dans une logique de transparence.

Afin de garantir la transparence vis-à-vis des personnes concernées, la mention d'information insérée dans tous les documents de collecte respecte les dispositions de l'article 13 du RGPD. Les sites Internet prévoient également une information aux personnes concernées *via* une charte de protection des données à caractère personnel et une charte relative aux *cookies*.

Le *Privacy By Design* consistant à intégrer les exigences de la protection des DCP dès la conception des nouvelles offres et services est également en place notamment sur des projets innovants digitaux.

Par ailleurs, tout nouveau traitement fait l'objet d'une analyse de risque validée par le DPO et d'un contrôle de conformité pour être ensuite référencé comme l'exige le RGPD, au sein du registre des traitements. Ainsi à titre d'exemple, en 2021, le service DPO a étudié les nouveaux traitements relatifs au déménagement du nouveau siège social.

De plus, la contractualisation avec les tiers prend en compte la protection des DCP grâce à la mise en place d'un processus de qualification et de contractualisation qui respecte les principes du RGPD.

Au sujet de l'exercice des droits des personnes concernées (assurés, collaborateurs, etc.), CNP Assurances répond à toutes les demandes concernant des droits (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) en centralisant les demandes et en coordonnant les acteurs internes de l'entreprise qui gèrent les DCP. Ces demandes sont facilitées depuis 2018 par la possibilité de saisir le DPO *via* le portail institutionnel et par mail à l'adresse dpo@cnp.fr.

De même, un processus de validation des enquêtes de satisfaction internes et externes, mailings par courrier papier ou électronique est opérationnel et impose systématiquement de proposer le droit d'opposition au prospect ou client démarché.

S'agissant de la sensibilisation à la protection des DCP, chaque année depuis 2018 des formations sont dispensées aux collaborateurs. Un nouvel *e-learning* a été déployé en 2021. Des formations spécifiques à destination des RIL et des prescripteurs d'achat ont également été dispensées afin de leur permettre de monter en compétence sur le sujet de la protection des DCP.

Des animations ont également eu lieu, par exemple pour la journée internationale du *Privacy* avec notamment une intervention d'un hacker éthique et du RSSI de CNP Assurances, du CDO de CNP Assurances et d'une avocate spécialisée en protection des données sur les récentes sanctions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le dispositif de contrôle a été déployé depuis 2020 sur le périmètre de la protection des données au sein de CNP Assurances. Des contrôles métiers de premier niveau qui donnent lieu, lorsque c'est nécessaire, à la mise en place de plans d'actions suivis par le DPO ont été réalisés. Ces contrôles sont complétés par le dispositif de contrôle permanent. Ces évolutions ont donné lieu à la mise à jour de la cartographie des risques et contrôles. Des audits internes réguliers sont également mis en place.

Enfin, des travaux de veille et de réflexion sont menés par le service DPO en collaboration avec la CNIL, la FFA et les autres assureurs sur différents sujets, notamment l'utilisation des DCP dans le cadre de la fraude, et le traitement des données sensibles des militaires et policiers.

Protéger les données à caractère personnel de nos filiales

Toutes les filiales françaises et européennes disposent d'un DPO et si besoin est, de correspondants pour garantir la conformité avec le RGPD. En outre, toutes les filiales doivent respecter la politique Groupe sur la protection des DCP.

Elles ont été associées aux actions de sensibilisation et de mise en conformité du Groupe. Elles font l'objet d'un suivi attentif et régulier notamment par le biais de points téléphoniques mensuels avec l'équipe DPO du Groupe, de réunions physiques, de reportings et de déplacements réguliers. Ces derniers ont été remplacés en 2020 par des visioconférences en raison de la crise sanitaire. Ce cadre d'échanges avec les filiales permet aussi de communiquer régulièrement sur les positions du Groupe en matière de protection des DCP pour favoriser un déploiement harmonieux des règles et des principes détaillés dans la politique de protection des DCP du Groupe.

Renforcer la cybersécurité

La stratégie de gestion du risque cyber est encadrée par plusieurs comités :

- un état des lieux des risques cyber est présenté chaque année au conseil d'administration ;
- un comité de suivi des risques cyber est organisé avec chaque *business unit* tous les deux mois ;
- un tableau de bord sur la cybersécurité est présenté mensuellement au comité exécutif ;
- un comité de sécurité informatique est organisé chaque mois entre le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et la direction des risques Groupe afin d'échanger sur les événements cyber dans le Groupe ;
- un comité de suivi sécurité est organisé chaque mois entre le RSSI et les équipes de production informatique.

Des réunions avec la Caisse des Dépôts et La Poste sont organisées de manière régulière, afin de partager les bonnes pratiques et de mutualiser les efforts de protection contre ce risque au sein du pôle financier public français.

Par ailleurs, un reporting mensuel est diffusé au sein de la DECSI (direction de l'expérience client et des systèmes d'information) sur la situation de sécurité des applications (vulnérabilités, anonymisation, support des socles techniques, l'adossement des annuaires).

CNP Assurances s'attache à certifier chaque année 100 % des comptes utilisateurs internes, permettant ainsi de limiter le risque d'intrusion dans ses systèmes d'information *via* des comptes utilisateurs obsolètes.

Parallèlement, un contrat d'assurance contre le risque cyber a été mis en place dès 2016. En 2020, les termes de ce contrat ont évolué afin de considérer à la fois l'évolution du profil de risque de CNP Assurances, mais également les dispositifs d'atténuation du risque mis en place depuis plusieurs années par CNP Assurances.

Une formation sur la cybersécurité, obligatoire en 2021 pour les collaborateurs de la direction de l'expérience client et des systèmes d'information (DECSI), a été proposée à l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances. Son taux de réalisation est de 92 % sur l'ensemble de l'effectif présent au 31 décembre.

De nombreuses activités ont été proposées par l'équipe RSSI au cours du *cyber-mois* d'octobre. L'équipe RSSI proposera désormais des ateliers *cyber war game* chaque mois, des cafés sécurité de façon trimestrielle et de nouvelles sessions d'*escape game* dès 2022.

Concernant les partenaires et les filiales, un plan d'audit a été mis en place avec un suivi trimestriel et un package sécurité leur a été proposé. La politique de sécurité de l'information de CNP Seguros Holding Brasil est mise à jour annuellement avec une classification des informations et des données par niveaux de confidentialité, en accordant un traitement différencié en fonction de leur spécialité. En 2021, CNP Assurances Compañia de Seguros a lancé un programme spécial sur la cybersécurité, où tous les employés ont bénéficié d'une formation spécifique et reçoivent régulièrement des recommandations dans la newsletter hebdomadaire. CNP Partners a mis à jour sa politique de sécurité des données dans le prolongement des actions de mise en conformité dans le cadre de RGPD. Chez CNP UniCredit Vita, la politique de sécurité des données adoptée en 2018 est mise à jour annuellement et le comité de sécurité de l'information se réunit au minimum une fois par semestre.

Avec son programme de *corporate venture* Open CNP lancé en 2016, CNP Assurances souhaite consacrer 100 M€ à l'investissement dans les fonds propres de start-up. L'objectif est d'accompagner financièrement la croissance d'entreprises innovantes tout en développant avec certaines des partenariats dans des domaines d'activité proches de ceux du Groupe : e-santé, *fintech*, *insurtech*, développement d'offres et de technologies répondant aux nouveaux besoins de protection. À fin 2021, Open CNP a investi dans trois start-up dans le domaine de la cybersécurité :

- **YesWeHack** spécialiste de la détection de vulnérabilités *via* des hackers éthiques. La plate-forme compte aujourd'hui plus de 25 000 chercheurs et des clients dans plus de 40 pays ;
- **CybelAngel** spécialiste de la détection de la fuite de données ;
- **Tehtris** qui a développé un antivirus nouvelle génération.

5.3.2 Être un employeur attractif

Dans un contexte de forte digitalisation de ses activités mais également d'évolution de son écosystème et de son organisation, le groupe CNP Assurances met au cœur de son succès les femmes et les hommes qui le composent, avec l'ambition d'accompagner le développement de chacun de ses collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes les diversités.

Dans cette perspective, CNP Assurances met en œuvre une politique d'emploi conciliant le maintien et la pérennisation de ses compétences stratégiques, le développement en interne de profils plus polyvalents, alliant compétences métiers, usage poussé des technologies et de la data ainsi que d'une

stratégie de recrutement dynamique, orientée vers l'intégration de nouvelles compétences et le rajeunissement de la pyramide des âges.

CNP Assurances s'est également investie, au travers de sa politique de qualité de vie au travail, dans la lutte contre toute forme de discrimination et dans la promotion de l'égalité des chances en matière d'évolution professionnelle. Ainsi, le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique engagée en matière d'insertion des jeunes dans le monde du travail, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

5.3.2.1 Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques DPEF

Risque de manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers

CNP Assurances veille en continu à la bonne adéquation entre les ressources, expertises et compétences dont elle dispose, et ses projets de développement et place le développement professionnel de chacun de ses collaborateurs au centre de sa création de valeur.

En France, l'accord d'entreprise GPEC gestion des emplois et des parcours professionnels de février 2019 recense les engagements pris par CNP Assurances pour se doter des compétences essentielles à la mise en œuvre de ses ambitions. Il précise notamment ses engagements en

matière de rajeunissement de la pyramide des âges ainsi que les dispositifs d'accompagnement et de développement des collaborateurs tout au long de leurs parcours professionnels et le rôle des différents acteurs, dont le management.

Dans les filiales, des procédures, politiques de développement de carrière ou programmes de performance viennent accompagner cet enjeu majeur pour le Groupe.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Part des ouvertures de postes en CDI pourvues <i>via</i> la mobilité ou le recrutement interne	70 %	59 %	CNP Assurances
Nombre d'heures de formation ✔	72 186 h	113 253 h	Groupe
Nombre d'heures de formation par collaborateur et par an	14 h	18 h	Groupe
Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	93 %	98 %	Groupe
Part de la masse salariale consacrée à la formation	3,0 %	4,0 %	Groupe
Taux de turnover ✔	8 %	11 %	Groupe
Taux de réalisation des entretiens annuels d'évaluations	95 %	95 %	Groupe
Taux d'entretiens carrière	31 %	22 %	CNP Assurances
Taux de mobilité interne	8 %	8 %	CNP Assurances

Illustrations

Un pilotage attentif des effectifs

L'effectif total du groupe CNP Assurances est de 5 279 collaborateurs à fin 2021, en hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente.

Effectif des entités	Pays	2020	2021	Évolution
CNP Assurances	France	2 841	3 309	+ 16,5 %
CNP Seguros Holding Brasil et Caixa Vida e Previdência	Brésil	1 326	1 293	- 2,5 %
CNP UniCredit Vita	Italie	189	192	+ 1,6 %
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre, Grèce	318	317	- 0,3 %
CNP Partners	Espagne, Italie	181	165	- 8,8 %
MFPrévoyance	France	68	70	+ 2,9 %
CNP Luxembourg	Luxembourg	20	23	+ 15,0 %
CNP Santander Insurance	Irlande, Italie	108	113	+ 4,6 %
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	105	109	+ 3,8 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ		5 156	5 591 ⁽¹⁾	+ 8,4 %

(1) Hors effectifs de CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione et CNP Vita (216 collaborateurs) exclus du périmètre de la présente déclaration de performance extra-financière du fait de leur intégration récente.

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de CNP Assurances, promue par l'accord d'entreprise de février 2019, irrigue nombre de politiques RH, tant au niveau de la gestion de l'emploi que du développement des compétences et des parcours professionnels. À fin 2021, l'effectif en CDI de CNP Assurances est de 2 996 collaborateurs, soit une augmentation de 15,5 %. Cette évolution de l'effectif en CDI résulte de l'intégration du GIÉ informatique CNP-TI au 1^{er} janvier 2021, de mouvements différenciés, inscrits dans un pilotage rapproché des effectifs :

- un volant toujours conséquent de départs en retraite, eu égard à la structure démographique et aux évolutions de la réglementation autour des retraites ;
- une vigilance en matière de remplacement des départs naturels en lien avec les transformations de l'entreprise, dans un environnement économique contraignant et en forte évolution ;

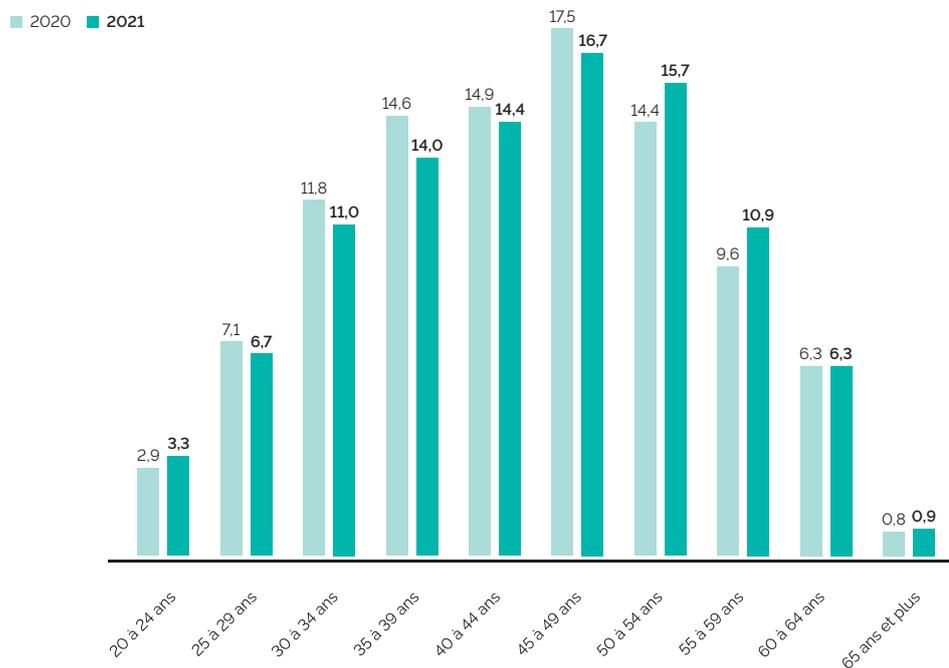
- une politique toujours active de mobilité interne, ce canal restant le vecteur essentiel de pourvoi de poste ;
- des recrutements externes ciblés sur les expertises nécessaires à la réalisation de ses ambitions (réglementaires ou digitales), en privilégiant quand cela est possible, le rajeunissement de la pyramide des âges, et qui accroissent sa capacité à porter le développement du Groupe sur les orientations stratégiques définies.

Le recours à l'intérim continue de décroître sur l'année 2021 (- 7 %), soit une baisse de près de 98 % en volume ces trois dernières années. Les effectifs de CNP Santander Insurance, CNP Luxembourg et de CNP Assurances Compañía de Seguros progressent en 2021, reflétant la croissance de l'activité de ces trois filiales.

	2020	2021	Évolution	Périmètre
Part des CDI dans l'effectif	96 %	95 %	- 1 pt	Groupe
Part des femmes dans l'effectif	59 %	56 %	- 3 pts	Groupe
Âge moyen des CDI	44 ans	45 ans	+ 1 an	Groupe

PYRAMIDE DES ÂGES DES COLLABORATEURS DU GROUPE CNP ASSURANCES

(en pourcentage)



Avec une pyramide des âges concentrée autour d'un âge moyen de 47 ans en France et de 45 ans dans le Groupe, CNP Assurances veille à l'emploi des jeunes et au maintien dans l'emploi des seniors. Dans les effectifs du Groupe, la part des jeunes (- 35 ans) atteint 21 % et celle des seniors (+ 55 ans) atteint 16 %.

Les cadres représentent 69 % de l'effectif. L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 13,4 ans.

Rémunération

La rémunération collective versée en 2021 par CNP Assurances s'élève à 4,4 M€ au titre de l'intéressement, 21,5 M€ au titre de la participation aux bénéficiaires et 0,3 M€ de prime compensatoire pour les fonctionnaires mis à disposition.

L'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances et de MFPrévoyance bénéficie d'une complémentaire santé et prévoyance, d'un contrat dépendance spécifique, d'un compte épargne temps (CET), d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) ainsi que d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies pris en charge en partie par l'employeur.

Fin 2021, le montant des avoirs en épargne salariale et PERCO des collaborateurs de CNP Assurances de droit privé s'élève à 238,9 M€. 1 262 collaborateurs sont actionnaires au nominatif de CNP Assurances et 1 639 collaborateurs via le plan d'épargne Groupe, représentant 0,23 % du capital de CNP Assurances.

Depuis 2017, la politique Groupe en matière de rémunération intègre les normes de compétences et d'honorabilité, issues de la directive Solvabilité 2.

Rémunération individuelle moyenne brute (CDI)	Pays	2020	2021	Évolution
CNP Assurances	France	65 589 €	67 150 €	+ 2,4 %
CNP Seguros Holding Brasil et Caixa Vida e Previdência	Brésil	122 384 R\$ (soit 20 763 €)	110 309 R\$ (soit 17 296 €)	- 9,9 % en R\$
CNP UniCredit Vita	Italie	62 422 €	63 560 €	+ 1,8 %
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre, Grèce	39 264 €	41 597 €	+ 5,9 %
CNP Partners	Espagne, Italie	55 695 €	55 146 €	- 1,0 %
MFPrévoyance	France	48 969 €	56 471 €	+ 15,3 %
CNP Luxembourg	Luxembourg	85 032 €	87 047 €	+ 2,4 %
CNP Santander Insurance	Irlande, Italie	73 017 €	74 326 €	+ 1,8 %
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	1 836 000 ARS (soit 22 654 €)	2 570 400 ARS (soit 22 846 €)	+ 40,0 % en ARS

Une attention spécifique à l'équilibre entre mobilités internes et recrutements externes pour des parcours professionnels motivants

Depuis plusieurs années déjà, la politique d'emploi favorise la mobilité interne. Elle poursuit un double objectif : allier à une nécessaire maîtrise des effectifs, la capitalisation sur des savoirs et expertises stratégiques ainsi que la promotion de parcours professionnels internes motivants. Cette politique se traduit par la priorité donnée à la mobilité interne sur le recrutement externe.

Ainsi, la mobilité interne est le premier mode de pourvoi de poste en recrutement. En 2021, 59 % des postes en CDI à pourvoir de CNP Assurances l'ont été par des mobilités internes. Par ailleurs, 647 collaborateurs ont bénéficié d'accompagnement de carrière soit près d'un tiers de l'effectif. Le déploiement de la plateforme DECOLL a permis aux collaborateurs d'avoir à leur disposition de nouveaux services et outils pour prendre en mains leur parcours professionnel.

Les recrutements externes, quant à eux, sont ciblés sur des expertises rares ou nouvelles, en ligne avec l'évolution du modèle d'affaires de l'entreprise. Ces embauches extérieures contribuent au renouvellement de la pyramide des âges en privilégiant, autant que faire se peut, les profils jeunes. En 2021,

90 jeunes de moins de 35 ans ont été embauchés soit plus de la moitié des embauches CDI. Cette politique s'articule avec une politique d'alternance réaffirmée qui s'est traduite par l'augmentation du nombre d'alternants (138 soit + 24 % par rapport à 2020) et le renouvellement, pour la troisième année consécutive, des labels *Happy Index Trainees* et *Happy Index Trainees Alternance*. Décernés par ChooseMyCompany, ces labels récompensent les entreprises dans lesquelles les étudiants sont les plus motivés et heureux.

L'allègement des mesures sanitaires en lien avec la crise de la Covid-19, a également permis de relancer l'offre de V.I.E. (volontariat international en entreprise) au sein des filiales internationales, offrant ainsi des perspectives à nos alternants en fin de cursus tout en maintenant le lien avec le groupe CNP Assurances.

Dans le Groupe, en 2021, 95 % des collaborateurs ont bénéficié d'entretiens d'évaluation. Cet entretien, moment d'échange privilégié entre un manager et un collaborateur, permet de valoriser les résultats obtenus, de mettre en exergue les points forts et les points de progrès sur la base d'un référentiel de compétences en ligne avec les transformations des métiers et de caler attentes et objectifs pour l'année à venir.

	2020	2021	Évolution	Périmètre
Nombre de recrutements	393	807	+ 105 %	Groupe
Part des CDI dans les recrutements	64 %	63 %	- 1 pts	Groupe

Des investissements soutenus dans le développement des compétences clés de demain

Le développement des compétences de ses collaborateurs est un enjeu pour CNP Assurances et permet d'accompagner la stratégie de l'entreprise.

Il se concrétise par un effort formation soutenu (5,3 % de la masse salariale en 2021) ainsi qu'au regard du taux de collaborateurs formés : en 2021, 99 % des collaborateurs de CNP Assurances ont participé à au moins une action de formation. Les indicateurs de formation ont retrouvé, voire dépassé leur niveau de 2019, après une période transitoire d'adaptation notamment des modalités pédagogiques en 2020.

En 2021, le plan de développement des compétences a contribué à l'accompagnement de la transformation des métiers et des modes de travail en proposant des parcours de formation qui permettent aux collaborateurs d'être acteurs du développement de leurs compétences, tout en pérennisant la mixité des modalités de formation.

Les actions ont particulièrement porté sur :

- la mise en œuvre de la nouvelle offre de formations managériales et des actions d'accompagnement sous forme d'ateliers d'échanges de pratiques, plate-forme de ressources ou *coachings* ;
- l'accompagnement de l'évolution des métiers comme la relation client, avec des formations aux techniques d'assurances mais aussi à la posture client, ou des métiers supports comme par exemple l'informatique avec les formations à l'expertise IT ;
- les formations réglementaires sur des sujets comme la lutte anticorruption et le trafic d'influence, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

ou le respect des données à caractère personnel, ainsi que le renouvellement de l'offre pour les métiers commerciaux, dans le respect de la directive sur la distribution d'assurances ;

- le développement d'une offre bureautique et digitale avec une nouvelle plate-forme en ligne pour accompagner les nouvelles façons de travailler et la migration sous Office 365, ainsi qu'une nouvelle plate-forme de contenus spécifiques aux métiers IT. Chaque collaborateur peut ainsi se former, en fonction de son niveau, à tout moment et en tout lieu, à son rythme et depuis tout support (PC, tablette et smartphone). Ces dispositifs sont complétés par des ateliers de mises en pratiques ;
- les formations pour accompagner les nouveaux usages et les nouvelles façons de travailler grâce à la mise en œuvre d'une offre renouvelée en 2021 pour développer les compétences transversales et comportementales sur les thèmes de la communication, du développement personnel, de l'assurance et des pratiques collaboratives.

Les modalités pédagogiques ont évolué, et la classe virtuelle s'inscrit durablement dans les pratiques de la formation mais n'efface pas pour autant la nécessité du présentiel. Les dispositifs de formation sont construits sous forme de parcours mixant différentes modalités selon la cible pédagogique.

L'accompagnement individuel des collaborateurs dans le cadre de mobilité, de changements de métier ou d'ajustement organisationnel a constitué un autre domaine d'intervention de la formation professionnelle, à travers des parcours individualisés et, si nécessaire, du *coaching* managérial. Le dispositif de formation des tuteurs en charge d'accompagner des collaborateurs en mobilité ou en alternance, est généralisé. 23 collaborateurs ont ainsi pu s'engager dans une formation diplômante, leur permettant de poursuivre un projet professionnel intégré au développement de l'entreprise.

Les bénéficiaires de formation sont globalement plus nombreux en 2021 qu'en 2020. Ainsi, en 2021, 98 % des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'une formation contre 93 % en 2020. Les besoins de formation sont recueillis en général lors des entretiens annuels d'activité sur le plan individuel et pendant la démarche d'élaboration du plan de développement des compétences sur le plan collectif.

En Italie, CNP Vita a mis en place un nouveau parcours de formation collective ouvert à l'ensemble des salariés à travers des sessions ciblées pour les responsables d'équipe et pour les collaborateurs dans le but de renforcer les compétences et de systématiser une nouvelle façon de travailler plus collaborative et innovante. Sont également proposées des séances de *coaching* individuel et collectif en accompagnement des parcours de croissance individuelle et pour consolider la cohésion des équipes. Les formations managériales continuent d'être proposées aussi bien dans le domaine des compétences techniques essentielles au métier d'assureur que dans le domaine des *soft skills* pour développer les compétences comportementales nécessaires à l'épanouissement professionnel telles que l'intelligence émotionnelle, la gestion du stress, la confiance, la communication.

CNP Assurances Compañía de Seguros a réalisé de nombreuses formations cette année dans le cadre de sa transformation numérique. Elle continue par ailleurs de dispenser des formations dans les domaines de l'introduction aux méthodes agiles, de la communication et du travail d'équipe ainsi que dans la prévention du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Comme chaque année, les collaborateurs de CNP Partners disposent de programmes de formation individualisés. Tous les collaborateurs ont bénéficié d'une formation sur les systèmes de prévention du blanchiment d'argent, de la corruption et du trafic d'influence dans le respect de la loi française de transparence, de lutte contre la corruption et de modernisation économique (loi Sapin 2) ainsi qu'une formation sur la protection des données personnelles et sur la prévention des risques professionnels en télétravail.

Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil propose des formations sur les thématiques comportementales (communication non violente et intelligence émotionnelle), sur la créativité et l'innovation, ainsi que sur l'éthique.

Open Management : un programme développé avec les managers pour les managers

Le développement des compétences managériales s'inscrit dans un contexte de transformation permanente et accélérée, amplifiée par l'installation du télétravail d'une part et du mode de fonctionnement hybride comme modes de travail permanents d'autre part.

Ce nouvel environnement se traduit notamment par :

- la recherche de la meilleure expérience client possible comme vecteur de différenciation et avantage concurrentiel ;
- une digitalisation croissante de l'ensemble des volets de l'activité de l'entreprise ;
- un besoin de sens, en particulier pour les nouvelles générations et ce, dans un contexte de télétravail ;
- un besoin d'instantanéité, d'interactivité avec des cycles courts ;
- un besoin de proximité entre collaborateurs et managers, d'une plus grande place à l'intelligence collective et à la co-construction ;
- la recherche d'une plus grande autonomie et de responsabilité de chaque acteur ;
- la mise en place de conditions nécessaires à l'innovation en continu et ce, en lien avec les nouveaux outils de travail et dans un contexte de management d'équipes hybrides.

Pour accompagner et soutenir les managers dans leur rôle et leur permettre de développer plus avant leur impact managérial dans ce contexte très changeant, les services et prestations du programme *Open Management* se décline autour de cinq axes de développement :

1. piloter la performance et l'efficacité collective au service des clients ;
2. manager dans un environnement complexe et incertain ;
3. développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs : levier de performance, de motivation et d'employabilité ;
4. adapter sa posture managériale, développer son intelligence émotionnelle ;
5. engager son équipe, mobiliser l'intelligence collective.

5.3.2.2 Proposer des conditions de travail favorables DPEF

Risque de non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination

Dans un environnement de transformations fortes, la promesse d'employeur responsable du groupe CNP Assurances se met également en œuvre au travers de sa politique de qualité de vie au travail. À ce titre, le groupe CNP Assurances s'engage à lutter contre toute forme de discrimination et promeut l'égalité des chances de chaque collaborateur dans toutes les étapes de sa carrière.

CNP Assurances a signé en juillet 2020 un accord triennal (2020-2023) sur la qualité de vie au travail qui reflète les différents aspects de cette politique volontariste.

CNP Assurances mène ainsi depuis de nombreuses années une politique engagée en matière d'insertion des jeunes dans le monde du travail, d'accompagnement des

personnes en situation de handicap et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle exerce également une vigilance constante pour prévenir tout risque de discrimination, quel qu'en soit le motif, en s'appuyant sur plusieurs dispositifs internes : référent discrimination et harcèlement, structure dédiée à la médiation sociale interne pour accompagner et traiter les situations de risques professionnels, mise en place des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs, des managers et des ressources humaines.

Pour renforcer l'information des salariés sur ces enjeux, un espace dédié aux enjeux de harcèlement, de discrimination et d'agissement sexiste a été créé dans l'Intranet.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Part des collaborateurs en situation de handicap	7 %	7 %	CNP Assurances
Part des femmes parmi les cadres	51 %	46 %	Groupe
Part des femmes parmi les cadres de direction ✔	37 %	38 %	Groupe
Part des femmes au comité exécutif	36 %	36 %	CNP Assurances
Part des femmes au conseil d'administration	50 %	57 %	CNP Assurances
Index d'égalité salariale femmes-hommes	99/100	100/100	CNP Assurances
Moyenne des rapports des revenus hommes/femmes par catégorie	105 %	106 %	Groupe
Nombre de jeunes en contrats d'alternance ou d'apprentissage	111	138	CNP Assurances
Nombre de stagiaires	139	160	Groupe
Nombre de recrutements en CDI âgés de moins de 25 ans	11	18	CNP Assurances
Nombre de CDD seniors	20	17	CNP Assurances
Nombre d'entrées de seniors en fin de carrières	8	9	CNP Assurances
Part des jeunes (- 35 ans) dans l'effectif	22 %	21 %	Groupe
Part des seniors (+ 55 ans) dans l'effectif	17 %	16 %	Groupe

Illustrations

Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'égalité des chances dans l'évolution professionnelle de chaque collaborateur, l'équité en matière de rémunération et l'accès des femmes aux postes d'encadrement font partie des engagements forts de la politique ressources humaines de CNP Assurances. Dans un contexte d'évolution de la réglementation, le groupe CNP Assurances poursuit ses engagements en matière de mixité, en cohérence avec sa raison d'être.

La maturité de l'entreprise dans ce domaine a été confirmée par la note de 100/100 obtenue pour 2021 à l'index de l'égalité femmes-hommes, et par son classement dans le Top 15 du palmarès 2020 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120.

CNP Assurances se distingue également par une proportion de 36 % de femmes parmi les cadres de direction de l'entreprise.

L'accord 2020-2023 sur la qualité de vie au travail ambitionne de maintenir ces bons résultats, tout en fixant de nouveaux engagements comme celui de faire progresser la mixité dans la ligne managériale et l'encadrement supérieur. Ainsi le conseil d'administration de septembre 2021 a confirmé les objectifs 2025 de 45 % de femmes parmi les cadres de direction, 50 % de femmes parmi le Cercle Impact et 42 % de femmes parmi le comité exécutif de CNP Assurances.

Sensible aux enjeux de la parentalité pour améliorer les conditions dans lesquelles s'articulent la vie professionnelle et la vie familiale, l'entreprise a déployé en 2021 une nouvelle offre de places en crèche pour les enfants des collaborateurs ainsi que des services de garde d'enfants à domicile, de soutien scolaires et professeurs en ligne.

Insérer les collaborateurs en situation de handicap

Le sujet du handicap est bien ancré dans la gestion des ressources humaines de CNP Assurances avec un pilotage central assuré par la Mission Handicap qui coordonne et anime l'ensemble des acteurs intervenants sur cette thématique.

La politique handicap, définie dans l'accord 2020-2023 sur la qualité de vie au travail, prolonge les engagements de l'entreprise en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, avec pour ambition de consolider son taux d'emploi. L'engagement de toutes les parties prenantes a permis d'atteindre en 2021, au titre de l'année précédente, un taux d'emploi de 9,3 %, en hausse de 2 points.

L'année 2021 a été marquée par un renforcement du télétravail des collaborateurs en situation de handicap ainsi que l'aménagement de leur poste de travail à domicile.

Afin de renforcer la démarche collective de maintien dans l'emploi des salariés touchés par une longue maladie, l'entreprise a initié différentes actions telles que l'adhésion à la charte de l'INCA « Cancer et emploi », l'organisation d'une conférence sur le cancer et le travail et un webinar sur la conciliation des maladies chroniques et de l'emploi. L'entreprise a également participé pour la première année à l'opération *Duo Day* pour accueillir le temps d'une journée des personnes externes en situation de handicap et leur faire découvrir les métiers de l'entreprise.

CNP Assurances a également développé un nouveau partenariat avec deux agences d'intérim du réseau d'insertion du groupe Adecco, plus particulièrement spécialisées dans l'insertion professionnelle et dans le personnel intérimaire en situation de handicap.

Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil diffuse largement les offres d'emploi avec l'aide d'institutions soutenant l'intégration des personnes handicapées. Elle développe en interne des actions de sensibilisation des équipes pour l'accueil de ses collaborateurs et a par ailleurs noué des partenariats avec des institutions qui soutiennent l'intégration de ces professionnels. En Italie, le taux d'emploi de personnes handicapées chez CNP UniCredit Vita atteint cette année encore 5 %.

Lutter contre la discrimination liée à l'âge

CNP Assurances soutient l'emploi des jeunes. L'accord GPEC de février 2019 précise les engagements de l'entreprise en matière d'emploi des jeunes en CDI et en alternance. Fin 2021, CNP Assurances accueillait 138 jeunes en contrats en alternance, dans le prolongement de ses efforts dans ce domaine ces dernières années. Par ailleurs, en 2021, CNP Assurances a accueilli 83 stagiaires. En 2021, CNP Assurances a recruté 90 jeunes de moins de 35 ans en CDI, offrant ainsi à plusieurs de ces alternants la possibilité d'y poursuivre leur parcours professionnel.

L'accord GPEC de février 2019 prolonge l'action de l'entreprise en matière de maintien dans l'emploi des collaborateurs âgés de 55 ans et plus. Ainsi, CNP Assurances veille à ce que l'accès de cette population aux actions de développement des compétences soit comparable à celui de l'entreprise.

Un engagement décliné dans les différentes entités

La lutte contre la discrimination est partagée dans le Groupe. Elle est reprise dans le code éthique et de bonne conduite de CNP Seguros Holding Brasil. Ce dernier fait partie du parcours obligatoire de formation.

Le Pacte de génération fait partie des accords d'entreprise de CNP UniCredit Vita, il permet au personnel senior d'accéder à un horaire de travail part-time progressif au cours des trois dernières années précédant son départ en retraite, sous certaines conditions. En 2021, CNP UniCredit Vita a de nouveau renouvelé son adhésion aux réseaux interentreprises :

- *Valore D* qui s'occupe principalement de la diversité de genre et des carrières au féminin ;
- *Parks Diversity* qui s'occupe principalement d'inclusion des personnes LGBT dans le monde du travail.

À travers *Valore D*, les collaboratrices de l'entreprise ont accès à des formations spécifiques dédiées aux femmes pour leur donner les instruments utiles à leur évolution professionnelle, à trois parcours d'*empowerment* (*senior management*, *middle-management* et *digital academy*) ainsi qu'à un programme de *mentoring* interentreprises.

Risque de non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs

En application des mesures gouvernementales, le comité exécutif de CNP Assurances a pris la décision de prolonger la période de travail à distance généralisée, mise en place fin octobre 2020, jusqu'au mois de juillet 2021 avec un retour progressif sur site pour revenir à une situation encadrée par l'accord QVT à compter de septembre 2021 qui permet à chaque collaborateur d'opter jusqu'à trois jours de télétravail par semaine.

En 2021, l'accompagnement du travail hybride a fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'un webinar sur le management, de classes virtuelles et de la diffusion de fiches pratiques sur des thématiques comme « animer une réunion hybride », « coordonner une équipe distancée », « réussir son feedback à distance » ou « entretenir la convivialité à distance ».

La poursuite du recours aux outils digitaux, mode de fonctionnement mis en place en 2020 avec les représentants du personnel et partenaires sociaux, a permis de maintenir un dialogue social nourri puisque sept accords collectifs ont pu être négociés et conclus durant toute la période (prévoyance, remboursement des soins de santé, accord de substitution CNPTI, avenant à l'accord d'intéressement). À noter que la commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique (CSE) de CNP Assurances a été régulièrement informée des mesures de prévention des risques mises en place au sein de l'entreprise pour assurer

la sécurité des collaborateurs, notamment par l'actualisation régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'accord sur la qualité de vie au travail signé en 2020 s'engage :

- à promouvoir un monde ouvert aux idées et aux autres (enrichir la collaboration managers/collaborateurs, agir en lien avec le développement durable) ;
- à assurer une place pour chacun et pour tous (égalité professionnelle, diversité, handicap, équilibre des temps de vie, prévention des risques et de la santé au travail) ;
- à travailler ensemble dans un esprit de co-construction et de coopération (cadre de vie, nouvelles modalités de travail et de télétravail, droit à la déconnexion).

En 2021, trois commissions de suivi de l'accord ont été réalisées avec les partenaires sociaux afin d'échanger sur la mise en œuvre des engagements.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Nombre de sollicitations de la médiation sociale interne durant l'année	13	14	CNP Assurances
Part des collaborateurs à temps partiel	9 %	8 %	Groupe
Part des collaborateurs ayant réalisé des heures supplémentaires	17 %	24 %	Groupe
Part des collaborateurs bénéficiant d'horaires personnalisés	57 %	49 %	CNP Assurances
Part des collaborateurs télétravaillant entre un et trois jours par semaine	79 %	84 %	CNP Assurances
Part des collaborateurs couverts par une convention collective d'assurance	97 %	98 %	Groupe
Taux d'absentéisme (hors maternité et paternité) 	3,9 %	3,5 %	Groupe
Taux de fréquence des accidents du travail	0,5 %	1,1 %	Groupe

Illustrations

Équilibre des temps de vie

Au niveau du groupe CNP Assurances, le nombre d'heures de travail annuel varie de 1 575 heures à 2 400 heures selon la législation locale. Par exemple, à CNP Assurances et MFPrévoyance, un temps plein correspond à 1 575 heures par an.

Les collaborateurs travaillant à temps partiel dans les entités du Groupe l'ont choisi, et représentent 8 % de l'effectif Groupe et 13 % de l'effectif CNP Assurances. Au sein de CNP Assurances, la totalité des avantages sociaux accordés aux collaborateurs à temps plein bénéficie aussi aux collaborateurs à temps partiel.

Pour CNP Assurances, plusieurs dispositifs concourent à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle et une organisation du temps de travail ajustée aux impératifs professionnels. On peut citer les horaires personnalisés dont bénéficie près de 49 % des collaborateurs de CNP Assurances mais aussi le temps partiel choisi. En 2021, l'accord sur la qualité de vie au travail signé en 2020 a permis de pérenniser le télétravail comme une nouvelle forme d'organisation. Ainsi, 84 % des collaborateurs télétravaillent de manière régulière entre un et trois jours par semaine hors périodes de confinement. Cette modalité de travail apporte une nouvelle souplesse, ajustée aux transformations et modes de vie actuels, dans les formes d'organisation du travail individuel et collectif.

Deux webinaires (dont un webinaire manager) ont été organisés sur le premier semestre 2021 afin de rappeler les bons usages du droit à la déconnexion.

En intégrant dans l'accord sur la qualité de vie au travail des dispositifs de soutien aux personnes rencontrant des difficultés personnelles particulières, CNP Assurances accroit son soutien aux collaborateurs soumis à des contraintes familiales fortes, dont la gestion rend plus ardue la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. En 2021, un nouveau partenariat, conclu avec la société Babilou, offre la possibilité aux collaborateurs parents de bénéficier de services de garde d'enfants en crèche et/ou à domicile ainsi que d'un service de soutien scolaire.

En Italie, CNP UniCredit Vita propose aux collaborateurs plusieurs dispositifs comme les horaires flexibles, le temps partiel choisi, le télétravail et le *smartworking* (nouvelle forme d'organisation du travail qui vise à rendre l'entreprise plus chaleureuse et les conditions de travail plus flexibles dans le but de développer l'engagement et l'implication des collaborateurs dans la vie de l'entreprise). L'entreprise a renouvelé l'accord de *smartworking* avec les organisations syndicales, donnant la possibilité aux salariés de télétravailler jusqu'à quatre jours par semaine jusqu'au 31 décembre, pour ensuite passer à 2,5 jours à partir du 1^{er} janvier 2022.

Représentation et protection des collaborateurs

La quasi-totalité des collaborateurs du Groupe (98 %) est couverte par une convention collective d'assurance. Seules exceptions conformément aux règles locales du secteur : 113 collaborateurs en Irlande et 23 en Argentine.

Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une constante. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales sauf CNP Santander Insurance acquise en

2014 qui compte 113 collaborateurs. Le groupe CNP Seguros Holding Brasil a deux collaborateurs qui ont été nommés au conseil d'administration du syndicat des employés de l'assurance du *Distrito Federal*, en tant que représentants des collaborateurs. Au total, 111 réunions paritaires se sont déroulées dans les différentes entités du Groupe.

L'animation des instances représentatives du personnel

La direction des ressources humaines de CNP Assurances entretient avec le comité social et économique et les délégués syndicaux un dialogue social soutenu et exigeant, respectueux des rôles respectifs fixés par la loi.

Deux accords, tous deux signés à l'unanimité des organisations syndicales représentatives de l'entreprise structurent le fonctionnement des instances et du dialogue social : l'accord du 1^{er} octobre 2019 sur la mise en place et le fonctionnement du comité social et économique (CSE) et l'accord du 9 décembre 2020 sur le dialogue social. Dans ce dernier accord, les parties sont invitées à limiter les déplacements par le recours à la connexion à distance lors de négociation, de groupe de travail, de réunion interne aux organisations syndicales ou d'échange avec leurs adhérents.

Des mesures spécifiques ont été mises en place durant le confinement total de l'entreprise. En 2021, un fonctionnement hybride des instances a été mis en œuvre dans le respect des jauges et des règles de distanciation fixées par les autorités gouvernementales. Ainsi, deux comités d'entreprise européens ont pu avoir lieu en 2021.

Des accords de progrès social

CNP Assurances est couverte par des accords sur les principaux domaines de vie dans l'entreprise à travers l'accord d'adaptation, le temps de travail, le handicap, les moyens syndicaux, le PERCO, l'épargne salariale, la GPEC, la QVT, etc.

En 2021, sept nouveaux accords ont été signés à CNP Assurances : l'accord de substitution relatif à l'intégration du personnel du GIE CNP-TI, un avenant à l'accord d'intéressement, deux accords relatifs au régime collectif obligatoire de base frais de soins de santé (cadre et non cadre) et deux accords relatifs au régime collectif obligatoire supplémentaire frais de soins de santé (cadre et non cadre) ainsi qu'un accord sur le régime collectif obligatoire de prévoyance complémentaire.

En 2021, CNP Partners a signé un accord sur la mise en place du télétravail régulier afin de se conformer à la nouvelle réglementation légale sur le télétravail en Espagne.

En 2021, CNP UniCredit Vita a renouvelé l'accord de formation financée. En matière de formation, elle adhère depuis plusieurs années au fonds paritaire interprofessionnel national pour la formation continue des salariés des entreprises opérant dans le secteur du crédit et de l'assurance. Ce fonds œuvre en faveur des entreprises adhérentes et de leurs employés à travers le financement de plans de formation, en accord avec les parties sociales, sur la base de critères de mutualité et de redistribution aux entreprises, en fonction du montant des cotisations versées par ces dernières.

Dans l'ensemble du Groupe, les œuvres sociales en faveur des collaborateurs représentent 1,7 % de la masse salariale 2021.

Protection de la santé

Le groupe CNP Assurances est soucieux de la protection et de la santé de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention ont été ainsi mises en place dans les entités du Groupe. CNP Assurances dispose d'un service de santé au travail autonome déployé sur ses principaux sites et couvre l'intégralité de ses collaborateurs. Tout collaborateur qui le nécessite bénéficie d'un suivi médical rapproché.

En 2021, deux nouveaux modules de formation *e-learning* ont été déployés pour sensibiliser les collaborateurs à la prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques ainsi qu'aux risques psychosociaux (RPS).

Dans le groupe CNP Seguros Holding Brasil, une évaluation du programme de prévention des risques dans l'environnement de travail et du contrôle médical de santé au travail se tient chaque année. Il existe également une commission interne de prévention des accidents, le but étant d'identifier les risques et les actions de prévention à mettre en œuvre. Une semaine interne de la santé et de la prévention des accidents du travail est également organisée chaque année.

CNP Assurances, dans le cadre de l'accord QVT, continue à déployer plusieurs actions pour mieux prévenir l'absentéisme. La plateforme Lyfe donne accès à des conseils en matière de santé. Depuis 2018, elle offre aux collaborateurs qui le souhaitent la possibilité d'une téléconsultation médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Le retour à l'emploi des collaborateurs après une absence maladie longue durée a donné lieu à un travail sur les pratiques des différents acteurs (experts RH, médecins du travail, assistantes sociales, managers et collaborateurs) dans une optique de prise en charge et d'accompagnement mieux coordonné et ajusté aux besoins de chaque collaborateur. Un site externe guidant les collaborateurs dans leur retour à leur poste, dès lors que leur santé le leur permet, sera déployé en 2022. Enfin, depuis début 2019, les managers reçoivent trimestriellement un tableau de bord de l'absentéisme dans leurs entités : sur la base d'une analyse partagée avec la DRH, des actions individuelles ou collectives peuvent être mises en œuvre.

Dans le cadre des mesures nationales pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, la direction de CNP Assurances et le service de santé au travail ont donné la possibilité aux collaborateurs qui le souhaitent d'être vaccinés ou de recevoir une nouvelle dose contre la Covid-19.

Une aide à l'aménagement à domicile du télétravail pour les personnes en situation de handicap a également été mise en place avec la mission handicap de CNP Assurances depuis 2020.

CNP Cyprus Insurance Holding a une équipe dédiée qui communique régulièrement sur les risques de santé et sécurité au travail et soutient depuis quelques années l'organisation de la semaine de la santé et de la sécurité du ministère du Travail.

Une mutuelle couvre la prévention des risques au travail pour les collaborateurs de CNP Partners. Compte tenu du contexte sanitaire, l'ensemble des collaborateurs a bénéficié d'une formation sur les mesures de reprise de l'activité post-Covid-19 ainsi que sur la prévention des risques professionnels en télétravail.

CNP UniCredit Vita a mis en place de nombreuses initiatives sous forme de webinaires dans le domaine du bien-être (gestes, postures et ergonomie, équilibre psychocorporel), mais aussi liées à la gestion du stress et à la sécurité au travail.

Une prévention continue des risques psychosociaux

De nombreux dispositifs ou actions concourent à créer un environnement favorable à la limitation des situations à risques en agissant aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Dans la prolongation de l'accord QVT 2017, l'accord 2020 encadre l'ensemble de ces démarches.

La prévention primaire, centrée sur les conditions et l'organisation du télétravail, installe le télétravail comme une nouvelle forme d'organisation. La prévention secondaire vise quant à elle à développer les aptitudes, les compétences, savoir-faire, savoir-être et se concrétise par la mise en place d'une nouvelle offre de formation, de sensibilisation (destinée aux managers et aux collaborateurs) s'intéressant notamment aux *soft skills*, ces compétences comportementales et relationnelles que chacun peut acquérir ou développer.

À la frontière de la prévention secondaire et tertiaire, les actions abordées dans le cadre de la conciliation des temps de vie offrent plus de confort, de sécurité, d'entraide qui peut, à certains moments de la vie, devenir un facteur important de préservation de la santé, de l'équilibre personnel, familial des collaborateurs.

Depuis de nombreuses années, plusieurs dispositifs internes sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs pour les accompagner en cas de difficultés personnelles, familiales, sociales, et notamment en situation de risques professionnels liés à la dégradation de leurs conditions de travail (dégradation des relations, difficultés dans l'exercice de son activité, perte de sens, stress, souffrance au travail, mal-être...). Ces dispositifs de prévention RPS sont assurés par le Service de santé au travail et la Mission handicap. La médiation sociale interne (MSI) propose un dispositif de prévention et de traitement des situations de harcèlement, de discrimination, de souffrance au travail et de conflits de la vie quotidienne). En complément d'un mode de prévention tertiaire « en situation de crise », l'objectif est d'agir le plus en amont possible, en renforçant le rôle de prévention primaire et secondaire, en soutenant notamment l'accompagnement et le conseil aux managers et développer la médiation collective. En 2021, la MSI a fait l'objet de 14 sollicitations portant principalement sur des difficultés relationnelles mais aussi sur quelques cas de présomption de harcèlement. Enfin, l'ensemble des collaborateurs bénéficie également d'un dispositif d'écoute 24 heures sur 24, sept jours sur sept toute l'année via le numéro vert de Filassistance.

Dans le cadre du dispositif complémentaire de prévention des RPS mis en œuvre en 2020, les sondages flash « Comment allez-vous ? » ont été maintenus en 2021 et ont permis de mesurer les impacts de la crise sanitaire sur les collaborateurs et d'apporter rapidement des solutions adéquates de prévention et de traitement de situations de RPS identifiées (ex. : orientation vers le dispositif MSI ou d'accompagnement psychologique). Une communication spécifique et soutenue a également été réalisée afin de garder le lien avec l'ensemble des collaborateurs. L'accompagnement du travail hybride a fait l'objet d'une attention particulière.

En 2021, un baromètre annuel QVT mesurant plus précisément 38 facteurs et 14 dimensions autour du stress du bien-être et de l'engagement des collaborateurs a été réalisé en septembre 2021 et a bénéficié d'un taux de participation de 54 %. Malgré un taux de stress légèrement supérieur au benchmark établi sur le secteur assurantiel français, cet item demeure contenu et plutôt satisfaisant au regard des deux autres indicateurs généraux relatifs au bien-être et à l'engagement. Cette situation plutôt favorable peut être attribuée à l'existence de puissants facteurs de protection à l'échelle de l'entreprise, traduisant une bonne conciliation

entre vie professionnelle et personnelle, un environnement de travail agréable favorisant la concentration, un environnement responsabilisant propice à la prise d'initiatives et participant au développement individuel des collaborateurs, et au niveau global de CNP Assurances, des pratiques managériales plébiscitées.

CNP Partners a mis en place avec une Mutuelle de Prévention des Risques Professionnels, la surveillance de la santé des salariés et mené des campagnes de sensibilisation à la santé et à la sécurité, telles que des formations dispensées à tous sur la prévention des risques professionnels en télétravail. Le programme de prise en charge psychologique des salariés et de leurs familles, contracté avec une entreprise spécialisée en psychologie du travail, a été maintenu en 2021.

Au sein de CNP UniCredit Vita, une enquête sur le climat social a été réalisée en début d'année dans le cadre de

l'évaluation des risques psychosociaux. Pour la première fois en 2021, elle a proposé aux salariés, sous forme d'expérimentation et sous garantie d'anonymat, l'accès à un suivi psychologique dispensé par un professionnel externe pour prévenir les situations de stress et d'anxiété liées à la Covid-19.

CNP Seguros Holding Brasil a mis en place une formation préventive sur le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail. Des conférences ont été organisées pour les collaborateurs avec un psychologue spécialisé. Pour les dirigeants de l'entreprise, une formation spécifique a été dispensée dans chaque conseil d'administration par l'équipe juridique de l'entreprise.

Dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise, un référent pour prévenir le harcèlement a été nommé à MFPrévoyance.

5.3.3 Avoir un impact sociétal positif

CNP Assurances, en tant qu'investisseur et acheteur responsable, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

CNP Assurances a adhéré en 2011 aux Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment*) des Nations unies. Au cours des dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE) et pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du *Montreal Carbon Pledge*, elle a rendu publique l'empreinte carbone de

son portefeuille actions cotées détenues en direct en décembre 2015 et s'est engagée à la réduire. En devenant membre en 2019 de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 et a publié en 2021 des objectifs à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles. Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs.

5.3.3.1 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement DPEF

Risque d'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial)

L'absence ou la défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement poserait un risque sur le rendement et la valorisation à long terme des actifs. L'absence ou la défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement pourrait représenter un risque aussi bien en termes de rendement et de valorisation à long terme des actifs que de positionnement de marché. Par ailleurs, au regard des évolutions réglementaires récentes et à venir, le risque de non-respect d'une réglementation en matière d'ESG applicable aux investissements pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes.

Les entités du groupe CNP Assurances sont principalement des compagnies d'assurances de personnes et des investisseurs de long terme. À ce titre, elles gèrent les investissements pour le compte de leurs assurés et de leurs actionnaires, soit directement, soit indirectement en déléguant la gestion d'actifs à des sociétés de gestion externes.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances a déployé depuis 2006 une stratégie d'investissement responsable au sein des

différentes classes d'actifs. Cette stratégie est pilotée en s'appuyant notamment sur l'expertise extra-financière de la société de gestion Ostrum AM. Elle reflète les engagements de CNP Assurances auprès du Pacte mondial, des *Principles for Responsible Investment* (PRI), de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et du *Finance for Biodiversity Pledge*.

La stratégie d'investissement responsable déployée par CNP Assurances vise d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances. Elle se concrétise également par la mise en place d'une politique ESG d'exclusion de certains pays ou certaines entreprises.

Les principes et la gouvernance de la stratégie d'investissement responsable sont détaillés dans différents documents disponibles sur le site cnp.fr : rapport investissement responsable répondant aux exigences de l'article 29 de la loi énergie climat, politique d'engagement actionnarial, politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement, politique de diligence raisonnable concernant les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Indicateurs	2020	2021	Périmètre
Part des actifs financiers gérés avec des filtres ESG	88 %	89 %	CNP Assurances
Encours des actifs financiers gérés avec des filtres ESG 	345 Md€	347 Md€	Groupe
Dont encours des actifs financiers respectant le cahier des charges du label ISR ou Greenfin 	42 Md€	67 Md€	Groupe
Dont encours des actifs financiers ayant d'autres filtres ESG 	303 Md€	280 Md€	Groupe
Nombre d'assemblées générales lors desquelles CNP Assurances a voté	110	125	CNP Assurances
Nombre de résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a voté	2 133	2 201	CNP Assurances
Part des résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a exprimé un vote négatif	25 %	22 %	CNP Assurances
Nombre de dialogues directs avec les entreprises	11	19	CNP Assurances
Nombre de pays exclus de notre portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés	123	109	Groupe

Illustrations

La gestion financière des actifs de MFPrévoyance et CNP Caution, ainsi que celle des fonds euros de CNP Luxembourg, est déléguée à CNP Assurances et bénéficie des mêmes approches ESG. Les autres filiales sont responsables de la gestion de leurs actifs, tout en appliquant les politiques Groupe.

La démarche d'investissement responsable mise en œuvre au sein de CNP Assurances ne peut être déclinée de manière uniforme sur toutes les classes d'actifs détenues en portefeuille (actions, obligations d'entreprises, obligations souveraines, fonds, actifs non cotés tels que l'immobilier ou l'infrastructure). À fin 2021, 89 % des actifs financiers de CNP Assurances sont gérés avec des filtres ESG sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte (92 % sur le périmètre des portefeuilles en euros).

Politique d'exclusion

Exclusion d'entreprises sur la base de critères ESG

- Depuis 2008, CNP Assurances exclut de son portefeuille d'investissements les producteurs de bombes à sous-munition et de mines antipersonnel.
- Depuis 2015, elle a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique qui a été renforcée par la suite. CNP Assurances a totalement désinvesti des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et exclut désormais tout nouvel investissement direct dans une entreprise :
 - dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ;
 - disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW ;
 - produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ;
 - développant de nouvelles centrales à charbon, mines de charbon ou infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique ;
 - ou n'ayant pas adopté un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- Depuis 2021, elle a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) qui a été renforcée par la suite. CNP Assurances exclut désormais tout nouvel investissement dans les activités suivantes :
 - Entreprises productrices :
 - les investissements directs dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel),
 - les investissements directs dans une entreprise du secteur dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non-conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique),

- néanmoins, soucieuse d'accompagner les entreprises dans leur transition en faveur d'une économie décarbonée, CNP Assurances pourra continuer à investir en direct dans une entreprise du secteur *via* une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables ou *via* une obligation verte permettant d'assurer le fléchage des fonds levés vers le développement des énergies renouvelables ;
- Infrastructures :
 - les investissements dédiés à un nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel),
 - les investissements dédiés à une infrastructure *greenfield* ou *brownfield* ⁽¹⁾ consacrée aux énergies fossiles non conventionnelles,
 - les investissements dédiés à une infrastructure pétrolière *greenfield*.
- Depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. En 2020, CNP Assurances a formalisé cet engagement en signant le *Tobacco-free Finance Pledge*.
- CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises. Lorsque l'alerte correspond à une atteinte grave aux principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances demande à Ostrum AM de dialoguer avec l'entreprise concernée. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclusion est soumise au comité d'investissement. Cinq entreprises sont actuellement exclues pour atteintes graves et répétées au Pacte mondial.

Exclusion de pays sur la base de critères ESG

CNP Assurances a défini une liste de 109 pays exclus de son portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés. Ces exclusions de pays s'appliquent à toutes les actions et obligations émises par des entreprises ou des émetteurs publics domiciliés dans ces pays, ainsi qu'à tous les actifs réels (immobilier, infrastructure) localisés dans ces pays.

Politique d'engagement actionnarial

Depuis 2005, CNP Assurances met en œuvre une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire en direct. La politique de vote est validée par le directeur général de CNP Assurances. Les principes énoncés dans la politique de vote visent non seulement à défendre les droits de CNP Assurances en tant qu'actionnaire minoritaire, mais aussi à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, environnement, etc.).

En 2021, CNP Assurances a voté lors de 125 assemblées générales de 109 entreprises implantées dans onze pays. Ces entreprises représentent 93 % des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances. Sur 2 201 résolutions, elle en a approuvé 78 % et s'est opposée à 22 %, notamment en raison de rémunération excessive de certains dirigeants. Le détail par thématique des votes exprimés par CNP Assurances est disponible dans le compte rendu 2021 de la politique d'engagement actionnarial.

(1) Une infrastructure *greenfield* est une nouvelle infrastructure, une infrastructure *brownfield* est une infrastructure déjà existante

L'année 2021 a été marquée par un renforcement des dialogues en direct (19 dialogues en 2021 vs 11 dialogues en 2020) autour des enjeux de gouvernance, de climat et de biodiversité. Ces dialogues sont organisés avec des entreprises dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire mais aussi avec des sociétés de gestion d'actifs.

CNP Assurances a participé en 2021 à une campagne d'engagement collaboratif en soutenant la campagne du CDP « *Business Ambition for 1.5° C Commitment Letter* » auprès des 1 600 entreprises les plus émettrices de GES pour leur demander de s'engager à lutter contre le changement climatique en se fixant des objectifs basés sur la science. Par ailleurs, CNP Assurances a renouvelé en 2021 sa demande aux entreprises auxquelles elle est exposée en direct, de publier, d'ici fin 2021, un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs. Dix courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. Si des progrès sont notés pour un certain nombre d'entreprises, d'autres n'ont toujours pas publié de plan de sortie exigeant. CNP Assurances suspendra à compter de 2022 tout nouvel investissement dans les entreprises qui n'ont pas de plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

La politique d'engagement actionnarial de CNP Assurances et le compte rendu annuel de sa mise en œuvre sont disponibles sur le site cnp.fr.

Politique de sélection des investissements sur la base de critères ESG

Actions cotées

La démarche d'investissement responsable est basée sur une gestion *best-in-class* du portefeuille actions : les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité sont privilégiées. Une veille trimestrielle permet d'échanger avec les analystes ESG d'Ostrum AM les titres en risque ESG et les principaux enjeux en matière de durabilité.

Au cours de l'année 2021, la gestion du portefeuille s'est engagée sur les opportunités d'investissement, notamment fondées sur quelques grandes tendances extra-financières.

Ainsi, plusieurs thématiques ont été mises en œuvre à travers les investissements réalisés, notamment dans la santé, l'accès aux soins et aux équipements de santé, ainsi que le développement d'une médecine intégrant les nouvelles technologies. Les secteurs de l'énergie fossile et de l'automobile ont fait l'objet d'allègements au profit d'entreprises offrant des alternatives dans des solutions d'énergie verte et de transports collectifs.

Obligations

L'analyse ESG des obligations est intégrée à l'analyse crédit réalisée par Ostrum AM. Dans toutes ses décisions d'investissement, l'équipe de gestion sélectionne systématiquement les émetteurs les mieux notés de l'univers d'investissement. À cela s'ajoute un outil d'analyse et de sélection des obligations vertes, sociales ou durables basé sur la stratégie et les impacts ESG des émetteurs. Les critères d'exclusion demandés par CNP Assurances s'appliquent au portefeuille obligataire.

CNP Assurances investit depuis plusieurs années dans des obligations à thématique sociale (*social bonds*, *sustainable bonds*). Ces obligations répondent à de forts enjeux sociaux, mesurent leur impact social et contribuent à une création de

valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes. À fin 2021, les montants investis par CNP Assurances dans ces obligations représentent 1,8 Md€.

Immobilier

En amont de l'achat d'un actif immobilier, CNP Assurances mène des analyses techniques, environnementales et sanitaires afin d'identifier les risques propres au bâtiment et à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non-faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

CNP Assurances confie la gestion de son portefeuille immobiliers à des sociétés de gestion spécialisées, sur la base d'un cahier des charges strict, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité (charte de gestion durable prenant en compte l'impact du bâtiment sur l'environnement, la santé et la sécurité des usagers, charte « travaux verts »). CNP Assurances attend des sociétés de gestion une gestion des enjeux de durabilité adaptée en fonction de la matérialité des enjeux.

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui mène depuis 2016, une mission d'analyse hygiène sécurité environnement (HSE) sur une grande partie de ses immeubles détenus en direct. 101 audits ont été réalisés et l'avancement du traitement des observations au 31 décembre 2021 est en moyenne de 44 %.

Forêts

La Société Forestière, qui assure la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances, met en œuvre une gestion sylvicole durable et respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Il intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes, ainsi que la mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. À fin 2021, 100 % des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances et éligibles à la certification PEFC y adhèrent ou sont en cours d'adhésion.

La mise à jour en 2020 du mandat de gestion liant CNP Assurances et la Société Forestière a permis de renforcer l'intégration de critères ESG au sein d'une charte de gestion durable des forêts. Cette charte engage CNP Assurances et la Société Forestière vers des objectifs ambitieux de protection de la biodiversité, de l'eau, des sols et des personnes.

Fonds d'actions non cotées et d'infrastructures

Depuis 2010, les informations ESG sont utilisées dans la gestion des placements en actions non cotées et en infrastructures. Les due diligences menées avant investissement dans un nouveau fonds d'actions non cotées permettent d'établir une notation ESG. 29 nouveaux fonds ont ainsi été notés en 2021.

À chaque nouvel investissement en infrastructure, CNP Assurances sélectionne des fonds qui ont une stratégie ESG compatible avec ses engagements et règles internes, notamment sur les secteurs interdits par CNP Assurances. En 2021 un questionnaire ESG a été développé par CNP Assurances et transmis aux sociétés de gestion, afin de vérifier l'alignement des objectifs et contraintes ESG de CNP Assurances et du fonds.

Sur les investissements en cours, un reporting ESG est en place depuis dix ans. En 2021, 80 % des fonds d'infrastructures ont répondu à cette demande de reporting ou communiqué un reporting volontaire.

Fonds de titres cotés

Pour les fonds de titres cotés dédiés à CNP Assurances, CNP Assurances exige que sa propre politique d'exclusion s'applique aux sous-jacents du fonds, comme pour ses détentions en direct.

Pour les fonds de titres cotés ouverts à tout souscripteur, CNP Assurances n'a pas la possibilité d'imposer sa démarche ESG. Elle s'assure d'une cohérence entre la démarche ESG du fonds et sa propre démarche ESG via un questionnaire ESG adressé à chaque société de gestion lors de la phase de due diligence qui précède l'investissement, puis à rythme régulier tous les deux ans. Ce questionnaire ESG porte globalement sur la démarche d'investissement responsable et la notation

ESG du fonds, puis plus spécifiquement sur les thématiques suivantes : règles mises en place sur les armes controversées, les embargos, les paradis fiscaux, le charbon thermique et les risques climatiques.

À fin 2021, 97 % des sociétés de gestion avec lesquelles CNP Assurances travaille ont signé les *Principles for Responsible Investment* (PRI).

À fin 2021 sur le périmètre des portefeuilles en euros, 57 % des fonds de titres cotés détenus par CNP Assurances font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) et 1 % ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR).

5.3.3.2 Être un acheteur responsable

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Les acheteurs sont sensibilisés aux exigences RSE. La charte éthique interne aux achats et le guide de déontologie gouvernent les pratiques achats.

Des clauses sociétales et environnementales dans les contrats

Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats types proposés aux fournisseurs et dans les Conditions Générales d'Achats de CNP Assurances.

CNP Seguros Holding Brasil intègre également des clauses de responsabilité sociétale et environnementale dans ses contrats reprenant les engagements du Pacte mondial (OIT, lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, environnement, fraude et blanchiment).

À l'issue de l'évaluation, les fournisseurs évalués reçoivent un retour approfondi sur leurs pratiques RSE comprenant une note sur quatre thèmes (environnement, social, éthique et achats responsables), et la liste des principaux points forts et points d'amélioration.

Les fournisseurs du Top 200 K€ (fournisseurs dépassant 200 K€ TTC de chiffre d'affaires avec CNP Assurances, soit environ 250 en 2021) font l'objet d'une demande d'évaluation EcoVadis. En 2021, le périmètre couvert a permis d'évaluer 134 fournisseurs, correspondant à environ 80 % du montant total des achats du périmètre traité par la direction des achats. La moyenne des évaluations est de 59,9/100 pour ces fournisseurs, ce qui correspond à un résultat bien supérieur à la moyenne des entreprises notées par EcoVadis dont la moyenne est de 43,9/100.

Depuis 2020, CNP UniCredit Vita effectue une évaluation RSE de ses fournisseurs pour les prestataires de services essentiels et pour tout nouveau contrat supérieur ou égal à 75 K€.

CNP Assurances Compañía de Seguros en Argentine a mis en place une nouvelle politique achat qui impose dans le choix des prestataires la prise en compte de leur impact sur l'environnement et la diversité.

Une évaluation RSE des fournisseurs

La quasi-totalité des fournisseurs de biens et de services ou de prestations intellectuelles de CNP Assurances est située en France.

Afin de mutualiser le suivi des performances environnementales, sociales et éthiques de ses fournisseurs, CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis. Ainsi, une évaluation RSE des principaux fournisseurs est réalisée par EcoVadis. L'information est rassemblée sur une plateforme collaborative qui comprend 150 secteurs d'activité et 95 pays.

5.3.3.3 Développer des actions à impact sociétal

Le groupe CNP Assurances développe des actions à impact sociétal réalisées en partenariat avec des associations, des ONG et des collectivités locales. Ces projets sont portés selon les cas par CNP Assurances et ses filiales, la Fondation CNP Assurances, l'Instituto CNP Brasil ou les collaborateurs du Groupe.

Le tableau suivant présente le montant des contributions financières versées par le groupe CNP Assurances pour soutenir des actions à impact sociétal. Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par des budgets exceptionnels de mécénat alloués par le Groupe dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Contributions financières versées pour soutenir des actions à impact sociétal	2020	2021	Périmètre
Fondation CNP Assurances, Instituto CNP Brasil et autres actions de mécénat	3 309 440 €	2 453 505 €	Groupe

Fondation d'entreprise CNP Assurances : réduire les inégalités sociales de santé et sauver des vies

CNP Assurances est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la santé *via* sa fondation d'entreprise. Prorogée en 2019 pour trois ans, elle est dotée d'un nouveau programme d'actions pluriannuel de 2,4 M€ consacré exclusivement aux projets qu'elle soutient selon deux axes d'intervention.

Une fondation qui contribue à réduire les inégalités sociales de santé

En favorisant la prévention et la promotion de la santé, en agissant sur l'éducation qui compte parmi les principaux déterminants sociaux de santé, la Fondation entend contribuer à favoriser le mieux vivre et la santé des populations jeunes en risque de vulnérabilité sociale. Dans ce cadre, la fondation a adopté une démarche dynamique de co-construction de projets d'envergure nationale avec des organismes partenaires tels Unis-Cité, Bibliothèques Sans Frontières, la FAGE, l'Alliance pour l'éducation-*United Way*, la Fondation pour la vocation. Elle est attachée à l'essaimage des projets soutenus.

Le CRIPS Île-de-France (Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes) a déployé en 2021 la troisième Ideas Box Santé Fondation CNP Assurances/Bibliothèques Sans Frontières, après les villes de Boulogne-sur-Mer et Sarcelles). Grâce à ce dispositif de prévention novateur, le CRIPS Île-de-France propose à ses publics jeunes, en priorité issus des quartiers classés prioritaires de la politique de la ville des activités centrées sur les relations affectives et sexuelles et l'accès aux droits et aux soins. Du fait du contexte économique et social lié à la crise sanitaire, la Fondation s'est engagée fortement auprès de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) pour permettre aux étudiants d'accéder à une alimentation équilibrée et à du soutien psychologique. La Fondation a reconduit son soutien à l'opération « Un bus pour un campus », dont l'édition 2021 a permis à des étudiants soignants mobilisés pendant la pandémie ou fragilisés du fait de la crise sanitaire de partir en vacances à bas prix.

Une fondation engagée pour participer à sauver des vies

Pendant dix ans, la Fondation CNP Assurances a promu l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours pour sauver des vies. 4 500 défibrillateurs ont ainsi été installés en France grâce au soutien de la Fondation.

Sur cet axe, la Fondation est aujourd'hui engagée auprès de l'association SAUV Life dans un partenariat qui s'appuie sur l'apport des nouvelles technologies pour mettre en place une communauté de citoyens-sauveteurs auxiliaires des secours. Ce partenariat se développe en 2021 avec la création d'une communauté citoyenne de « citoyens de choc », déjà formés et équipés d'un défibrillateur mobile afin de multiplier les chances de survie avant l'arrivée des secours. La Fondation s'est également engagée auprès des Petits Frères des Pauvres et du Secours Populaire Français pour équiper certains de leurs établissements en défibrillateurs et sensibiliser à leur utilisation les personnes accueillies, les salariés et les bénévoles.

Une fondation proche des collaborateurs CNP Assurances

La Fondation CNP Assurances lance depuis plusieurs années des appels à projet à destination des collaborateurs de CNP Assurances : la Fondation soutient des projets dans lesquels ils sont personnellement impliqués. En 2021, sept projets ont été retenus dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé ou du bien-être, par des moyens éducatifs ou la création de lien social.

Par ailleurs, en 2021, de nombreux collaborateurs ont participé aux Tremplins Unis-Cité, temps d'échange privilégié entre des professionnels bienveillants d'entreprises partenaires d'Unis-Cité et des volontaires en service civique, afin de les aider à mettre en valeur cette période d'engagement.

La Fondation propose aux collaborateurs de CNP Assurances des ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ces ateliers réalisés par des pompiers instructeurs, rappellent les gestes simples et utiles en tous lieux tant dans la vie professionnelle que personnelle.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et sociale, la Fondation a invité les collaborateurs de l'ensemble du groupe CNP Assurances à voter pour trois associations (sur six proposées) ayant pour cible les personnes en situation de précarité, notamment les jeunes : Action Contre la Faim, Cop'1 Solidarités étudiantes et ActionFroid ont été retenues.

L'année 2021 marque une certaine transition pour la Fondation : la fin du soutien à trois programmes de l'axe Réduction des inégalités sociales de santé réalisés en co-construction, après cinq ans, ayant permis aux partenaires d'intégrer la thématique santé à leurs actions et à la développer par la suite. En 2022, la Fondation se consacrera à cinq nouveaux partenariats autour de cet axe.

Œuvrer au développement local via une politique de mécénat

Un accompagnement au travers d'actions de soutien menées localement

CNP Assurances est engagée dans la démarche PAQTE en faveur des quartiers prioritaires de la ville. À ce titre, elle est mobilisée pour les quartiers à :

- former : politique active d'accueil en alternance pour les étudiants de bac à bac + 5 ;
- sensibiliser : Re'pairs Santé, programme d'éducation à la santé où les jeunes en service civique au sein d'Unis-Cité, partenaire de la Fondation CNP Assurances, sont relais d'information et de sensibilisation auprès d'autres jeunes ;
- recruter : politique de non-discrimination dans la phase de recrutement ;
- acheter : politique d'achat auprès d'entreprises signataires du PAQTE.

Par ailleurs, la Fondation CNP Assurances est partenaire de l'Alliance pour l'éducation-*United Way* et de son programme défi jeunesse qui accompagne les jeunes de la 6^e au lycée. Ce programme favorise le rapprochement de l'entreprise et de l'école dans les quartiers prioritaires.

CNP Seguros Holding Brasil a développé une technologie sociale et l'a appliquée au programme *Jovem de Expressão* qui développe des actions de communication communautaire, l'économie créative et de promotion de la santé des jeunes dans le cadre de ce programme social. Par ailleurs, il soutient depuis plusieurs années des actions auprès de malades du SIDA et de prévention auprès des jeunes. Il a poursuivi en 2019 son programme *Embaixadores da Juventude* de formation des jeunes aux objectifs du développement. Un important mécénat culturel et artistique vient compléter les actions de CNP Seguros Holding Brasil.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros s'est engagée en 2015 avec son programme Multiplicar en faveur d'une association œuvrant dans les quartiers pauvres de Buenos Aires, Comedor la Esperanza, notamment en poursuivant ses dons de fournitures scolaires.

CNP Partners mène des actions de solidarité en faveur des personnes défavorisées au travers d'associations avec lesquelles elle collabore pour offrir de la nourriture à des familles dans le besoin ainsi que des cadeaux à des enfants à Noël. Elle organise en outre deux fois par an une campagne de collecte de fonds en ligne pour une banque alimentaire ouverte aux employés ainsi qu'au grand public.

Les collaborateurs de CNP Santander réalisent tous les ans des actions de solidarité : cette année a été l'occasion de soutenir et de collecter des fonds au profit d'une organisation humanitaire intervenant au niveau international qui vient en aide aux personnes en situation de crise ou vivant dans la pauvreté. À Chypre et au Luxembourg, les collaborateurs participent à des courses solidaires. CNP CIH est par ailleurs sponsor d'une association venant en aide aux enfants malades. CNP UniCredit Vita a mis en place en 2018 un programme de mécénat de compétence et soutient les associations dans lesquelles les collaborateurs s'engagent à titre personnel.

Des actions en faveur de la formation et de la recherche

CNP Assurances a développé un partenariat avec la Fondation pour la Recherche Médicale concernant un projet de recherche intitulé « La lumière pour redonner son rythme au cerveau dans la maladie d'Alzheimer », porté par le chercheur Laurent Givalois du Laboratoire des mécanismes moléculaires dans les démences neurodégénératives de Montpellier.

CNP Assurances, en tant qu'acteur majeur de l'assurance de personnes en France, a vocation à participer et à soutenir des cercles de réflexion (*think tanks*) d'intérêt général reflétant des approches économiques variées dont les travaux éclairent sa compréhension et sa connaissance du contexte économique, social et sociétal dans lequel CNP Assurances intervient.

CNP Assurances entretient des relations étroites avec les écoles et universités en lien avec ses différents métiers (actuariat, assurance, finance) en multipliant sa présence dans les forums et en intervenant directement auprès des étudiants lors d'événements particuliers.

CNP UniCredit Vita a renouvelé son partenariat avec une université milanaise et est partenaire du master de second degré « Finance : instrument, marché et durabilité ». À ce titre, elle offre une bourse d'étude et un stage de six mois à l'étudiant le plus méritant. En parallèle, une convention a été signée avec l'Université de Gênes en vue de l'activation d'un doctorat industriel de trois ans sur la période 2021-2024, auquel participe un salarié de l'entreprise dûment sélectionné. La thèse de recherche portera sur la finance durable et la prise en compte du changement climatique dans le secteur de l'assurance.

Instituto CNP Brasil : entrepreneuriat et économie créative, santé et bien-être, conservation et restauration environnementale

L'Instituto CNP Brasil a dû relever plusieurs défis en 2021 : changements liés au nouveau repositionnement de la marque et au contexte brésilien encore difficile avec la pandémie, les restrictions et la distance sociale. Cependant, l'Instituto a continué à travailler pour adoucir l'impact de la crise sur la vie des gens, en prenant des mesures dans les trois thèmes de travail qui marquent les activités de l'Instituto : entrepreneuriat et économie créative, santé et bien-être, conservation et restauration environnementale.

Avec le soutien de son sponsor CNP Seguros Holding Brasil, l'Instituto cherche à aider les personnes les plus vulnérables, à soutenir des causes et des communautés et à générer des opportunités pour un avenir meilleur afin que chaque individu puisse surmonter les adversités et changer sa propre histoire.

Pour 2022, l'Instituto renouvelle son positionnement social. Le nouveau programme sera axé sur la lutte contre le décrochage scolaire des élèves âgés de 15 à 19 ans qui fréquentent le lycée dans les écoles publiques du district fédéral de Brasilia. Ainsi, l'Instituto renforce la marque et contribue à construire un avenir prospère pour les étudiants et les familles brésiliennes.

5.3.3.4 Veiller au respect des droits de l'homme

CNP Assurances s'engage à appliquer les déclarations, normes et principes suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le Pacte mondial des Nations unies ;
- la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

En plus de ces principes internationaux, CNP Assurances se conforme aux lois applicables en France et dans les pays où le Groupe est implanté. Afin de veiller au respect des droits de l'homme, CNP Assurances met en œuvre différentes mesures autour de quatre axes.

5.3.3.4.1 Veiller au respect des droits de l'homme en tant qu'employeur

CNP Assurances s'attache à être un employeur responsable où chaque collaborateur peut s'épanouir professionnellement et être traité avec dignité et respect. Dans ce sens, CNP Assurances s'engage à :

- **promouvoir l'inclusion et la diversité.** L'inclusion et la diversité sont des leviers essentiels pour favoriser la réussite et l'innovation. CNP Assurances mène une politique engagée en s'interdisant toutes les formes de discrimination à chaque étape du parcours professionnel de ses collaborateurs. Un code d'éthique et de bonne conduite, des actions d'information et de sensibilisation et des formations obligatoires sont régulièrement menées pour promouvoir l'inclusion et la diversité. Nos engagements dans ce sens sont détaillés dans la partie 5.3.2.2 « Proposer des conditions de travail favorables » ;
- **prévenir les discriminations et le harcèlement.** CNP Assurances exerce une vigilance constante sur ces sujets en s'appuyant sur différents dispositifs en interne : référent discrimination et harcèlement, structure dédiée à la médiation sociale interne pour accompagner et traiter les situations à risque, mise en place d'actions de sensibilisation et de formations des collaborateurs et des managers, notamment un module visant à déconstruire les stéréotypes, préjugés et prévenir les discriminations et le harcèlement ;
- **promouvoir une organisation du travail flexible.** CNP Assurances s'emploie à promouvoir une organisation du travail flexible dans un esprit de co-construction et de coopération avec les représentants du personnel. En s'appuyant sur l'accord qualité de vie au travail signé en 2020 pour une période de trois ans, l'organisation du télétravail apporte une souplesse dans les formes d'organisation du travail individuel et collectif, adaptée aux transformations et modes de vie actuels ;
- **défendre la liberté d'association et le droit à la négociation collective.** Dans le Groupe, la quasi-totalité des collaborateurs (98 %) est couverte par une convention collective. Il y a au moins un représentant du personnel dans chaque filiale, sauf CNP Santander Insurance. La direction des ressources humaines s'engage à entretenir avec les instances représentatives du personnel et les délégués syndicaux un dialogue social soutenu et exigeant, respectueux des rôles respectifs et intégrant les évolutions réglementaires. L'Intranet de CNP Assurances dédié aux ressources humaines les informe de leurs droits : convention collective, dialogue social, diversité professionnelle, gestion du stress, etc. Un espace syndical dans l'Intranet permet une communication continue des syndicats envers les collaborateurs ;

- **offrir un environnement de travail sûr et sain.** CNP Assurance est soucieux de la protection et de la santé de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention sont mises en place dans toutes les entités du Groupe. CNP Assurances dispose d'un service de santé au travail autonome déployé sur ses principaux sites et couvre l'intégralité des collaborateurs. Tous les collaborateurs qui le nécessitent bénéficient d'un suivi médical rapproché. Depuis 2018, la plateforme Lyfe donne accès à des conseils en matière de santé et offre aux collaborateurs la possibilité d'une téléconsultation médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. En 2021, le taux d'absentéisme (hors maternité et paternité) est de 3,5 % et celui des accidents de travail de 1,1 %. La prévention des risques psychosociaux est également une priorité du Groupe. De nombreux dispositifs ou actions concourent à créer un environnement favorable à la limitation des situations à risques en agissant aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Les différentes initiatives portées par le Service de santé au travail et la Mission handicap sont présentées en détails dans la partie 5.3.2.2 « Proposer des conditions de travail favorables » ;
- **mettre à disposition un mécanisme formel de lancement d'alerte.** En complément des procédures d'alerte par la voie hiérarchique, le dispositif d'alerte mis en place par CNP Assurances donne la possibilité aux collaborateurs de signaler, de façon anonyme ou non (en fonction des règles locales), tout soupçon de comportement inapproprié, à savoir tout agissement non conforme aux valeurs et aux règles de notre code de conduite. Ce dispositif d'alerte peut notamment être utilisé dans les domaines de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail. Le canal de signalement est fourni par un partenaire externe pour préserver la confidentialité de l'identité des collaborateurs. Le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe

5.3.3.4.2 Veiller au respect des droits de l'homme en tant qu'acheteur

Les engagements RSE du Groupe dans ses relations avec ses fournisseurs sont déclinés par la direction des achats. Les pratiques d'achat sont encadrées par la charte éthique interne aux achats, qui vise à promouvoir l'équité, la neutralité, la confidentialité et la transparence dans les choix d'approvisionnement, ainsi que par le guide de déontologie aux achats.

Ainsi, avant toute nouvelle entrée en relation avec un nouveau fournisseur, l'obtention d'un score de conformité est obligatoire et ce grâce à l'outil Provigis. Dans ses relations avec les fournisseurs, la clause type des contrats de CNP Assurances prévoit que le fournisseur s'engage à agir contre les violations des droits de l'homme et à respecter :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Par ailleurs, CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis qui réalise une évaluation des principaux fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et éthiques. En 2021, la moyenne des évaluations de ses plus gros fournisseurs est de 59,9/100 contre une moyenne de 43,9/100 pour les entreprises évaluées par EcoVadis.

5.3.3.4.3 Veiller au respect des droits de l'homme en tant qu'assureur

Assureur de personnes, CNP Assurances accorde naturellement une importance centrale à la satisfaction de ses clients et de ses partenaires, en veillant à maintenir une communication transparente et à protéger les données à caractère personnel. Dans ce sens, CNP Assurances s'engage à :

- **intégrer les enjeux ESG dans le cadre de ses activités d'assurance.** Conformément aux *Principles for Sustainable Insurance* (PSI), CNP Assurances s'engage à intégrer les critères ESG dans ses prises de décisions, à sensibiliser ses clients et ses partenaires à leur déploiement, à coopérer avec les pouvoirs publics, les autorités de régulation et l'ensemble des parties prenantes pour les promouvoir dans l'ensemble de la société. Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances s'interdit de développer toute activité commerciale dans 109 pays pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie ou des libertés ;
- **offrir des produits accessibles au plus grand nombre.** À titre d'illustration, notre filiale brésilienne Caixa Vida e Previdência propose un produit de micro-assurance obsèques, un produit de retraite avec des versements mensuels relativement faibles et une assurance habitation à taux réduit pour les personnes à faible revenu ;
- **protéger les données à caractère personnel.** Ce point est détaillé dans la partie 5.3.1.6 « Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité ».

5.3.3.4.4 Veiller au respect des droits de l'homme en tant qu'investisseur

CNP Assurances, en tant qu'investisseur, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) et convaincu que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances déploie une stratégie d'investisseur responsable. Les quatre principes qui guident l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement sont les suivants :

- **veiller au respect des droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;**
- **veiller au respect des Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;**
- **favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique et les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter ;**
- **contribuer à la lutte contre la corruption.**

CNP Assurances reçoit les alertes sur les risques ESG des entreprises dont elle détient des titres *via* les analyses ESG réalisées par Ostrum AM. Ces alertes sont discutées lors des réunions trimestrielles du comité ISR réunissant les équipes de CNP Assurances et d'Ostrum AM. Lorsque ces alertes correspondent à un manquement aux principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances demande à Ostrum AM d'entamer un dialogue avec les entreprises concernées. Si ce dialogue ne permet pas d'identifier les possibilités de remédier rapidement à la situation, CNP Assurances peut décider d'exclure ces entreprises du portefeuille d'investissements.

5.3.4 Avoir un impact environnemental positif

En renouvelant annuellement son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances rappelle sa volonté de maîtriser ses impacts sur l'environnement. Le groupe CNP Assurances s'engage à accompagner la transition énergétique et écologique vers une économie bas-carbone, résiliente et non destructrice des ressources naturelles.

Cet engagement se fonde sur le suivi des impacts environnementaux de l'activité du Groupe (investissement, assurance et fonctionnement interne), et le déploiement d'actions pour réduire cet impact.

Les preuves de l'attention portée par le Groupe aux enjeux environnementaux sont nombreuses : mise en place de politiques pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité, publication annuelle des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et participation aux travaux de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique **DPEF**

Risque d'absence ou de défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique auxquels le groupe CNP Assurances est exposé peuvent être analysés selon trois axes :

- l'activité d'investissement ;
- l'activité d'assurance ;
- le fonctionnement interne.

Ces risques peuvent prendre plusieurs formes :

- le risque physique, c'est-à-dire le risque résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;
- le risque de transition, c'est-à-dire le risque résultant des effets d'une transition vers un modèle économique bas-carbone. Ce risque inclut notamment le risque réglementaire (lié à un changement dans les politiques publiques : interdiction ou restriction de certaines activités comme la mise en place de quotas, évolution de la fiscalité comme l'instauration de taxes carbone, d'amendes, de systèmes de bonus-malus écologiques), le risque technologique (lié à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique), le risque de marché (modification de l'offre et de la demande de la part des entreprises et des consommateurs) ;
- le risque de responsabilité (hausse des plaintes et litiges) et le risque de réputation (modification de la perception d'une entreprise par ses clients et ses parties prenantes).

Compte tenu de son activité, CNP Assurances a un impact sur le changement climatique principalement au travers du choix des actifs qui composent son portefeuille d'investissements. Ainsi, dans un premier

temps, CNP Assurances a privilégié l'analyse des risques financiers liés aux effets du changement climatique dans le cadre de son activité d'investissement.

Dès 2015, CNP Assurances a complété sa stratégie d'investissement responsable par une stratégie bas carbone en faveur de la transition énergétique. CNP Assurances s'est engagée en 2019 à viser la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 en adhérant à la *Net-Zero Asset Owner Alliance*. Elle a adopté en 2020 un plan de sortie définitive du charbon thermique : elle s'engage pour cela à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Ces engagements ont été complétés en 2021 sur les autres énergies fossiles notamment le pétrole et le gaz non conventionnels. Ces engagements visent d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés des risques climatiques, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances.

Consciente de l'enjeu des effets du changement climatique, CNP Assurances a mis en place en 2019 un comité risques climatiques. Ce comité suit chaque trimestre la feuille de route à mettre en œuvre pour gérer les risques climatiques dans toutes les composantes de l'activité de l'entreprise. Il réunit le secrétariat général, la direction des risques, la direction des investissements, la direction technique et la direction RSE. Courant 2021, le comité a été étendu aux risques liés à la biodiversité.

Les principes et la gouvernance des risques climatiques adoptés par CNP Assurances sont détaillés dans le rapport sur l'investissement responsable.



TCFD
Indicateurs et objectifs

INDICATEURS	2020	2021	PÉRIMÈTRE
Empreinte carbone du portefeuille actions détenues en direct ⁽¹⁾	217 kgeqCO ₂ par K€ investi	217 kgeqCO ₂ par K€ investi	CNP Assurances
Empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct ⁽²⁾	67 kgeqCO ₂ par K€ investi	55 kgeqCO ₂ par K€ investi	
Empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct ⁽³⁾ ✓	18 kgeqCO ₂ par m ²	17 kgeqCO ₂ par m ²	
Encours d'investissements verts ⁽⁴⁾	17,2 Md€	19,9 Md€	
Encours d'obligations vertes émises par CNP Assurances	750 M€	750 M€	Groupe
Émissions annuelles de GES (scopes 1, 2 et 3 hors émissions liées au portefeuille d'investissements) ✓	65 297 teqCO ₂	63 252 teqCO ₂	
Émissions annuelles de GES (scope 3 : émissions liées au portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct)	5 409 216 teqCO ₂ ⁽⁵⁾	4 006 096 teqCO ₂ ⁽⁶⁾	
Absorptions annuelles de GES du patrimoine forestier	- 492 756 teqCO ₂	- 500 788 teqCO ₂	CNP Assurances

$$(1) \Sigma^i \left(\frac{\text{Valeur de marché des actions de l'entreprise } i}{\text{Capitalisation boursière de l'entreprise } i} \right) \times \text{Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) de l'entreprise } i$$

$$\text{Valeur d'acquisition brute de toutes les actions}$$

$$(2) \Sigma^i \left(\frac{\text{Valeur de marché des actions et obligations de l'entreprise } i}{\text{Valeur bilan de l'entreprise } i} \right) \times \text{Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) de l'entreprise } i$$

$$\text{Valeur d'acquisition brute de toutes les actions et obligations d'entreprise}$$

$$(3) \Sigma^i \frac{(\text{Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) de l'immeuble } i)}{\text{Surface de tous les immeubles}}$$

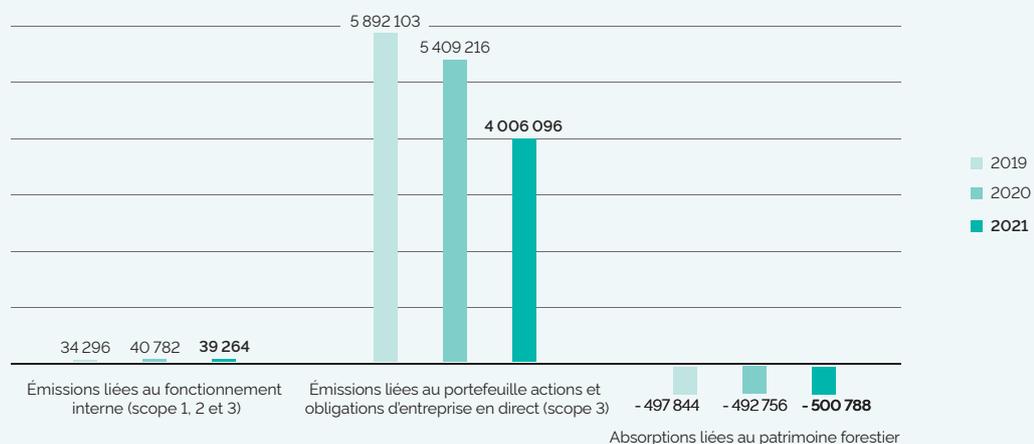
(4) Obligations vertes, immeubles à haute performance énergétique, forêts, infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO₂. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie

(5) Taux de couverture de 82 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct

(6) Taux de couverture de 77 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct

ÉMISSIONS ET ABSORPTIONS DE GES DE CNP ASSURANCES

(teqCo)



Illustrations

Suivi des objectifs de CNP Assurances en matière de lutte contre le réchauffement climatique

Taux d'atteinte des objectifs	2020	2021	Périmètre
Objectif de réduire de 25 % l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct sur la période 2019-2024	65 %	125 %	CNP Assurances
Objectif de réduire de 10 % l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct sur la période 2019-2024	58 %	100 %	CNP Assurances
Objectif de réduire de 17 % l'intensité carbone des producteurs d'électricité détenus en direct sur la période 2019-2024	172 %	212 %	CNP Assurances
Objectif d'atteindre d'ici fin 2023 un encours d'investissements verts de 20 Md€	86 %	99 %	CNP Assurances



TCFD

Gouvernance

Le comité risques climatiques de CNP Assurances, devenu comité risques climatiques et biodiversité courant 2021, s'est réuni quatre fois en 2021. Au-delà d'une veille sur les enjeux liés au climat et à la biodiversité, il a notamment abordé les points suivants :

- le plan d'action pour la finance durable de l'Union européenne, notamment la mise en œuvre des règlements SFDR et taxonomie ;
- les travaux avec l'ACPR concernant l'exercice de *stress-test* climatique ;
- la cartographie des risques climatiques au passif de CNP Assurances ;
- la participation de CNP Assurances aux travaux de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* ;
- les nouveaux objectifs sur les énergies fossiles et la biodiversité ;
- le bilan de l'engagement actionnarial, notamment les discussions menées par CNP Assurances avec les entreprises pour les inciter à adopter un plan de sortie définitive du charbon thermique.

En 2021, le comité risque climatique Groupe s'est réuni à deux reprises. Il permet de suivre la mise en place des plans d'action des principales filiales sur les risques climatiques.

5.3.4.1.1 Risques climatiques dans le cadre de l'activité d'investissement

Exposition au risque physique dans le cadre de l'activité d'investissement



TCFD

Gestion des risques

CNP Assurances s'est attachée à analyser l'exposition au risque physique de ses forêts : compte tenu de la localisation de ses actifs, principalement en France, l'exposition au risque est relativement limitée. CNP Assurances vise une diversification géographique du portefeuille sur le territoire français afin de se protéger face à des événements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse. Certaines régions qui

présentent des risques naturels importants ont été évitées (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies).

L'analyse du risque physique réalisée sur son patrimoine immobilier et fondée sur deux scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a permis d'avoir une photographie des actifs présentant une exposition élevée aux différents aléas climatiques. Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle : seuls les immeubles situés sur le pourtour méditerranéen et dans les métropoles sujettes aux îlots de chaleur urbain présentent un risque plus élevé face aux risques de vagues de chaleur et d'élévation de la température moyenne d'ici 2050. CNP Assurances a pour objectif de réduire cette exposition en demandant à ses sociétés de gestion de proposer des solutions d'adaptation.

Enfin, CNP Assurances a mené entre 2018 et 2020 plusieurs études du risque physique de ses portefeuilles actions, obligations d'entreprises et obligations souveraines qui a permis de mettre en évidence l'exposition et la vulnérabilité des moyens de production (usines, bureaux, etc.) de certaines entreprises à différents aléas climatiques. La notation ESG des entreprises par les équipes d'Ostrum AM intègre les risques climatiques.

Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'investissement



TCFD

Gestion des risques

La valeur des actifs détenus par CNP Assurances est potentiellement exposée au risque de transition, incluant le risque réglementaire, technologique, de marché, de responsabilité et de réputation.

CNP Assurances mesure son exposition au risque de transition à travers plusieurs approches :

- calcul de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct. Cette empreinte carbone permet de mettre en évidence les entreprises les plus exposées au risque de transition, c'est-à-dire celles dont l'activité est la plus intensive en carbone ;
- calcul de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre évitées par les travaux de rénovation des bâtiments entrepris depuis 2012 ;

- poursuite de tests d'analyses prospectives, comme la mesure de la température des portefeuilles financiers (deux méthodes testées entre 2018 et 2021) et la mesure de l'impact financier des risques climatiques sur la valeur des entreprises détenues en portefeuille en 2020 ;
- participation de manière volontaire en 2020 à l'exercice de *stress-test* climatique de l'ACPR et simulation sur ses portefeuilles d'investissements de trois scénarios de transition (transition ordonnée, retardée et accélérée). L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et a notamment mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique : l'exercice a confirmé que les mesures mises en œuvre ces dernières années (réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements, réduction de l'exposition au secteur du charbon thermique, hausse des investissements verts) permettent à CNP Assurances de mieux résister en cas de scénario de transition défavorable aux entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.

Afin de réduire l'exposition au risque de transition de son portefeuille d'investissements et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, CNP Assurances s'est fixé plusieurs orientations clés et des objectifs à horizon 2025.



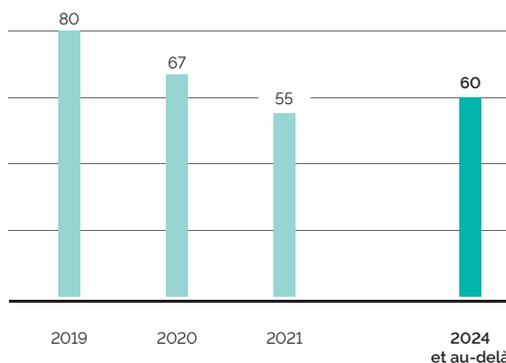
TCFD

Indicateurs et objectifs

Objectif de réduction de 25 % de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct sur la période 2019-2024

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE CORPORATE

(en kgeqCO /K€ investi)

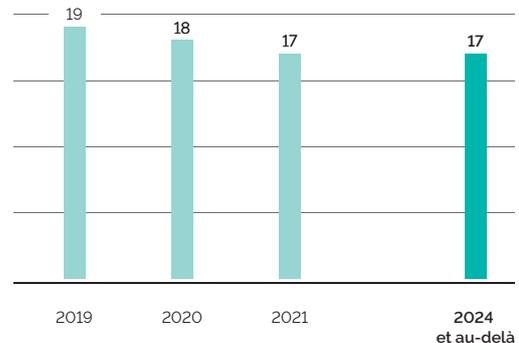


Après avoir réduit de 54 % l'empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées détenues en direct entre 2014 et 2020, CNP Assurances s'est fixé un nouvel objectif de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 élargi au portefeuille d'obligations d'entreprises détenues en direct. Cet objectif a été dépassé en 2021 avec trois années d'avance, l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise ayant baissé de 31 % entre 2019 et 2021. Conformément à sa politique d'engagement actionnarial, CNP Assurances dialogue avec les entreprises les plus émettrices de GES afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits par la transition vers une économie décarbonnée, et les accompagner en tant qu'investisseur de long terme dans cette transition. En 2021, 84 % des dialogues en direct ont porté sur les enjeux climatiques.

Objectif de réduction de 10 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct sur la période 2019-2024

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER

(en kgeqCO /m)



Après avoir réduit de 41 % l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct entre 2006 et 2020, CNP Assurances s'est fixé un nouvel objectif de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024. Cet objectif a été atteint en 2021 avec trois années d'avance, l'empreinte carbone du portefeuille immobilier ayant baissé de 10 % entre 2019 et 2021.

CNP Assurances recherche l'application des meilleures normes environnementales : à fin 2021, 50 % de la surface du patrimoine immobilier en direct bénéficie d'une certification ou d'un label environnemental de type HQE, BBC, BREEAM ou LEED. Par ailleurs, CNP Assurances demande à ses sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. À fin 2021, 71 % des sociétés de gestion ayant un mandat de gestion avec CNP Assurances y sont adhérentes.

CNP Assurances a lancé les travaux avec ses sociétés de gestion pour préparer l'application du décret tertiaire. Cette réglementation française impose une réduction des consommations d'énergie des bâtiments dédiés à une activité tertiaire de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

Plan de sortie définitive du charbon thermique



TCFD

Indicateurs et objectifs

CNP Assurances met fin progressivement au financement des entreprises impliquées dans le charbon thermique en revoyant à échéance régulière les critères d'exclusion. Elle s'est engagée à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

En complément de sa politique d'exclusion, CNP Assurances a demandé en 2020 à l'ensemble des entreprises auxquelles elle est exposée en direct de publier, d'ici 2021, un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs :

- en 2020, 21 courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. À fin 2020, 57 % des entreprises interrogées avaient un plan de sortie conforme, 29 % un plan de sortie insuffisant et 14 % n'avaient pas de plan de sortie ;

- en 2021, CNP Assurances a poursuivi les échanges avec les entreprises n'ayant pas de plan de sortie conforme : dix courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. À fin 2021 parmi ces dix entreprises, 60 % avaient un plan de sortie conforme et 40 % un plan de sortie insuffisant.

Afin de respecter son propre engagement de sortie définitive du charbon thermique dans son portefeuille d'investissements, CNP Assurances a pris la décision de suspendre désormais tout nouvel investissement dans les entreprises n'ayant pas de plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Investissements verts

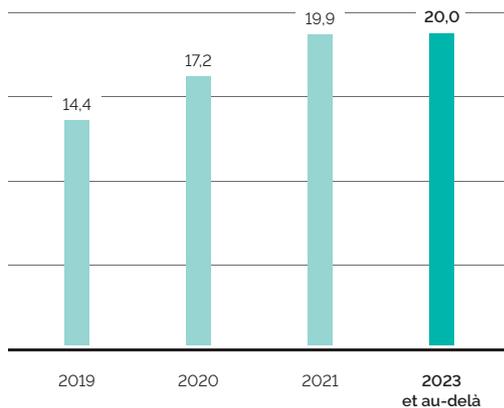


TCFD Indicateurs et objectifs

CNP Assurances a annoncé en novembre 2019 sa volonté d'atteindre d'ici fin 2023 20 Md€ d'investissements verts (forêts, *green bonds*, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes). À fin 2021, ces encours s'élèvent à 19,9 Md€.

ENCOURS D'INVESTISSEMENTS VERTS

(en Md€)



Par ailleurs, CNP Assurances a en particulier investi 55 M€ dans les fonds de place Ambition Climat qui portent des méthodes innovantes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans la gestion d'actif. Ces fonds ont été sélectionnés par CNP Assurances et neuf autres investisseurs institutionnels français dans le cadre d'un appel d'offres coordonné par la Caisse des Dépôts et soutenu par la Fédération française de l'assurance.

Plusieurs filiales ont renforcé leurs investissements verts, qui représentent 644 M€ à fin 2021.

Puits carbone dans nos forêts

Avec 57 116 hectares de forêts à fin 2021, CNP Assurances est la première entreprise propriétaire de forêts en France. La Société Forestière, filiale à 50 % de CNP Assurances, assure une gestion durable des forêts respectant la biodiversité et anticipant le changement climatique.

En 2021, la croissance des arbres de CNP Assurances a permis d'absorber 500 788 tonnes de CO₂, soit un ratio moyen de 8,8 tonnes de CO₂ absorbées par hectare de forêt. CNP Assurances et la Société Forestière ont mis en place une charte durable appliquée à partir de 2021, visant à mieux protéger la biodiversité et tenir compte de toutes les parties prenantes, tout en augmentant la résilience des forêts face aux risques climatiques.

Depuis 2007, notre filiale brésilienne CNP Seguros Holding Brasil compense ses émissions de CO₂ en finançant la plantation d'arbres en forêt Atlantique par l'ONG Iniciativa Verde.

Participation aux travaux de la Net-Zero Asset Owner Alliance



TCFD Stratégie

CNP Assurances a adhéré en 2019 à la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, une initiative soutenue par les Nations unies visant à renforcer et accélérer les engagements pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. CNP Assurances s'est engagée dans ce cadre sur la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. En ayant pour objectif la transition de son portefeuille vers zéro émission nette de gaz à effet de serre à cet horizon, CNP Assurances souhaite contribuer à limiter à 1,5 °C le réchauffement de la température conformément à l'Accord de Paris.

Dans le cadre de cet engagement à long terme, CNP Assurances et les autres membres de l'Alliance tiendront compte de l'avancée des connaissances scientifiques disponibles, notamment des conclusions du GIEC, et rendront compte régulièrement des progrès accomplis en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans jusqu'en 2050. Début 2021, CNP Assurances a publié la première série d'objectifs à échéance 2025 en termes d'engagement actionnarial et de poursuite de la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements en ligne avec la trajectoire de l'Accord de Paris.

L'adhésion à l'Alliance implique la mise en œuvre de trois leviers d'action :

- mesurer régulièrement l'alignement du portefeuille d'investissements avec l'Accord de Paris et publier les progrès accomplis ;
- mener un dialogue actionnarial avec les entreprises pour s'assurer qu'elles s'orientent également vers la neutralité carbone ;
- demander des politiques publiques en faveur d'une transition vers une économie décarbonée. L'engagement des membres de l'Alliance vers une neutralité carbone de leur portefeuille est en effet construit sur l'hypothèse selon laquelle les gouvernements respecteront leurs propres engagements pour garantir les objectifs de l'Accord de Paris.

5.3.4.1.2 Risques climatiques dans le cadre de l'activité d'assurance

Exposition au risque physique dans le cadre de l'activité d'assurance



TCFD Gestion des risques

Concernant l'activité d'assurance, CNP Assurances, qui intervient principalement en assurance de personnes, est avant tout concernée par les impacts défavorables du changement climatique sur la mortalité et la morbidité. CNP Assurances prend en compte cet aspect dans l'évaluation et la gestion de ses risques de souscription, notamment concernant les risques de mortalité et de morbidité des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

La mise en place en 2019 du comité risques climatiques a permis d'enrichir la vision transverse des effets du changement climatique sur l'actif comme sur le passif. CNP Assurances a ainsi réalisé dès 2019 une première mesure des conséquences potentielles du risque physique sur ses passifs d'assurance *via* la simulation d'un choc théorique de surmortalité qui serait dû au changement climatique sur l'ensemble de l'activité du Groupe. La cartographie du risque climatique au passif a été initiée en 2020.

Dans cette perspective, CNP Assurances a participé de manière volontaire en 2020 à l'exercice de *stress-test* climatique mené par l'ACPR et la Banque de France. Ce *stress-test* a couvert différents scénarios de transition. Les impacts des scénarios climatiques ont été évalués selon trois métriques : le bilan Solvabilité 2, le compte de résultat et la valorisation du portefeuille d'investissements. Pour les assureurs de personnes comme CNP Assurances, le scénario de forte hausse des températures induit une hausse de la sinistralité, causée par une hausse de la pollution et des maladies vectorielles, qui impacterait :

- les garanties décès des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties arrêt de travail des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties frais soins de santé des contrats de prévoyance.

L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et notamment la hausse potentielle de la sinistralité des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur. L'exercice a ainsi mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique au passif : la hausse potentielle de la sinistralité induite par la survenance du risque physique pourrait être compensée dans une certaine mesure par une hausse de la tarification des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur.



TCFD
Stratégie

Pour aller plus loin, CNP Assurances finance un programme de recherche académique, créé en janvier 2020 pour une durée de cinq ans, la Chaire d'Excellence *Digital Insurance And Long-term risk* (DIALog). La thématique principale porte sur les problématiques de la transformation digitale et environnementale touchant l'assurance. Les chercheurs et experts sélectionnés sont des spécialistes du secteur financier et notamment de l'assurance. Ils ont l'ambition d'utiliser les techniques de la data science et l'intelligence artificielle dans un environnement de données massives comme outils et moyens d'aide à l'exploration de connaissances nouvelles et la production de solutions innovantes, utiles à la démarche prospective de l'entreprise.

L'un des axes de recherche se consacre à l'étude des impacts futurs liés à l'évolution des facteurs environnementaux en assurance. Il permettra de mener des travaux de réflexion prospective visant à comprendre les grandes transformations en cours tout en intégrant la dimension du temps long. Les résultats attendus devraient améliorer la vision prospective notamment les impacts des risques environnementaux sur la sinistralité assurantielle et la santé (changement climatique, pollution, risque pandémique). Les premiers travaux réalisés ont porté sur l'analyse des méthodes de calibrage des hypothèses et la cartographie des risques dans le cadre de l'exercice pilote de l'ACPR Banque de France de 2020.

En 2021, dans le cadre de la Chaire DIALog, des travaux de modélisation des effets du changement climatique sur le risque de mortalité ont été réalisés. Les modèles classiques de construction des tables de mortalité ont été modifiés pour intégrer les facteurs propres aux effets liés au changement climatique sur la mortalité (à savoir les températures, y compris les vagues de chaleur et de froid, les tranches d'âge les plus exposées, le sexe, les corrélations entre la température et la mortalité). Cette étude a permis de disposer de différents scénarios d'évolutions futures de la mortalité en France dans les conditions de changement climatique.

Pour réduire les conséquences des risques climatiques sur son activité d'assurance, CNP Assurances a mis en œuvre une approche globale de protection incluant les risques climatiques *via* une couverture de réassurance contre le risque de surmortalité. Toutes les causes de surmortalité sont prises en charge : cette couverture permet de se prémunir aussi bien contre les pandémies que les épisodes caniculaires.

CNP Assurances participe également au pool catastrophe du Bureau commun des assurances collectives (BCAC), protégeant ainsi ses portefeuilles de prévoyance et d'assurance de prêts contre la survenance de risques catastrophes.

Au Brésil et à Chypre, des couvertures de réassurance, aussi bien pour le portefeuille vie que pour le portefeuille dommages, protègent le Groupe en cas de survenance de catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité sont amenées à s'accroître en fonction de l'ampleur du réchauffement climatique dans les décennies à venir.

Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'assurance



TCFD
Gestion des risques

Au-delà des risques de mortalité et de détérioration de la santé, l'activité d'assurance pourrait être impactée par les risques de transition, comme des modifications de comportement des épargnants (modification du taux d'épargne, modification des taux de rachat). De même, la perturbation du marché immobilier ou des revenus des ménages par des réglementations environnementales plus strictes pourrait détériorer l'activité d'assurance emprunteur ou de caution.

5.3.4.1.3 Risques climatiques dans le cadre du fonctionnement interne

Exposition au risque physique dans le cadre du fonctionnement interne



TCFD
Gestion des risques

Les bâtiments d'exploitation et les collaborateurs du Groupe sont situés dans des pays (75 % en Europe, 25 % en Amérique latine) qui, compte tenu de leur niveau de développement, ne semblent pas les plus vulnérables à des aléas climatiques pouvant gravement perturber l'activité opérationnelle. Il conviendra cependant de mesurer plus précisément l'exposition et la vulnérabilité de nos moyens de production à différents aléas climatiques en fonction de différents scénarios de réchauffement climatique dans les décennies à venir.

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, le risque physique est géré à travers la mise à jour régulière du plan de continuité d'entreprise, permettant d'assurer la continuité d'activité des collaborateurs en cas de survenance d'aléas climatiques.

Exposition au risque de transition dans le cadre du fonctionnement interne



TCFD

Gestion des risques

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, CNP Assurances est exposé au risque de transition à travers l'absence de maîtrise des principaux postes d'émission de gaz à effet de serre, ou la non-prise en compte des évolutions technologiques et comportementales liées au changement climatique, qui pourraient avoir des conséquences financières négatives.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), établi annuellement, permet d'orienter les efforts du Groupe vers les actions les plus pertinentes liées aux déplacements, aux bâtiments d'exploitation et à la consommation de papier.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

CNP Assurances est tenue d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre en application des dispositions de l'article L. 229-25 du code de l'environnement. CNP Assurances le met à jour annuellement. Conformément aux dispositions de cet article, le détail par poste est disponible sur le site de www.bilans-ges.ademe.fr. Par ailleurs, CNP Assurances déclare ses rejets de gaz à effet de serre auprès du CDP depuis 2005.

En 2020, CNP Assurances a revu en profondeur les modalités de calcul de ses émissions de GES selon la méthodologie Bilan Carbone®. Cette revue a notamment permis un élargissement du périmètre de calcul du scope 3 (prise en compte de prestations de service supplémentaires) et une revue de l'ensemble des postes d'émissions (volumes et facteurs d'émissions).

Les facteurs d'émissions sont mis à jour annuellement pour prendre en compte les évolutions de l'ADEME. Une enquête sur les déplacements domicile-travail des collaborateurs de CNP Assurances a également été réalisée en 2020 afin de tenir compte des nouvelles modalités de télétravail. Les résultats ont été revus en 2021 pour prendre en compte l'impact de la pandémie sur les jours de présence des collaborateurs sur site.



TCFD

Indicateurs et objectifs

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

(teqCO ₂)	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Périmètre
Scope 1 (émissions directes : consommation de carburant, gaz naturel, fioul, climatisation)	3 540	1 265	1 519	+ 20 %	Groupe
Scope 2 (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : consommation d'électricité et de réseau de chaleur)	3 234	2 871	2 815	- 2 %	Groupe
Scope 3 (autres émissions indirectes, hors émissions liées au portefeuille d'investissements)	69 702	61 161	58 918	- 4 %	Groupe
<i>dont achat de prestations de service</i>	<i>50 315</i>	<i>50 092</i>	<i>47 425</i>	<i>- 5 %</i>	<i>Groupe</i>
<i>dont amortissement d'immobilier, de matériel informatique, de véhicules et de mobilier</i>	<i>6 765</i>	<i>6 549</i>	<i>6 137</i>	<i>- 6 %</i>	<i>Groupe</i>
<i>dont déplacements domicile-travail</i>	<i>4 570</i>	<i>1 545</i>	<i>2 981</i>	<i>+ 93 %</i>	<i>Groupe</i>
<i>dont déplacements professionnels</i>	<i>6 222</i>	<i>1 125</i>	<i>1 354</i>	<i>+ 20 %</i>	<i>Groupe</i>
<i>dont autres</i>	<i>1 830</i>	<i>1 850</i>	<i>1 021</i>	<i>- 45 %</i>	<i>Groupe</i>
TOTAL SCOPE 1, 2 ET 3 HORS ÉMISSIONS LIÉES AU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	76 476	65 297	63 252	- 3 %	GROUPE

Les principales évolutions entre 2020 et 2021 des émissions de GES du groupe CNP Assurances sont les suivantes :

- **scope 1 (émissions directes : consommation de carburant, gaz naturel, climatisation)** : les habitudes de déplacement des collaborateurs disposant d'un véhicule de fonction ou de service ont été modifiées du fait de la pandémie et de la généralisation du télétravail. Si elles ont augmenté de 20 % en 2021 du fait de l'allègement des restrictions de circulation, les émissions directes de GES restent inférieures de moitié à leur niveau de 2019 ;
- **scope 2 (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : électricité et réseau de chaleur)** : les émissions de GES liées à la consommation d'électricité et de chauffage urbain des bâtiments d'exploitation du groupe CNP Assurances sont relativement stables en 2021 ;

- **scope 3 (autres émissions indirectes, hors émissions liées au portefeuille d'investissements)** : les émissions de GES liées à l'achat de prestations de service ont diminué de 5 % en 2021 du fait d'un moindre recours à des prestations externes, notamment en gestion d'actifs et en conseil. Par ailleurs, même si elles ont fortement augmenté en 2021, les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail et professionnels des collaborateurs restent bien inférieures à leur niveau de 2019 du fait des nouvelles modalités de télétravail : les restrictions de circulation entre pays sont les principaux facteurs explicatifs.



TCFD
Stratégie

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, le risque de transition est géré à travers la mise en place d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Les visioconférences et les audioconférences se généralisent afin de limiter les déplacements professionnels des collaborateurs de CNP Assurances. Le déploiement du télétravail permet également de limiter les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail des collaborateurs.

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en et hors services des installations.

5.3.4.2 Protéger la biodiversité

L'activité de CNP Assurances, comme celle de toute entreprise, est dépendante de services rendus par la nature, également appelés services écosystémiques. Inversement, l'activité de CNP Assurances a des impacts, directs ou indirects, sur la biodiversité.

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), alertent sur l'accélération de la détérioration la biodiversité et font prendre conscience aux entreprises des risques liés à la perte de biodiversité et de la nécessaire maîtrise de leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. Ces impacts, ou pressions, sur la biodiversité sont de cinq ordres : l'usage des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

En cohérence avec son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances analyse les actions qu'elle

peut mettre en œuvre pour protéger efficacement la biodiversité. CNP Assurances cherche aussi à évaluer sa dépendance aux services rendus par la nature pour réduire ce risque.

Une première analyse réalisée en 2015 a mis en évidence les enjeux les plus matériels pour CNP Assurances comme étant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos investissements et la sensibilisation de nos parties prenantes à la protection de la biodiversité. Des études plus récentes ont montré que la perte de biodiversité pouvait avoir un impact sur la santé humaine, et donc sur l'activité d'assurance de personnes.

En signant en septembre 2021 le *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances a renforcé ses engagements en faveur de la biodiversité en se donnant des objectifs sur les cinq prochaines années.

Suivi des objectifs de CNP Assurances en matière de protection de la biodiversité

Taux d'atteinte des objectifs	2021	Périmètre
Objectif de mesure d'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct d'ici fin 2023	11 %	CNP Assurances
Objectif de réaliser un état des lieux et une analyse de l'impact sur la biodiversité des plateformes logistiques détenues en direct d'ici fin 2022	100 %	CNP Assurances
Objectif de mesurer la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier d'ici fin 2025	18 %	CNP Assurances
Objectif de consacrer 3 % de la surface forestière à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025	15 %	CNP Assurances

5.3.4.2.1 Prise en compte de la biodiversité dans notre activité d'investissement

La biodiversité dans nos investissements forestiers

Pour la gestion de ses 57 116 hectares de forêts à fin 2021, CNP Assurances bénéficie d'une gestion durable par la Société Forestière. La préservation de la biodiversité fait partie de ses objectifs de gestion. Ainsi, la Société Forestière mène année après année des actions en faveur de la biodiversité. À ce titre, elle s'applique à conserver régulièrement en forêt des arbres sénescents ou morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique (plus d'un quart des espèces forestières animales et fongiques) reconnue d'intérêt majeur par les scientifiques et les associations de protection de la nature. Depuis 2021, elle interdit la substitution d'un peuplement feuillu par un peuplement exclusivement résineux et noue des partenariats avec des associations locales pour restaurer des zones humides.

Ces actions portent leurs fruits et sont complétées par l'identification et le maintien d'arbres ou autres éléments remarquables. Ainsi, le lancement en 2018 de la campagne de recensement de ces éléments permet de constituer une base de données géographique dans le but de les préserver de toute exploitation sylvicole.

Le renouvellement récent du mandat de gestion de la Société Forestière a permis de définir un plan d'action et des objectifs de préservation de la biodiversité sur les cinq prochaines années au sein d'une charte de gestion durable. Elle prévoit un inventaire de la biodiversité potentielle, avec le souci de l'améliorer à l'aide d'actions comme la conservation de micro-habitats, l'aménagement de corridors écologiques, l'arrêt des travaux forestiers durant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles, l'interdiction des herbicides et fongicides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires. Cette charte a été enrichie d'un suivi annuel avec la fixation d'objectifs pour chaque action. On notera les engagements particulièrement ambitieux sur cinq ans que sont la mesure la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier d'ici fin 2025 et la réserve de 3 % de la surface forestière consacrée à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025.

La biodiversité dans nos investissements immobiliers

L'immobilier a un impact important sur la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. La charte « travaux verts » impose aux sociétés de gestion de notre portefeuille immobilier des règles qui protègent la biodiversité, comme le respect des écosystèmes en phase de chantier mais aussi le choix de matériaux ayant un impact limité sur l'environnement, la réduction des déchets et de la consommation d'eau. La charte prévoit aussi l'étude de solutions techniques privilégiant le végétal et de solutions techniques favorisant la biodiversité, l'économie circulaire (réemploi de matériaux) et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts.

En 2021, CNP Assurances a pris des engagements spécifiques sur les plateformes logistiques, dont l'impact sur la biodiversité à travers l'artificialisation des sols doit être maîtrisé dans un contexte d'essor du e-commerce. Ainsi, depuis 2021 l'analyse préalable à tout nouvel investissement dans une plateforme logistique prend en compte l'impact sur la biodiversité. Pour

les plateformes logistiques actuellement détenues en direct, l'objectif est de réaliser un état des lieux et une analyse de leur impact sur la biodiversité d'ici fin 2022, en vue de la mise en place d'un plan de protection et/ou de restauration de la biodiversité. Cet objectif a été atteint dès fin 2021.

Dans ses bureaux d'exploitation d'Angers et sa région, CNP Assurances demande aux prestataires en charge de l'entretien des espaces verts de s'engager pour garder et améliorer la qualité écologique des sites (fauchage raisonné, utilisation de produits de biocontrôle, etc.).

La biodiversité dans nos investissements en actions et en obligations

Afin de réduire les pressions sur la biodiversité exercées par les entreprises dans lesquelles elle investit, CNP Assurances soutient différentes initiatives visant à mesurer l'empreinte biodiversité de nos investissements :

- CNP Assurances est adhérente depuis sa création en 2016 du Club B4B + (*Business for Positive Biodiversity*), regroupant autour de CDC Biodiversité les entreprises engagées pour une biodiversité positive ;
- CNP Assurances a rejoint en mai 2020 la coalition d'investisseurs institutionnels appelant à la création de mesures d'impact sur la biodiversité, respectant des principes de transparence de la méthodologie.

CNP Assurances a réalisé un premier test de mesure d'empreinte biodiversité de son portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct à l'aide du *Corporate Biodiversity Footprint*, méthode développée par I Care & Consult et Iceberg Data Lab. Iceberg Data Lab a fourni les données portant sur les entreprises des secteurs ayant le plus fort impact sur la biodiversité. Sur ce périmètre couvrant 11 % du portefeuille, l'empreinte biodiversité est estimée à fin 2020 à - 14 m².MSA⁽¹⁾ par K€ investi. Cette métrique inclut les pressions suivantes sur la biodiversité : changement d'utilisation des sols, changement climatique, pollution atmosphérique (oxydes d'azote) et pollution des eaux (rejet de produits toxiques). CNP Assurances souhaite aller au-delà de ce test et s'est engagée à mesurer l'empreinte biodiversité de l'ensemble de son portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct d'ici fin 2023, en encourageant les entreprises à améliorer la transparence sur ces enjeux.

La pression exercée par le changement climatique sur la biodiversité est intégrée depuis 2015 dans la stratégie de décarbonation de nos investissements en actions et en obligations. Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés dans les notations ESG des entreprises réalisées par les équipes d'Ostrum AM. Sont ainsi pris en compte, en plus des enjeux climatiques :

- les activités perturbant des zones vastes ou fragiles ;
- les programmes mis en place pour protéger la biodiversité et l'utilisation des terres ;
- les controverses sur l'utilisation ou la gestion des ressources naturelles ;
- la dépendance à l'eau ;
- le traitement des rejets dans l'eau.

Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes crédit, de nombreux sujets sont maintenant pris en compte afin de réduire l'impact sur la biodiversité : la pollution, la gestion des déchets, l'érosion des sols et la déforestation sont des thèmes pris en compte dans plusieurs secteurs.

(1) L'impact est mesuré en m².MSA annuel qui correspond à l'artificialisation de 1 m² d'espace naturel vierge. Cette métrique scientifiquement reconnue permet la comparaison des entreprises à travers plusieurs secteurs

Afin de réduire l'impact de ses investissements sur l'environnement, CNP Assurances a choisi de diminuer son exposition aux énergies fossiles non-conventionnelles : sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique. L'exploitation de ces ressources a en effet un impact négatif sur la biodiversité et le climat. CNP Assurances s'engage à exclure désormais de ses nouveaux investissements les entreprises du secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non-conventionnelles.

Engagement auprès des entreprises financées et des sociétés de gestion

Ces engagements prennent la forme de dialogues avec des entreprises dont CNP Assurances est actionnaire ou détenteur d'obligations mais aussi avec des sociétés de gestion. Depuis 2020, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans sa politique d'engagement actionnarial, et plus particulièrement dans les dialogues en direct avec les entreprises qu'elle finance : l'objectif est d'appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur de la biodiversité (y compris *via* la lutte contre le changement climatique). En 2021, CNP Assurances s'est engagée à dialoguer chaque année avec cinq entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

En 2021, la biodiversité a été abordée avec cinq entreprises, conformément à l'engagement pris, soit dans 26 % des dialogues en direct. Si des plans d'action sont bien mis en œuvre par ces entreprises pour protéger la biodiversité, leur stratégie n'est pas encore alignée avec les accords internationaux.

Pour les entreprises d'infrastructure dont CNP Assurances détient une part significative et est administrateur, elle s'engage à les inciter à mesurer et maîtriser leur empreinte biodiversité. Sur 2021, les entreprises sollicitées représentent 60 % des participations. Elles sont actives dans la prise en compte des sujets de biodiversité et sont membres du Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB). À ce titre, elles ont pris des engagements individuels de maîtrise ou réduction de leur empreinte biodiversité, et le sujet de la mesure de l'empreinte est encore en réflexion.

En 2021, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans les dialogues réguliers avec les sociétés de gestion en charge de ses plateformes logistiques, conformément à son engagement pris au moment de la signature du *Finance for Biodiversity Pledge*.

5.3.4.2.2 Prise en compte de la biodiversité dans notre activité d'assurance

Des études récentes ⁽¹⁾ ont montré que la perte de biodiversité a un impact sur la santé humaine. La biodiversité améliore et diversifie l'alimentation, favorisant ainsi une meilleure lutte contre les maladies chroniques. La biodiversité dilue les agents pathogènes, ce qui réduit les allergies et les risques de contamination bactérienne ou virale. Par ailleurs, la protection des milieux naturels a un impact positif sur la santé psychologique et sur l'activité sportive. Enfin, la diversité des espèces et la diversité générique offrent des opportunités d'innovation médicale dans la recherche pharmaceutique.

En tant qu'assureur de personnes, CNP Assurances pourrait être impactée par la perte de biodiversité. Une partie des effets liés à la perte de biodiversité est aussi liée au changement climatique : hausse des maladies vectorielles et pollution. Ces effets sont étudiés dans le cadre des travaux liés aux risques climatiques dans le cadre de l'activité d'assurance. Pour progresser sur ces sujets, le comité risques

climatiques a été élargi en 2021 aux risques liés à la biodiversité. Les récentes études académiques sur le lien entre biodiversité et assurance y ont été présentées.

5.3.4.2.3 Prise en compte de la biodiversité dans notre fonctionnement interne

La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité leur permet de contribuer à la protéger à travers leur comportement individuel. L'impact de la perte de biodiversité sur les collaborateurs est réel, notamment *via* leur alimentation.

Ainsi, CNP Assurances a mis en place depuis 2019 des actions de sensibilisation pour promouvoir l'agriculture biologique auprès de ses collaborateurs. Une conférence sur la consommation responsable a été proposée à l'ensemble des collaborateurs en mai 2021 à l'occasion de la semaine de la qualité de vie au travail.

La direction des investissements de CNP Assurances a bénéficié d'une présentation dédiée à la biodiversité lors de son séminaire annuel. Depuis 2020, le comité risques climatiques et biodiversité a abordé les impacts de la perte de biodiversité sur l'économie, les investissements et l'assurance.

En 2021, dans le cadre de son programme « GreenActions, tous acteurs du changement », une charte Groupe incitant les collaborateurs à réduire leur empreinte environnementale a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs en France et à l'International. Les collaborateurs sont invités à respecter sept principes pour agir en faveur de l'environnement dans le cadre de leur vie professionnelle. Elle incite notamment les collaborateurs à supprimer l'usage du plastique et à trier et recycler ses déchets. Fin 2021, 62 % des entités du Groupe ont mis en place des actions dans ce sens.

En France, les gobelets plastiques ont été retirés de tous les distributeurs de boissons chaudes, qui ne fonctionnent désormais qu'en détectant la présence d'un mug. Les articles en plastique à usage unique (bouteilles d'eau, gobelets, agitateurs) ont été retirés du catalogue des fournitures. Pour accompagner ces mesures, des mugs réutilisables en porcelaine ont été offerts à l'ensemble des collaborateurs.

CNP UniCredit Vita a lancé en septembre 2019, le projet *Plastic Free* dans le but d'éliminer tous les produits en plastique à usage unique (gobelets, bâtonnets, bouteilles d'eau). Pour accompagner ces mesures qui sont entrées en vigueur début 2020, des bouteilles réutilisables en acier inoxydable ont été offertes à l'ensemble des collaborateurs. Cette action a été complétée d'installation de fontaines à eau.

De son côté, CNP Assurances Compañía de Seguros a mis fin dès 2019 à l'achat de gobelets en plastique, encourageant ses collaborateurs à utiliser leur propre tasse.

Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil a adhéré au programme *Adote uma Nascente* en partenariat avec une ONG qui lutte pour la protection de la biodiversité et des réserves d'eau de la région du Cerrado (savane brésilienne). En 2020, la filiale a sensibilisé ses employés à ce programme ainsi qu'à l'alimentation agro écologique telles que la polyculture.

Enfin, le futur siège social de CNP Assurances à Issy-les-Moulineaux devrait obtenir en 2022 le label BiodiverCity, en complément des certifications BREEAM Excellent, BEPOS-Effinergie, NF HQE Exceptionnel et WELL Argent. Le label BiodiverCity est un outil d'évaluation qui permet d'attester la prise en compte de la biodiversité et de la haute qualité écologique d'un projet immobilier, autant sur la stratégie déployée, que sur l'architecture écologique du projet et les services rendus aux usagers.

(1) *Santé et biodiversité : nécessité d'une approche commune. Biodiv'2050 – CDC Biodiversité/Fondation Rovaltain (décembre 2019)*

5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale

5.3.4.3.1 Déplacements professionnels

	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Périmètre
Millions de km parcourus en avion	20,9	4,2	2,9	- 31 %	Groupe
Millions de km parcourus en train	3,5	2,0	0,4	- 80 %	Groupe
Millions de km parcourus en voiture	10,1	2,6	3,5	+ 35 %	Groupe

S'ils ont en partie repris en 2021 du fait de l'allègement des restrictions de circulation, les déplacements professionnels restent bien inférieurs à leur niveau de 2019.

CNP Assurances a mis à jour en 2020 la politique voyage encadrant les déplacements professionnels de ses collaborateurs, afin de réduire les impacts sur l'environnement

tout en préservant le niveau de confort et la sécurité des voyageurs. L'utilisation des transports en commun est promue et le recours aux taxis est autorisé sous certaines conditions. Lorsque celles-ci sont remplies, la centrale de réservation alloue en priorité une voiture hybride. 64 % des courses en taxi ont ainsi été effectuées avec une voiture hybride sur les deux dernières années.

5.3.4.3.2 Déplacements domicile-travail

Dans le cadre d'une incitation à la mobilité vertueuse, CNP Assurances a installé en 2020 12 bornes de recharge pour véhicules électriques sur ses différents sites en France (Paris et Angers). Le parking abrite également un local sécurisé pour les vélos, doté de prises pour la recharge des vélos électriques. En 2020, un rack sécurisé a été mis à disposition pour le stationnement des trottinettes dans le local à vélo ainsi qu'une prise pour la recharge de ce type d'équipements.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permet aux entreprises de mettre en place le « forfait mobilités durables » pour accompagner leurs salariés vers des mobilités douces (vélo, micromobilité, covoiturage). Dans ce contexte, CNP Assurances a décidé de prendre en charge les frais engagés par les collaborateurs utilisant des transports alternatifs.

En Italie, CNP UniCredit Vita, comme toutes les entreprises employant plus de 100 salariés dans une ville de plus de

50 000 habitants, a nommé son propre *mobility manager*, figure obligatoire depuis 2021. Le premier plan de déplacements domicile-travail a été transmis à la ville de Milan afin de partager les différents scénarios de mobilité envisageables en vue de réduire de façon structurelle et permanente l'impact environnemental de la circulation dans les zones urbaines. En parallèle, la filiale a installé dans ses parkings quatre bornes de recharge pour véhicules électriques et a amorcé l'électrification de sa flotte d'entreprise.

En Irlande, CNP Santander Insurance fournit à tous ses collaborateurs des billets de transport public à prix réduit, et encourage également l'utilisation du vélo pour se rendre au travail *via* un financement proposé par l'entreprise.

En Argentine, la mobilité durable, notamment en bicyclette, a été spécifiquement promue auprès des collaborateurs : kit de protection vélo, sécurité routière, etc. 10 % des collaborateurs viennent régulièrement travailler en vélo.

5.3.4.3.3 Consommation d'énergie

Certifications environnementales HQE Exploitation et BREEAM In-Use

CNP Assurances a mené entre 2014 et 2019 des travaux de rénovation énergétique sur son principal immeuble d'exploitation à Angers, avec pour résultat une diminution de 38 % des consommations énergétiques par rapport à l'année de référence (2014). Cette action s'inscrit pleinement dans les ambitions de la loi Grenelle de l'environnement et de la politique RSE du Groupe.

CNP Assurances s'est depuis engagée dans une démarche de certification environnementale en exploitation – HQE Exploitation (référentiel français) et BREEAM In-Use (référentiel anglo-saxon). Suite à un audit effectué par un

organisme indépendant, CNP Assurances a obtenu en 2021 ces certifications environnementales pour ses deux immeubles d'exploitation dans la région d'Angers.

Cette démarche d'amélioration continue, audité chaque année par un tiers indépendant, permettra d'optimiser l'exploitation des immeubles dans une recherche de performance énergétique accrue.

Par ailleurs, CNP Assurances a signé la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et s'est engagée à consommer à partir de 2022 une électricité 100 % renouvelable dans ses immeubles d'exploitation.

La consommation d'énergie du groupe CNP Assurances correspond à l'usage des collaborateurs (chauffage, éclairage, climatisation, ascenseurs, etc.) et du matériel informatique. La principale énergie consommée est l'électricité

	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Périmètre
Consommation d'électricité	22,2 GWh	19,7 GWh	19,1 GWh	- 3 %	Groupe
Consommation de chauffage urbain	3,9 GWh	3,5 GWh	4,3 GWh	+ 23 %	Groupe
Consommation de gaz	1,1 GWh	1,2 GWh	1,2 GWh	0 %	Groupe
Consommation totale d'énergie	27,2 GWh	24,4 GWh	24,6 GWh	+ 1 %	Groupe
Consommation totale d'énergie par collaborateur et par an	5,1 MWh	4,8 MWh	4,0 MWh	- 15 %	Groupe

La pandémie et les mesures gouvernementales ont eu des répercussions sur l'exploitation des immeubles occupés par les collaborateurs de l'entreprise. Si le taux d'occupation des espaces de bureaux a baissé, générant une consommation moindre pour les services en relation avec la présence des collaborateurs (éclairage, restauration, ascenseurs), le protocole sanitaire en vigueur depuis le début de la pandémie oblige CNP Assurances à surconsommer dans certains domaines techniques (ventilation permanente des locaux, chauffage et refroidissement plus important du fait de l'obligation de faire fonctionner les systèmes de traitement d'air en tout air neuf, purge fréquente des réseaux d'eau sanitaire).

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en service et hors service des installations. Par ailleurs, l'ajout de sonde de CO₂ permet au système de climatisation d'ajuster les paramètres en fonction du nombre de collaborateurs présents.

Dans le cadre des opérations de maintenance régulière, CNP Assurances systématise la recherche de performance énergétique. Lors des remplacements d'équipements techniques, le choix se porte sur l'élément le moins énergivore. C'est dans cet esprit permanent de maîtrise de l'impact environnemental que CNP Assurances intervient sur ses implantations. À ce titre une charte de chantier vert a été instaurée avec les entreprises qui interviennent sur les sites et les ascenseurs de l'immeuble d'Angers ont été remplacés en 2021 par des équipements de nouvelle génération moins énergivores.

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux, l'année 2021 a été mise à profit pour affiner le paramétrage des consignes de température dans les locaux. Ces travaux ont été valorisés suite à l'obtention au premier trimestre 2021 de certifications environnementales sur l'immeuble d'Angers en HQE Exploitation, BREEAM In-Use et OsmoZ, ainsi que pour notre *datacenter* en HQE Exploitation et BREEAM In-Use. Sur ces deux immeubles, le processus de contrôle des certifications a démarré et permet de maintenir en condition opérationnelle les engagements pris par l'entreprise au titre de ces certifications.

Concernant le *datacenter*, le relèvement des consignes de température dans les salles hébergeant les serveurs informatiques a permis de réduire légèrement l'indicateur de performance énergétique. Cet indicateur, mis au point par le *Green Grid*, permet de mesurer l'efficacité énergétique d'un *datacenter*, calculée en divisant la consommation globale du *datacenter* par la consommation des équipements informatiques (serveur, stockage, réseau). Depuis 2019, l'installation de nouveaux compteurs électrique permet un meilleur pilotage des installations et ainsi d'optimiser le fonctionnement des groupes frigorifiques.

Énergie renouvelable

À la suite de la renégociation du contrat de fourniture électrique pour l'ensemble des sites de CNP Assurances, une étude a été lancée pour accroître graduellement la part d'énergie renouvelable. À partir du 1^{er} janvier 2022, CNP Assurances consommera 100 % d'électricité renouvelable produite à partir d'énergie hydroélectrique.

Plusieurs filiales ont installé des panneaux photovoltaïques pour alimenter leurs bureaux en électricité renouvelable :

- à Brasilia, CNP Seguros Holding Brasil a installé 4 500 panneaux photovoltaïques d'une puissance nominale de 1,5 MWc sur une surface de 20 000 m². Ces panneaux ont une production d'énergie renouvelable annuelle estimée à environ 120 MWh. Ils permettent de couvrir 20 % de la consommation électrique totale. Le solde de l'électricité produite est partagé avec les collaborateurs *via* des remises sur leur facture d'électricité, et avec des maisons de retraite de Brasilia ;
- à Milan, CNP UniCredit Vita a installé des panneaux photovoltaïques sur son toit pour une production d'énergie renouvelable annuelle estimée à environ 7 MWh, soit 1 % de la consommation électrique totale ;
- à Dublin, l'immeuble occupé par CNP Santander Insurance dispose également de panneaux photovoltaïques. De plus, il dispose d'une centrale de cogénération permettant de produire de l'énergie renouvelable.

Sobriété numérique et réduction de la consommation énergétique des *datacenters* et des postes de travail

La transformation digitale implique d'être vigilant sur la consommation énergétique des *datacenters* mais également des postes de travail.

Le renouvellement régulier du parc informatique *via* notamment le remplacement des postes fixes *desktop* par des mini-PC ainsi que l'équipement progressif des collaborateurs avec des ordinateurs portables dernière génération permet une diminution de la consommation électrique.

Les serveurs informatiques gagnent en efficacité énergétique à chaque génération : les équipements renouvelés bénéficient du Label Energy Star. Tous les derniers postes de travail acquis disposent de configurations certifiées Energy Star® et enregistrées EPEAT®.

La virtualisation est aussi largement utilisée, non seulement sur les serveurs mais aussi sur les systèmes de stockage et les réseaux de CNP Assurances. Cette technique qui consiste à séparer les services informatiques des systèmes physiques qui les fournissent augmente l'efficacité du Système d'information (moins de ressources consommées pour un même service).

Par ailleurs, le refroidissement des serveurs est consommateur d'énergie. CNP Assurances déploie des actions d'optimisation de la circulation des flux d'air des *datacenters* (urbanisation des salles), tout en dotant progressivement ses équipements de PDU intelligent (*Power Distribution Unit*, permettant de surveiller la consommation d'énergie).

5.3.4.3.4 Consommation d'eau

	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Périmètre
Consommation d'eau	70 923 m ³	38 795 m ³	59 996 m ³	+ 55 %	Groupe
Consommation d'eau par collaborateur et par jour	64 litres	36 litres	52 litres	+ 43 %	Groupe

Le retour sur site des collaborateurs après les périodes de confinement, notamment au Brésil, explique l'augmentation de la consommation d'eau en 2021, qui reste toutefois inférieure à celle de 2019.

En Irlande, l'immeuble occupé par CNP Santander Insurance dispose d'un système de récupération des eaux de pluie.

Si l'on analyse la consommation d'eau du Groupe par rapport au risque de stress hydrique selon les critères de l'*Aqueduct Water Risk Atlas* ⁽¹⁾, la décomposition est la suivante :

- 9 % d'eau consommée en zone de stress élevé (Espagne, Italie, Chypre) ;
- 26 % d'eau consommée en zone de stress moyen à élevé (France) ;
- 65 % d'eau consommée en zone de stress faible à moyen (Argentine, Brésil, Irlande).

5.3.4.3.5 Consommation de papier

L'activité du groupe CNP Assurances étant dédiée à l'assurance, la principale matière première consommée est le papier, tant à usage à interne que pour la communication aux assurés. Depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été conduites par le Groupe pour en réduire la consommation.

	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Périmètre
Consommation de papier (usage interne et communication aux assurés)	325 tonnes	315 tonnes	274 tonnes	- 13 %	Groupe
Consommation de papier (usage interne et communication aux assurés) par collaborateur et par an	61 kilos	61 kilos	49 kilos	- 20 %	Groupe
Part des papiers certifiés gestion durable (FSC, PEFC ou Ecolabel européen)	91 %	90 %	85 %	- 5 pts	Groupe

En 2021, la consommation de papier du Groupe (usage interne et communication aux assurés) a baissé de 13 %. La forte mobilisation des collaborateurs pour réduire les impressions, la mise en place de nouveaux équipements (imprimantes multifonction, doubles écrans, PC portables) ainsi que la

dématérialisation des documents contractuels permet de réduire année après année la consommation de papier du Groupe.

85 % des papiers utilisés par le Groupe sont certifiés gestion durable (FSC, PEFC ou Ecolabel européen).

(1) Voir la définition des zones et la méthodologie employée par le World Resources Institute sur le site <https://www.wri.org/our-work/project/aqueduct>

5.3.4.3.6 Gestion des déchets et économie circulaire

	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Périmètre
Déchets générés (A)	333 tonnes	165 tonnes	181 tonnes	+ 10 %	CNP Assurances
Déchets recyclés, réutilisés, ou revendus (B)	195 tonnes	89 tonnes	161 tonnes	+ 81 %	CNP Assurances
Déchets éliminés (=A-B)	138 tonnes	76 tonnes	20 tonnes	-74 %	CNP Assurances

L'augmentation des déchets recyclés est en partie due à l'organisation en 2021 d'un challenge éco-responsable pour inciter les collaborateurs à trier et recycler le contenu de leurs armoires. 36 tonnes de papier ont ainsi été recyclés et 3 671 arbres plantés par CNP Assurances.

Afin de favoriser l'économie circulaire, CNP Assurances a également procédé en 2021 à une opération exceptionnelle de don de matériel informatique (unités centrales, ordinateurs portables, imprimantes et écrans) à Emmaüs pour un poids total de 1,6 tonne.

Les déchets informatiques de CNP Assurances (câbles hors d'usage, équipements obsolètes, etc.) sont évacués par une entreprise spécialisée dans la destruction ultime et le recyclage, avec fourniture d'un bordereau de suivi des déchets pour être en conformité avec le code de l'environnement.

Le groupe CNP Assurances met en œuvre le tri sélectif dans les différentes entités afin de contribuer à l'économie circulaire. De même, la plupart des entités du Groupe donne régulièrement leur matériel informatique à des associations. Une action de collecte des déchets électriques et électroniques a été mise en place par CNP Seguros Holding Brasil depuis 2018.

En 2019, les restaurants d'entreprise de CNP Assurances se sont engagés dans la démarche Mon Restau Responsable. Cette démarche, initiée en 2016 par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le réseau interprofessionnel de restauration collective Restau' Co, vise à promouvoir une alimentation saine et durable. Cette initiative qui s'intègre dans la démarche RSE de CNP Assurances se traduit par cinq principes d'action : lutter contre le gaspillage alimentaire, travailler avec des acteurs locaux, respecter la saisonnalité des produits, réduire les pertes à la cuisson et renforcer la part de protéines végétales.

5.3.4.3.7 Pollution

Compte tenu de son activité, le groupe CNP Assurances émet peu d'autres gaz à effet de serre que le CO₂ et a un impact très limité sur la pollution de l'eau, de l'air ou du sol. La charte de gestion durable du patrimoine forestier de CNP Assurances prévoit l'interdiction des fongicides et phytocides et la

limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires. Les forêts détenues par CNP Assurances assurent la protection des sols contre l'érosion, ainsi que la filtration et la purification de l'eau et de l'air.

5.4 Note méthodologique **DPEF**

5.4.1 Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires

L'élaboration du modèle d'affaires a impliqué un groupe de travail composé de collaborateurs en charge de la communication, des relations avec les investisseurs et de la RSE. Établi en cohérence avec le plan stratégique de l'entreprise, il fait l'objet d'un processus de validation dédié par plusieurs membres du comité exécutif et la direction générale.

5.4.2 Méthodologie d'analyse des enjeux et des risques extra-financiers

Le rapport qui précède expose la stratégie de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances à travers ses principaux enjeux et risques extra-financiers. Il est nourri d'exemples d'actions menées dans l'ensemble du Groupe et a été rédigé conformément aux dispositions relatives à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret du 9 août 2017 (transposition de la directive 2014/95/UE), qui définissent le contenu et le champ de la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

L'analyse de la cartographie des risques extra-financiers réalisée en 2020 permet de satisfaire les éléments attendus dans la DPEF, et plus particulièrement au sein de chacune des

cinq catégories d'information : conséquences sociales, conséquences environnementales, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et évasion fiscale.

Les risques et opportunités ne figurant pas dans la DPEF n'ont pas été considérés comme prioritaires à l'issue de l'analyse. Ceci concerne notamment les sujets de lutte contre la précarité alimentaire, de respect du bien-être animal et d'alimentation responsable, équitable et durable, listés à l'article L. 225-102-1 du code de commerce mais considérés comme peu matériels pour l'activité du groupe CNP Assurances.

5.4.3 Méthodologie de collecte des données extra-financières

Référentiel et définition

Les indicateurs et le processus de reporting extra-financier sont définis pour l'ensemble des entités du Groupe dans un document interne appelé processus. Ce processus sert de référence aux différents intervenants de CNP Assurances et dans toutes ses filiales pour l'élaboration du présent chapitre. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme de collecte, les principaux risques extra-financiers identifiés et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces risques.

Périmètre

Sauf mention contraire, les indicateurs présentés dans la déclaration de performance extra-financière couvrent toutes les entités du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale (hors succursales, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione, CNP Vita et CNP Europe Life qui n'ont pas été inclus dans le périmètre). Le périmètre couvre donc CNP Assurances, CNP Caution, MFPrévoyance, CNP Luxembourg, CNP Partners, CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Seguros Holding Brasil, Caixa Vida e Previdência, CNP UniCredit Vita, CNP Cyprus Insurance Holdings, CNP Santander Insurance et leurs sous-filiales consolidées. Les émissions de gaz à effet de serre du groupe

CNP Assurances n'incluent pas celles de CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione, CNP Vita, CNP Europe Life et CNP Luxembourg, qui ne sont pas matérielles à l'échelle du Groupe.

Dans la déclaration de performance extra-financière et sauf mention contraire, le terme « CNP Assurances » couvre les entités juridiques CNP Assurances et CNP Caution et le terme « Groupe » couvre les entités mentionnées ci-dessus, soit 96 % des collaborateurs du Groupe au 31 décembre 2021.

Les indicateurs des filiales consolidées par intégration globale sont présentés sans application de quote-part.

Période couverte

Les indicateurs de flux couvrent la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et les indicateurs de stock s'entendent au 31 décembre 2021. Pour la consommation énergétique (électricité, chauffage urbain, gaz) des immeubles d'exploitation de CNP Assurances et les prestations de service prises en compte dans le bilan carbone, les flux sont mesurés sur 12 mois glissants du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Historique et variation du périmètre

Par rapport à 2020, le périmètre reste globalement inchangé, de légères variations de périmètre peuvent apparaître sur des indicateurs qui n'auraient pas été renseignés par une filiale ou une sous-filiale en 2020, et qui l'auraient été en 2021.

Méthode de collecte, de contrôle et de consolidation

Les indicateurs extra-financiers sont collectés auprès des directions opérationnelles, par site lorsque cela est nécessaire. La collecte est réalisée en partie à l'aide de l'outil informatique de consolidation comptable.

Un correspondant désigné par entité est en charge d'un premier niveau de consolidation au sein de son entité. Des valideurs contrôlent les données de leurs entités. La direction RSE de CNP Assurances est en charge de la consolidation globale, et effectue un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies auprès de tous les correspondants.

La mise en place dès 2006 du reporting extra-financier a progressivement amélioré la qualité des données extra-financières. Une plateforme collaborative web dédiée à la collecte des indicateurs extra-financiers a été mise en place en 2015. Les ratios consolidés au niveau du groupe CNP Assurances sont calculés à partir des ratios de chaque filiale pondérés par les effectifs.

Vérification par un organisme tiers indépendant

Un organisme tiers indépendant a procédé à des travaux visant à vérifier :

- la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant des indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Les indicateurs, associés aux principaux risques et enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour CNP Assurances, ont fait l'objet de tests de détail (identifiés par un ✓). Les autres éléments attendus tels que la présentation du modèle d'affaires, la méthodologie d'analyse des risques et opportunités ESG pertinents pour CNP Assurances, ainsi que les politiques dédiées à la maîtrise de ces derniers, ont également fait l'objet de vérifications.

Limites de la collecte et fiabilité

Il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Le référentiel commun a été déployé depuis 2014 dans les filiales étrangères et certaines définitions telles que celle de l'absentéisme, les formations et les rémunérations, ont été homogénéisées. Les indicateurs consolidés retenus restent néanmoins cohérents et significatifs.

Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie en France comprend les sites basés sur Paris, Angers et Arcueil, hors bureaux en région (1 800 m), soit 94 % des collaborateurs de CNP Assurances en France.

À noter que certaines données environnementales ont fait l'objet d'estimations lorsque l'imputation directe n'était pas disponible (par exemple lorsque les consommations sont incluses dans les charges locatives). Il s'agit notamment des données de consommation d'eau et d'énergie des bâtiments estimées dans certains cas au prorata des mètres carrés occupés (sites d'Arcueil).

5.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière **DPEF**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société CNP Assurances, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière,

préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées de manière volontaire dans le rapport de gestion du groupe, en référence aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance

extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont

sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués

dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- le cas échéant : la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures

documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, en charge notamment de la RSE, des ressources humaines, des activités emprunteurs, des investissements, de l'expérience client, des systèmes d'information, des achats et de l'environnement de travail.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ;
- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et

comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ⁽¹⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités¹ contributrices et couvrent entre 52 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'Organisme Tiers Indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 3 mars 2022

Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

Jean-Claude PAULY
Associé

(1) CNP Assurances France

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Bilan carbone (prestations de service, déplacements professionnels et électricité)
- Empreinte carbone du portefeuille immobilier
- Taux de refus en assurance emprunteur
- Nombre d'heures de formation
- Taux de turnover
- Part des collaborateurs formés au RGPD
- Taux de certifications des comptes utilisateurs
- Encours responsables totaux (dont fonds label ISR et fonds ayant d'autres approches ESG)- ISR, Greenfin, autres approches ESG
- Charge d'impôt sur les sociétés France
- Part des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
- Part collaborateurs formés à la LCB-FT
- Net Promoter score
- Encours des unités de compte bénéficiant d'un label de finance durable
- Part des femmes parmi les cadres de direction
- Taux d'absentéisme hors maternité

5.6 Glossaire

Accord de Paris : Accord mondial sur le réchauffement climatique approuvé en décembre 2015 par 195 États lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

Activité économique alignée avec la taxonomie : Une activité économique est considérée comme alignée avec la taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c'est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie,
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux,
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales,
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

Activité économique éligible à la taxonomie : Une activité économique est considérée comme éligible à la taxonomie si elle est mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie,

Adaptation au changement climatique : Processus d'ajustement au changement climatique présent et attendu et à ses effets.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

AIE : Agence internationale de l'énergie.

ANSSI : Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

Atténuation du changement climatique : Processus consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoit l'accord de Paris.

BEPS : *Base Erosion and Profit Shifting*.

BREEAM : *Building Research Establishment Environmental Assessment Method*.

CDI : Contrat à durée indéterminée.

CET : Compte épargne temps.

CIL : Correspondant informatique et libertés.

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CRS : *Common Reporting Standard*.

CSE : Comité social et économique.

CSSCT : Commission santé sécurité conditions de travail.

DAC : *Directive for Administrative Cooperation*.

DGP : Données à caractère personnel.

DIC : Document d'information clé.

DPEF : Déclaration de performance extra-financière.

DPO : *Data Protection Officer*.

Engagement actionnarial : Exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises cotées et dialogue avec les dirigeants des entreprises cotées sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG).

ESAT : Entreprise de service d'aide par le travail.

ESG : Environnement, social et gouvernance.

ESS : Économie sociale et solidaire.

FATCA : *Foreign Account Tax Compliance Act*.

FFA : Fédération française de l'assurance.

FSC : *Forest Stewardship Council*.

GAFI : Groupe d'action financière.

GES : Gaz à effet de serre.

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

HATVP : Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

HQE : Haute qualité environnementale.

HSE : Hygiène, sécurité et environnement.

Incidences négatives sur la durabilité : Impact négatif d'une décision d'investissement sur un facteur de durabilité, c'est-à-dire un enjeu environnemental, social ou de gouvernance.

IPBES : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*.

ISR : Investissement socialement responsable.

LCB-FT : Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

LCF : Lutte contre la fraude.

LGBT : Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

MEDEF : Mouvement des entreprises de France.

NAO : Négociation annuelle obligatoire.

NZAOA : *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

ODD : Objectif de développement durable.

OIT : Organisation internationale du travail.

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

ORSE : Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Pacte mondial : initiative des Nations unies lancée en 2000 pour inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir des principes relatifs au respect des droits de l'homme et du droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Parties prenantes : personne physique ou morale a) sur laquelle les activités, les produits et/ou services de CNP Assurances peuvent avoir un impact significatif b) dont les actions sont susceptibles d'influer sur la capacité de CNP Assurances à mettre en place, avec succès, sa stratégie et à atteindre ses objectifs.

PEFC : *Programme for the Endorsement of Forest Certification*.

PERCO : Plan épargne retraite collectif.

PRI : *Principles for Responsible Investment*.

Produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 au sens du règlement SFDR) : Contrat ou support d'investissement promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel et respect des obligations fiscales).

Produit financier ayant un objectif d'investissement durable (article 9 au sens du règlement SFDR) : Contrat ou support d'investissement investissant dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental, et/ou à un objectif social, et/ou dans le capital humain et/ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel et respect des obligations fiscales).

PSI : *Principles for Sustainable Insurance.*

QVT : Qualité de vie au travail.

RGPD : Règlement général sur la protection des données.

Risque de durabilité : Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il

survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

RPS : Risques psycho-sociaux.

RSE : Responsabilité sociétale et environnementale.

RSSI : Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

SFDR : *Sustainable Finance Disclosure Regulation.*

Support en euros : Au sein d'un contrat d'assurance vie, support d'investissement dont les garanties sont exprimées en euros donnant lieu à l'attribution éventuelle d'une participation aux bénéfices.

Support en unités de compte : Au sein d'un contrat d'assurance vie, support d'investissement, autre que le support en euros, représenté par des parts ou actions d'un fonds d'investissement ou d'autres actifs admis par le code des assurances acquises par l'assureur. La valeur des garanties exprimées en unités de compte évolue à la hausse ou à la baisse en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers.

Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées dans l'entreprise.

TCFD : *Task Force on Climate-related Financial Disclosure.*

TEE : Transition énergétique et écologique.

UNEP FI : *United Nations Environment Programme Finance Initiative.*

5.7 Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière **DPEF**

Thème	Section correspondante dans le présent document
Présentation du modèle d'affaires de la Société	1.4 Notre modèle d'affaires
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la Société	5.3 Enjeux et risques extra-financiers
Description des politiques appliquées par la Société pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques extra-financiers	5.3 Enjeux et risques extra-financiers
Résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance	5.3 Enjeux et risques extra-financiers
Respect des droits de l'homme	5.3.3.4 Veiller au respect des droits de l'homme
Accords collectifs conclus dans l'entreprise	5.3.2.2 Proposer des conditions de travail favorables
Mesures prises en faveur des personnes handicapées	5.3.2.2 Proposer des conditions de travail favorables
Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	5.3.2.2 Proposer des conditions de travail favorables
Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	5.3.1.4 Assurer une bonne éthique des affaires
Changement climatique	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique
Protection de la biodiversité	5.3.4.2 Protéger la biodiversité
Pollution	5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale
Économie circulaire	5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale
Lutte contre le gaspillage alimentaire	5.3.4.3 Réduire notre empreinte environnementale
Sous-traitance et fournisseurs	5.3.3.2 Être un acheteur responsable
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	5.3.1.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	Thèmes considérés comme peu matériels pour l'activité du groupe CNP Assurances

5.8 Table de concordance avec la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* **TCFD**

Recommandations de la TCFD		Section correspondante dans le présent document ou autre document publié par CNP Assurances
TCFD Gouvernance	Regard porté par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique	Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
	Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique	Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
TCFD Stratégie	Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme	Rapport investissement responsable
	Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
	Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2°C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	Rapport investissement responsable
TCFD Gestion des risques	Méthodes employées pour identifier et évaluer les risques climatiques	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique Rapport investissement responsable
	Méthodes employées pour gérer les risques climatiques	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans le processus global de gestion des risques	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
TCFD Indicateurs et objectifs	Métriques utilisées pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique, dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques de l'entreprise	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique Rapport investissement responsable
	Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, et si nécessaire 3) et risques liés	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique Rapport investissement responsable
	Objectifs ciblés pour manager les risques et opportunités liés au changement climatique	5.3.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable

5.9 Informations relatives au règlement taxonomie **DPEF**

Le règlement taxonomie – règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 – établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

1. l'adaptation au changement climatique ;
2. l'atténuation du changement climatique ;
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2021, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont applicables.

Une activité économique est considérée comme durable ou alignée sur le plan environnemental au sens du règlement taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c'est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales ;
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, CNP Assurances publie ci-dessous la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. À compter de l'exercice 2021, le règlement taxonomie demande notamment aux assureurs de communiquer :

- la part des primes émises brutes ⁽¹⁾ en assurance non-vie éligibles à la taxonomie ;
- la part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie.

À compter de l'exercice 2023, ces informations sur les activités éligibles à la taxonomie seront complétées par des informations sur les activités alignées avec la taxonomie.

CNP Assurances a fait ses meilleurs efforts pour publier les informations relatives au règlement taxonomie, en s'appuyant sur les textes réglementaires connus à date et sur des échanges avec d'autres compagnies d'assurance afin de partager l'interprétation des textes. Cependant, compte tenu de la complexité du règlement taxonomie, les informations publiées par CNP Assurances seront amenées à être précisées dans les prochaines publications.

La stratégie de CNP Assurances pour contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental est présentée :

- dans la partie 5.3.1.2 « Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance » ;
- dans la partie 5.3.3.1 « Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement » ;
- dans la partie 5.3.4.1 « Lutter contre le réchauffement climatique » ;
- dans la partie 5.3.4.2 « Protéger la biodiversité » ;
- dans la partie 5.3.4.3 « Réduire notre empreinte environnementale ».

5.9.1 Indicateurs relatifs à la souscription

Les indicateurs relatifs à la souscription couvrent l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Ils portent sur le périmètre de l'assurance non-vie et reposent sur la méthodologie suivante :

- les primes émises brutes en assurance non-vie sont relatives aux 12 lignes d'activité non-vie au sens de la directive Solvabilité 2 : a) assurance incendie et autres dommages aux biens ; b) autre assurance des véhicules à moteur ; c) assurance maritime, aérienne et transport ; d) assurance de frais médicaux ; e) assurance de protection de revenus ; f) assurance d'indemnisation des travailleurs ; g) assurance de responsabilité civile automobile ; h) assistance ; i) assurance de responsabilité civile générale ; j) assurance crédit et caution ; k) protection juridique ; l) pertes pécuniaires diverses ;

- les primes émises brutes des lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie sont relatives aux huit lignes d'activité mentionnées au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie : a) assurance incendie et autres dommages aux biens ; b) autre assurance des véhicules à moteur ; c) assurance maritime, aérienne et transport ; d) assurance de frais médicaux ; e) assurance de protection de revenus ; f) assurance d'indemnisation des travailleurs ; g) assurance de responsabilité civile automobile ; h) assistance ;
- les primes émises brutes des lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques sont relatives aux trois lignes d'activité suivantes, conformément à la position de place retenue par la Fédération française de l'assurance : a) assurance incendie et autres dommages aux biens ; b) autre assurance des véhicules à moteur ; c) assurance maritime, aérienne et transport

(1) Le règlement taxonomie demande aux assureurs de publier les primes émises brutes. Pour rappel, le chiffre d'affaires publié par le groupe CNP Assurances se base sur les primes acquises brutes

Reporting réglementaire

Indicateur	Montant 2021 en Md€	Montant 2021	
		en % des primes émises brutes en assurance non-vie	Périmètre
Primes émises brutes en assurance non-vie	1,4 Md€	100 %	Groupe
Primes émises brutes des lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie	1,1 Md€	77 %	Groupe
Primes émises brutes des lignes d'activités pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques	0,2 Md€	14 %	Groupe

Pour le groupe CNP Assurances, la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie est de 14 % en 2021.

5.9.2 Indicateurs relatifs aux investissements

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique. Ils portent sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte du Groupe et reposent sur la méthodologie suivante :

- les encours d'investissements correspondent aux placements des activités d'assurance nets des instruments dérivés passifs tels que présentés dans le bilan consolidé IFRS du groupe CNP Assurances, auxquels sont ajoutées les plus-values latentes IFRS des immeubles de placement et des titres classés en *held-to-maturity* (HTM) ;
- toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, sont considérées comme non-éligibles à la taxonomie ;
- sont considérées comme des entreprises non-tenues de publier des informations extra-financières les entreprises européennes non-cotées et les entreprises non-européennes.

Conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, les indicateurs relatifs aux investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie doivent être fondés sur les informations les plus récentes publiées par les contreparties. Du fait du caractère tardif, lacunaire ou inhomogène des informations relatives au règlement taxonomie publiées à date par les entreprises ou les fonds dans lesquels CNP Assurances a investi, CNP Assurances publie de manière distincte :

- un reporting réglementaire sans estimation de l'éligibilité et de la non-éligibilité à la taxonomie, dans lequel :
 - sont considérés comme éligibles à la taxonomie les immeubles et forêts détenus par CNP Assurances à des fins d'exploitation ou d'investissement, en tant qu'activités économiques mentionnées respectivement au 1 et au 7 des annexes I et II des actes délégués du règlement taxonomie,
 - aucun investissement ne peut être considéré comme non-éligible à la taxonomie sans avoir recours à une estimation

- un reporting volontaire avec estimation de l'éligibilité et de la non-éligibilité à la taxonomie, dans lequel :
 - sont considérés comme éligibles à la taxonomie :
 - les immeubles et forêts détenus par CNP Assurances à des fins d'exploitation ou d'investissement, en tant qu'activités économiques mentionnées respectivement au 1 et au 7 des annexes I et II des actes délégués du règlement taxonomie,
 - les actions et obligations, détenues en direct ou *via* des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires provenant d'activités économiques éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont déterminés par le fournisseur de données Sequantis en croisant les codes d'activité NACE des entreprises en portefeuille avec les activités économiques mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie. À ce stade et compte tenu du peu d'informations relatives au règlement taxonomie publiées par les entreprises, les obligations vertes ou durables émises par les entreprises ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations émises par les entreprises
 - sont considérés comme non-éligibles à la taxonomie :
 - les actions et obligations, détenues en direct ou *via* des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires provenant d'activités économiques non-éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont déterminés par le fournisseur de données Sequantis en croisant les codes d'activité NACE des entreprises en portefeuille avec les activités économiques non-mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie. À ce stade et compte tenu du peu d'informations relatives au règlement taxonomie publiées par les entreprises, les obligations vertes ou durables émises par les entreprises ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations émises par les entreprises

Indicateur	Reporting réglementaire		Reporting volontaire		Périmètre
	Montant 2021 en Md€	Montant 2021 en % des encours d'investissements	Montant 2021 en Md€	Montant 2021 en % des encours d'investissements	
Encours d'investissements	442,9 Md€	100 %	442,9 Md€	100 %	Groupe
Encours d'investissements dans des obligations souveraines	142,7 Md€	32 %	142,7 Md€	32 %	Groupe
Encours d'investissements dans des produits dérivés	- 0,2 Md€	0 %	-0,2 Md€	0 %	Groupe
Encours d'investissements dans des entreprises non-tenues de publier des informations extra-financières	82,2 Md€	19 %	82,2 Md€	19 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie	0,0 Md€	0 %	74,3 Md€	17 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie	21,0 Md€	5 %	69,4 Md€	16 %	Groupe
Encours non-affectés	197,3 Md€ ⁽¹⁾	45 %	74,6 Md€ ⁽²⁾	17 %	Groupe

Pour le groupe CNP Assurances à fin 2021, la part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie est :

- de 5 % sans prise en compte de données estimées ;
- et de 16 % avec l'intégration de données estimées par le fournisseur de données Sequantis.

(1) Les encours non-affectés du reporting réglementaire correspondent à des investissements et/ou à des filiales pour lesquels CNP Assurance ne disposent pas de données publiées et suffisamment précises pour les affecter aux différentes catégories mentionnées dans le tableau, notamment a) les actions et obligations détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières b) les fonds non transparisés c) l'intégralité des investissements de CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione dont l'acquisition auprès d'Aviva a été finalisée fin 2021

(2) les encours non-affectés du reporting volontaire correspondent à des investissements et/ou à des filiales pour lesquels CNP Assurance ne dispose pas de données suffisamment précises pour les affecter aux différentes catégories mentionnées dans le tableau, notamment a) les fonds non-transparisés b) l'intégralité des investissements de CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione dont l'acquisition auprès d'Aviva a été finalisée fin 2021

Mieux connaître CNP Assurances

Retrouvez-nous sur www.cnp.fr

Accédez directement à votre espace – Particuliers, Professionnels, Candidats, *Newsroom* (dédié aux journalistes), Investisseurs (pour les analystes et les actionnaires) – et à Nos engagements RSE.

Découvrez notre Groupe, sa raison d'être, sa mission, son modèle multipartenarial unique, sa Fondation dans la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

Téléchargez nos publications : le rapport annuel, le document d'enregistrement universel, le rapport sur l'investissement responsable.

Conforme aux exigences d'accessibilité numérique et compatible avec tous les supports (tablettes, smartphones), le site reflète l'engagement de CNP Assurances d'assurer un monde plus ouvert.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#),
[LinkedIn](#), [YouTube](#) et [Instagram](#)



twitter.com/cnp_assurances



facebook.com/cnpassurances.official/



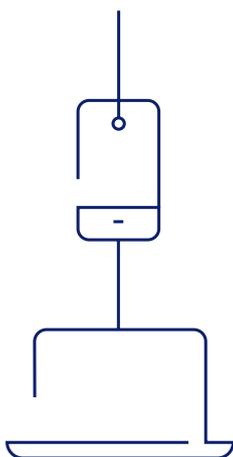
linkedin.com/company/cnp



youtube.com/c/CnpFr_officiel



instagram.com/cnp_assurances/



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO.

Conception et réalisation : **côtécorp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Couverture conception **Havas Paris** : - Crédit photo : Getty Images/Robbert Koene



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAxess

**Assurons
un monde
plus ouvert**

